



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2020

**Service Public de l'Eau Potable
Service Public de l'Assainissement Collectif
Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

En application des Décrets n° 95-635 du 6 mai 1995 et n° 2007-675 du 2 mai 2007

EXERCICE 2020 AEP, AC, ANC Vdef après CCSPL du 29 septembre 2021

SOMMAIRE

Synthèse de l'année 2020	4
Service de l'Eau Potable.....	4
Service de l'Assainissement Collectif	4
Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	5
Présentation générale	6
Le périmètre et les compétences	6
L'ORGANISATION DE LA GESTION DES SERVICES.....	7
COMMENT CONTACTER LES DIFFERENTS ACTEURS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ?	8
Avenants-Conventions-Faits marquants-Propositions d'améliorations.....	9
Avenants aux contrats.....	9
Principales délibérations	9
Les conventions des contrats	10
Faits marquants en eau potable	11
Faits marquants en assainissement	13
Propositions d'améliorations	15
Quel est le volume pris en compte ?	23
Qui perçoit l'argent de la facture d'eau potable ?.....	23
Le prix de l'eau	23
DESCRIPTION DU PATRIMOINE DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	25
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P103.2B]	27
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE [P108.3]	29
LES DONNEES CLIENTELES.....	31
LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE	33
LA PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	35
Bilan des volumes d'eau.....	36
DES PERFORMANCES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION	36
LES TRAVAUX ET LES INVESTISSEMENTS	39
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ([P101.1] ET [P102.1])	40
Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable.....	41
Le Service Public de l'Assainissement Collectif	43
Description du service d'assainissement collectif de l'ACCM.....	43
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]	44
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux	

	3
usées [P255.3]	46
Les données clientèles.....	48
Les autorisations de déversement [D202.0].....	49
Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0], les taux de réclamations [P258.1]	50
Les volumes associés aux abonnés du service.....	51
Le traitement des eaux usées.....	53
La production de boues [D203.0] et les sous-produits d'épuration, Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	54
Les performances des réseaux de collecte	55
Les travaux et les investissements	57
Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif	58
Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif.....	61
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	61
Estimation du nombre de systèmes d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.....	61
Condition d'exploitation et missions du service	62
Indicateur de performance du service	64
Annexes	66
Délibérations sur les tarifs au 1 ^{er} janvier 2020.....	66
SAUVONS L'EAU Informations Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée	66
Données techniques sur les stations d'épuration	66
Liste des travaux sur collecteur d'eau potable et d'assainissement	66
CARE eau potable.....	66
CARE assainissement.....	66
Les factures d'eau	66

Synthèse de l'année 2020

Service de l'Eau Potable

- En 2020, le service d'eau potable de l'ACCM Arles Crau Montagnette comptait **39 197 abonnés** en hausse de **+0,34%** par rapport à 2019,
- En 2020, **5 700 00 m³** d'eau (valeur arrondie) ont été facturés (sur 365 jours) sur le service de l'ACCM. Soit une baisse de 2% par rapport à 2019. Cette baisse de la consommation est peut-être le résultat de l'impact sur l'économie locale due à la pandémie du Covid 19 (baisse des grosses consommations > 6000m³/an de 15%). En tout état de cause ; elle ne s'explique pas par la pluviométrie qui a bien baissé de 2019 à 2020 comme c'était le cas en 2019.
- La consommation moyenne s'établit en 2020 à **121 m³ par abonné** et par an (hors gros consommateurs > 6000m³/an), baisse non significative de 6 points par rapport à 2019.
- La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée reste très bonne ; **100%** de conformité sur les paramètres microbiologiques et **97,7%** pour les physico-chimiques sur un total de **777 analyses/an**,
- En 2020, les rendements présentent une hausse globale de **72% à 73,3%** soit un gain de 1,3 points. Les rendements Grenelle sont tous atteints sauf pour la commune de Saint-Martin-de-Crau et Boulbon. L'indice de perte a baissé de 0,7 m³/j/km ce qui représente une diminution des pertes pour fuites d'eau potable, dans les réseaux, de l'ordre de 230 000 m³/an et sur les deux dernières années 500 000m³. Le programme de renouvellement des « réseaux à fuite » sur Arles ambitieux (91 rues sur les 131 identifiées comme sensibles aux fuites soit 19 km renouvelés) se poursuit. Les outils mis en place (sectorisation, modélisation et recherche de fuites) devront tendre encore à améliorer les rendements. Arles et Saint-Martin-de-Crau font l'objet d'équipements supplémentaires de sectorisation (débitmètres et appareils d'écoute) en partenariat avec l'AERMC,
- Le tarif moyen pondéré payé par les usagers pour l'eau potable est de **1,79€ TTC par m³** pour une facture type de 120 m³/an soit une augmentation moyenne sur la facture globale de 1,7% représentant de l'ordre de +4 à +8 €/an pour un habitant. Ceci pour parvenir à une harmonisation des prix pour les 6 communes.

Service de l'Assainissement Collectif

- En 2020, le service d'assainissement collectif de l'ACCM comptait **35 230 abonnés** en hausse de 0,43% par rapport à 2019,
- En 2020, **4 675 845 m³** ont été facturés au titre de l'assainissement collectif sur le service de l'ACCM, ce qui représente une baisse d'environ 5%. Cette baisse suit celle observée sur les consommations d'eau potable.
- Globalement, la conformité des rejets des stations d'épuration au milieu naturel est atteinte, néanmoins des systèmes d'assainissement sont non conformes ou classés en alerte par la Police de l'eau (DREAL ou DDTM) principalement du fait de la forte présence d'eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement dont l'origine principale est l'état dégradé des réseaux d'assainissement (Saliers, Salins de Giraud, Raphèle-Moules, Mas-Thibert et Saint-Martin-de-Crau). A noter également l'absence de station d'épuration sur Albaron.
- Le tarif moyen pondéré payé par les usagers pour l'assainissement collectif est de **1,83€ TTC par m³**.

Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Le nombre **d'installations d'Assainissement Non Collectif** s'élève à **5 227**. Inventaire terminé sur Saint-Pierre de Mézoargues, Boulbon et Saint-Martin-de-Crau. Cet inventaire se poursuit,
- Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** est de **45,2%** sur l'ensemble des installations contrôlées de 2016 à 2020,
- En 2020, et malgré la crise du Covid, 65 dossiers de contrôles en phase de conception ont été instruits dont 44 dossiers arrivés au terme des travaux. 135 contrôles des installations ont été réalisés lors des cessions de biens,
- Soit en moyenne, 402 rapports de diagnostics sont effectués chaque année, cadence qu'il faudrait pouvoir augmenter pour parvenir à une bonne connaissance du parc des installations avant 10 ans. Le diagnostic initial sur les Saintes-Maries-de-la-Mer n'est pas achevé et ceux d'Arles et Tarascon sont à reprendre.
- En 2020, le règlement de service et le site extranet ACCM ont été remis à jour afin d'offrir la communication la plus complète possible aux usagers de ce service. En 2021, sera élaboré un cahier des prescriptions pour les études de sols.

Présentation générale

Le périmètre et les compétences

L'ACCM regroupe 6 communes membres.

Le dernier recensement légal de la population municipale, en 2018, chiffre le nombre d'habitants total à 83 669 au 1^{er} janvier 2021. Ce nombre est réparti selon les communes selon le tableau ci-dessous. On note une baisse globale sur le territoire de - 1,8% dont les plus significatives sont celles sur Arles (-3,4%) et Les Saintes-Maries-de-la-Mer (-14%). Ce taux cache aussi une hausse de la population sur toutes les autres communes de l'ordre de 1,5% et 3,5% sur Saint-Martin-de-Crau. :

Population INSEE (municipale 2018) authentifiées par décret 2020-1706 du 24/12/2020 en vigueur au 1er janvier 2021	
Communes	Municipale
Arles	51 031
Boulbon	1 518
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 157
Saint-Martin-de-Crau	13 558
Saint-Pierre-de-Mézoargues	210
Tarascon	15 195
TOTAL	83 669 en baisse de 1,81%

L'ACCM compte, parmi ses compétences, l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif depuis 2004. La Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a rejoint ACCM en 2014.

Au titre de ses compétences l'ACCM est en charge d'investir, de renouveler les installations d'eau potable et d'assainissement collectif, et d'organiser l'exploitation des services. Ces services sont considérés comme des « Services Publics à caractère Industriel et Commercial », c'est-à-dire qu'ils sont principalement financés par les factures acquittées par les usagers.

Le service de l'eau potable est chargé du prélèvement de la ressource en eau, de son traitement, stockage, acheminement, puis de la gestion des abonnés.

Le service de l'assainissement collectif concerne uniquement les habitations raccordées ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau permet de collecter les effluents, de les pomper si nécessaire grâce à des postes de relevage puis de procéder à leur traitement dans les stations d'épuration des eaux usées avant de rejeter les eaux traitées dans le milieu naturel et d'évacuer les boues d'épuration vers une filière d'élimination agréée. En 2018, le contrôle des branchements d'eaux usées au réseau d'assainissement collectif a été rendu obligatoire, lors des cessions des biens immobiliers. Ce service permet d'améliorer la qualité de nos ouvrages et protéger l'acheteur de vices cachés (ancienne fosse septique non déconnecté, branchement commun à plusieurs habitations, rejet d'eaux pluviales...).

Pour ce faire, l'ACCM s'appuie sur son délégataire ACCM Eau et ACCM Assainissement, 2 sociétés dédiées filiales du groupe SAUR.

L'assainissement dit non collectif est géré par le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif), il a pour mission le contrôle de fonctionnement des dispositifs chez les particuliers, le contrôle dans le cadre des ventes et de l'instruction droit des sols de la conformité des installations, un rôle de conseil auprès des particuliers ainsi qu'un recensement des installations existantes sur le territoire.

Depuis mars 2019, le service a étendu l'objet des prestations à son délégataire par voie d'avenant. L'ACCM assurant les missions administratives, financières et le signalement des cas de pollution avérée.

Chaque service a établi son règlement de service opposable à tous les abonnés.

L'ORGANISATION DE LA GESTION DES SERVICES

1. Les différents délégataires

Depuis 2017, les services sont délégués aux sociétés ACCM Eau et ACCM Assainissement (filiales du groupe SAUR).

2. Définition de la concession de service public

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci.

Sur le territoire de l'ACCM, le mode de gestion choisi est la concession (affermage) sur un mode de gérance : le délégataire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés.

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont principalement financés par des redevances payées par les usagers. Pour les délégations de service public, une part de ces redevances revient au délégataire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service. Le délégataire perçoit l'ensemble des produits de la facture d'eau et les verse à la collectivité (exceptées les redevances de l'Agence de l'eau) ; la collectivité lui reverse ensuite sa rémunération contractuelle.

3. La répartition des responsabilités entre la collectivité et les délégataires

En concession de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.

COMMENT CONTACTER LES DIFFERENTS ACTEURS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ?



Ses coordonnées sont :

8 rue Aimé et Eugénie COTTON
13200 ARLES

Standard: **04 90 99 52 14**

N° Urgence: 24h/24h **04 90 99 50 89**

Ses horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 08h à 19h

Dès le début des contrats, la mise en place d'un Bus Clientèle effectuant sur les hameaux d'Arles et Les Saintes-Maries-de-la-Mer en circuit régulier des permanences clientèles tous les vendredis de 8h à 12h sur Les Saintes-Maries-de-La-Mer et les jeudis sur les hameaux d'Arles.

En 2017 cette permanence mobile s'est étendue sur Tarascon et Saint-Martin-de-Crau respectivement les mercredis et mardis.

Un site Web dédié ACCM Eau a été créé par les services supports de la SAUR en 2019 pour faciliter les démarches des administrés.

Le Site ACCM a été également étoffé sur le SPANC afin d'offrir aux administrés nombre d'informations sur les démarches à suivre.



Avenants-Conventions-Faits marquants-Propositions d'améliorations

Avenants aux contrats

1. Avenant N° 1 E & A : Création de deux sociétés, ACCM Eau et ACCM Assainissement, exclusivement dédiées à l'exécution des contrats (délibérations du conseil communautaire n° 2016-9 et 2016-10 en date du 27/01/2016).
2. Avenant N°2 E & A : Définition des modalités de reversement des recettes en eau potable et assainissement et actualisation du périmètre affermé en assainissement principalement pour la nouvelle STEP des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Postes de refoulement sur Saint-Martin-de-Crau (délibérations du conseil communautaire n° 2017-182A et 2017-183A en date du 08/11/2017).
3. Avenant N°3 A : Contrôle des branchements d'eaux usées au réseau collectif lors des ventes en lien avec les notaires (délibérations du conseil communautaire n° 2018-9 et 2016-10 en date du 27/01/2016) avec modification du bordereau des prix.
4. Avenant N°4 A : Extension des prestations relatives au contrôle des installations d'assainissement non collectif confiées au délégataire (délibération du conseil communautaire n° 2019-018 du 6 mars 2019).
5. Avenant N°3 AEP : Modification des horaires d'ouverture au public et de la facture d'eau potable avec suppression de la permanence du samedi matin (délibération du conseil communautaire n° 2020-017 du 26 février 2020).
6. Avenant N°4 AEP : Délibération (CC2020-149 du 4 novembre 2020) relatif à la convention de mandat (annexe 25 du contrat de DSP) qui permet de préciser les modalités de recouvrement des créances impayées sur facture d'eau et d'assainissement.

En préparation, avenant pour redéfinir le calendrier de facturation, toujours deux relèves /an mais 4 lots de facturations d'environ 10 000 usagers pour améliorer la qualité de service.

Principales délibérations

1. Définition de l'assiette de la redevance assainissement pour les eaux non issues du service public de l'eau potable (délibérations du conseil communautaire n° 2018-69 en date du 16/05/2018). Cette délibération consiste à la mise en place de forfaits au m² de SHON pour les foyers s'alimentant à une source ne relevant pas d'un service public mais de fait générant un rejet d'eaux usées au service d'assainissement collectif ;
2. Délibération consistant à présenter les schémas de distribution d'eau potable (CC2018_070 du 16 mai 2018) localisant sur plans les conduites publiques de distribution d'eau potable servant de base à la définition des zones desservies.
3. Délibération SPANC (CC2018_071 du 16 mai 2018) fixant les règles d'attribution des attestations de conformité des installations en assainissement non collectif territoire communautaire (obligation faite des études de sol à la parcelle pour tout nouveau projet).
4. Délibération SPANC (CC2018_107 : du 27 juin 2018) consistant à mettre à jour et fixer une nouvelle redevance du service public d'assainissement non collectif pour les installations supérieures à 20 EH et inférieures à 2000 EH tel que le stipule l'arrêté du 21 juillet 2015.

5. Délibérations (CC 2020_019 et CC2020_020 du 6 mars 2019) pour approbation des zonages d'assainissement en cohérence avec PLU de Saint-Martin-de-Crau et des Saintes-Maries-de-la-Mer.
6. Délibération (CC2019_084 du 15 mai 2019) approuvant la révision des modalités d'application et de recouvrement de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) et des surtaxes assainissement qui annule et remplace la délibération 2019-068 du 3 avril 2019.
7. Délibération (CC2019_204 du 11 décembre 2019) approuvant l'actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif
8. Délibération (CC2020_016 du 26 février 2020) approuvant les conclusions de l'Etude ressource stratégique (ERS) pour la nappe de la Crau et instaurant le principe des zones de sauvegarde.
9. Délibération (CC2020-19 du 4 mars 2020) approuvant la mise à jour du règlement du SPANC (Service public d'assainissement non collectif).
10. Délibération (CC2020-016 du 26 février 2020) approuvant la protection des zones de sauvegarde et les conclusions de l'étude ressource stratégique de la nappe de la Crau réalisée par le SYMCRAU.
11. Délibération (CC2020-149 du 4 novembre 2020) approuvant l'avenant N°4 AEP relatif à la convention de mandat (annexe 25 du contrat de DSP)

En préparation, pour 2021, les règles d'application de la loi Brottes relative aux coupures d'eaux pour les résidences secondaires, établissements commerciaux, artisanaux et industriels, pour défaut de paiement des factures d'eau et d'assainissement.

Egalement en préparation, l'approbation des zonages d'assainissement en cohérence avec PLU de Saint-Pierre de Mézoargues.

Les conventions des contrats

1. Convention d'achat d'eau de Vauvert par ACCM (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) en date du 19 mars 2013. Caduque et qui doit être renouvelée (en cours).
2. Conventions avec les opérateurs radiophoniques pour accès aux ouvrages ACCM pour l'entretien des équipements de téléphonie.
3. Conventions avec les entreprises de vidange et dépotages de sous-produits en assainissement (matières de vidange, de curage et graisses).
4. Convention avec l'établissement Jean Martin à Tarascon dans le cadre des autorisations de rejets.

En préparation, la convention de vente d'eau en gros à la commune de Fourques ainsi que celle permettant le rattachement des habitants de la commune d'Aramon quartier de la Roque d'Acier au système d'assainissement de Boulbon (station d'épuration d'APIC/ Le Colombier).

Faits marquants en eau potable

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID19. Face à cette pandémie, le gouvernement a pris plusieurs décrets en mars 2020. Parmi ces mesures, le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation des activités du délégataire avec notamment, une seule relève des compteurs d'eau et un ralentissement des renouvellements des compteurs d'eau potable..

Néanmoins un plan de continuité de service, établi en commun ACCM et Délégataire a permis d'assurer l'essentiel des missions.

1°) Travaux sur ouvrages et champs captant d'eau potable

Champs captant Saint-Hippolyte

- La 3^{ème} pompe de reprise de Saint-Hippolyte a été renouvelée, permettant ainsi de sécuriser la production avec désormais 3 pompes de 700 m³/h chacune.
- Etude préalable Saint-Hippolyte pour renouvellement de l'armoire électrique et automatisme.
- Passage caméra sur le forage 10, dans le cadre du renouvellement de la pompe de forage. Le passage caméra a permis de mettre en évidence un colmatage important du forage nécessitant une régénération. La régénération n'a permis de récupérer que 50% des capacités d'origine du forage. D'où la nécessité de contrôler tous les forages par caméra du fait de leur vieillissement et ce sur l'ensemble des ouvrages du territoire.

Champs captant Boulbon

- Mise en service du forage APIC début Octobre dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation du forage Roque d'Acier.
- Fiabilisation forage Roque d'Acier avec :
 - Pose communication radio entre le local déferriseur et le réservoir afin de supprimer la ligne aérienne qui posait de nombreux problèmes,
 - Pose de cartes d'extensions Sofrel sur le champ captant afin de remonter les informations des compteurs et sondes de niveaux ajoutées sur chaque tête de forages,
 - Renouvellement et enfouissement des câbles d'alimentations des pompes entre les têtes de forages et le local déferriseur, et pose de câbles signal,
 - Rapport sur analyses du fer pour confirmer l'abandon de la déferrisation devenue obsolète pour information de l'ARS.
- La chloration par javel liquide sur le forage de la Clastre a été remplacée par du chlore gazeux pour faciliter l'exploitation.
- Etanchéité des fossés et reprise des clôtures.
- Mise en place d'un fonctionnement sur régulation de pression sur les forages de la Clastre et Colombier à Boulbon pour les lavages de réservoir. En effet, le lavage de ces deux réservoirs nécessitait de mettre les forages en marche forcée et de créer une décharge sur un poteau incendie (pertes d'eau et opération risquée, risque de coup de bélier).
- Renouvellement, dilatation et dévoiement de 400 m de canalisation avec mise en place de servitude sur le domaine privé, et ce en sortie du surpresseur des Bouisses.

Prise d'eau des Saintes-Maries-de-la-Mer

- Renouvellement complet et optimisé des pompes d'exhaures sur usine de traitement du Sénébier.

2°) Réparation de grosses fuites sur réseau d'eau potable

- Détection par corrélation et réparation d'une fuite sur la canalisation de refoulement 500 mm entre la station de production de Saint-Hippolyte et le réservoir de Margailan le 15 Janvier 2020.
- Réparation de la fuite sur canalisation 500 mm au niveau du canal du Craonne sur la route de Servanne à Arles.
- Deux casses sur la conduite fonte en DN 300 alimentant le centre-ville de Tarascon les 14 janvier et 28 août sans manque d'eau grâce au maillage, des canalisations, mis en place.
- Au cours du mois de décembre 2020 suite au gel, de nombreuses casses de canalisation sur des vieilles fontes grises ainsi que des PVC avec pour les plus importantes des débits de fuite :
 - Rue du Dr Albert Schweitzer à Griffeuille, fonte DN 200, débit de fuite 40 m3/h
 - Rue Gustave Eyglument à Trinquetaille, fonte DN 60, débit de fuite 30 m3/h
 - Chemin de la Draille du Beurre, Camargue sud, PVC DN 100, débit de fuite 50 m3/h
 - Rte de Cacharel aux Saintes Maries de la Mer, PVC DN 140, débit de fuite 40 m3/h
- Le programme de renouvellement des conduites fuyardes d'eau potable sur Arles se poursuit : 91 rues sur les 131 identifiées fuyardes réalisées soit plus de 19 km pour un total du linéaire de 21,5 km - **soit plus de 88% de l'objectif**-.

Mais il est à souligner malgré le nombre de fuites réparées, que les volumes de fuites sont assez faibles en conséquence l'effet positif sur le rendement n'est pas encore significatif. Néanmoins ce fond de travaux et la recherche de fuites permet de maintenir un rendement supérieur à 70% et tend à l'augmenter progressivement.

Il a été réparé en 2020, 319 fuites sur conduites d'eau et 154 sur branchements.

- Le programme dit de Mas planton sur Saint-Martin-de-Crau s'est achevé ayant pour objectif la lutte contre les fuites mais également la mise en conformité des réseaux publics présents sur domaine privé. Cela a nécessité le renouvellement de 1,5km de réseau d'eau potable et 120 branchements.

3°) Sectorisation et modélisation : la modélisation est en place sur toutes les communes mais les paramètres de mesures et le resserrement de la sectorisation doit se poursuivre, pour rendre l'outil efficace principalement sur Arles et Saint-Martin-de-Crau. L'AERMC est partenaire d'ACCM pour l'acquisition et la pose de 15 nouveaux débitmètres de sectorisation. Les travaux de pose sur Saint-Martin de Crau ont démarré fin 2020.

Un plan d'action concernant « les volumes non comptés » se poursuit avec la pose de compteurs d'eau sur les hydrants (poteaux d'incendies) et des équipements des stations de pompage ou traitement d'eau potable. L'installation de bornes de puisage à destination des consommateurs d'eau pour besoins de services (nettoyage voiries, hydrocureurs, forains...) serait pertinente.

La modélisation est quant à elle sollicitée pour tout projet d'urbanisation collectif dans le cadre des instructions droits de sol.

Les schémas de défense incendie font défaut sur toutes les communes et principalement Arles. Ces schémas sous la responsabilité des communes, dont la vocation est de mettre en évidence les insuffisances et les moyens pour y remédier, pourraient utilement profiter de la modélisation des réseaux d'eau potable mis en œuvre dans le cadre du contrat de délégation.

5°) Sécurisation des sites d'eau potable

- Afin de sécuriser les périmètres de protection des captages d'eau potable, il a été demandé aux opérateurs téléphoniques de supprimer tous les équipements nécessitant la présence même occasionnelle de personnels d'entretien. L'ensemble des sites ont été sécurisés, excepté le réservoir du Lion d'or à Saint-Martin-de-Crau pour lequel la Sté ORANGE doit encore intervenir.
- Une parcelle jouxtant le périmètre immédiat du captage de Saint-Hippolyte a été acquise par ACCM avec obligation de maintenir la culture en foin de Crau pour assurer une réserve foncière stratégique.
- Réalisation par le délégataire d'une étude sur la vulnérabilité des captages afin de répondre à la réglementation en vigueur sur la protection contre-l'intrusion, 400 000€ de travaux seraient nécessaires pour parvenir à une protection totale des sites.

6°) Le schéma directeur eau potable ACCM

Il a démarré en janvier 2019. Un premier COPIL a eu lieu en juin 2019 à la fin de la phase 1.

Ce schéma devrait être achevé et validé par ACCM courant 2021.

Il permettra la déclinaison d'un programme pluriannuel d'investissement sur plus de trente ans pour répondre aux enjeux démographiques, de sécurisation et de diversification des ressources.

En parallèle de ce schéma des études en cours :

- L'étude de faisabilité de diversification et sécurisation de la ressource en eau potable des Saintes-Maries-de-la-Mer. Un des scénarii retenus consistant à réaliser un forage d'essai dans l'Astien au niveau du Paty a été mené. Mais la prospection s'est avérée négative, l'eau souterraine en grande quantité était saumâtre au lieu du forage.
- Le maillage entre Arles et Les Saintes-Maries-de-la-Mer reste d'actualité, étude préalable environnementale en cours avec dépôt pour instruction DDTM.
- Symcrau est en charge pour 2021 de modéliser, dans les conditions d'exploitation futures et maximales, le fonctionnement du captage du Mazet vis-à-vis du biseau salé.
- Un bureau d'étude et un hydrogéologue ont été retenus pour rechercher une nouvelle ressource au nord d'Arles et/ou exploiter plus largement les captages existants de Tarascon pour mettre en place des interconnexions pour sécurisation et diversification.

Faits marquants en assainissement

1°) Dix casses de canalisations eaux usées sur Arles représentant 90 ml de conduites :

Les rues concernées sur Arles sont Bachaga Boualem , Refoulement PR Vittier, De Lattre Tassigny/Offenbach, Lieutaud, Métras, Muraillette, Place Honoré Clair, Plan du Bourg, Quai de la Roquette, Refoulement PR Macif.

La plus importante a été celle du refoulement de poste de refoulement Macif, avec 3 casses en 2020. Ce bassin versant devra être restructuré, il prend beaucoup d'eaux claires parasites d'origine pluviale.

2°) Réseau d'assainissement d'Arles :

- Remplacement PR Vittier : l'ancien ouvrage a été supprimé ainsi que son déversoir d'orage, une canalisation en gravitaire a été renouvelée ainsi que la création d'un nouveau poste dit Gallieni. Le problème eaux claires pluviales n'est pas totalement réglé, un déversoir d'orage devra être créé.

- Reconstruction complète poste de relèvement Roquette : mise en service en octobre qui collecte 80% des eaux usées d'Arles.
- PR Genouillade pose d'un débitmètre.

4°) Station d'épuration de Raphéle-Moulés :

- Juin 2020 : Mise en service d'un filtre à bandes sur la station d'épuration pour déshydratation des boues avant compostage.

6°) Saint-Martin-de-Crau :

- Reprise canalisation sur 600 ml avenue de la Libération.
- Quartier Mas planton, fin des travaux de mise en conformité avec dévoiement des réseaux situés sur le domaine privé (plus de 2km.)
- PR Broussard : pose d'un débitmètre.
- PR Domaine du Lac : Mise en service du traitement Nutriox pour protéger le réseau d'eaux usées en aval des gaz corrosifs (H₂S)
- Micro-station Clos-Perrot : épandage colmaté à l'origine de débordements. Ouvrage à réhabiliter.

7°) Les Sainte-Maries-de-Mer :

- Curage d'un réseau plein de graisses, dont l'origine est due à l'absence de bac dégraisseur ou entretien des installations par les producteurs de graisses (principalement les restaurateurs).
- Station d'épuration de Cabanes- Cambon : nettoyage et décolmatage complet du tertre d'infiltration.

8°) Tarascon :

- Curage et inspection télévisée de 1100 ml de réseau en 400 mm en amont de la station d'épuration pour chemisage.
- Déversement important de graisses d'origine industrielle dans le réseau donnant lieu à des débordements et à la nécessité d'un hydrocurage important. L'industriel à l'origine de ce déversement accidentel a permis la mise à jour de son autorisation de rejet au réseau d'assainissement public et établissement de la convention financière associée.

9°) Mas Thibert :

- Renouvellement des diffuseurs d'air du bassin aéré en février.

Propositions d'améliorations

De nombreuses propositions d'améliorations des réseaux et ouvrages sont proposées par le délégataire au travers des RAD (Rapport Annuel du Délégué).

Ces propositions seront intégrées dans le schéma directeur d'eau potable et d'assainissement avec priorisation et chiffrage afin de les inclure dans un programme pluriannuel de travaux à l'échelle du territoire d'ACCM.

Néanmoins il semble utile d'en rappeler certaines afin d'apprécier l'ampleur des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Plan de gestion de sécurité sanitaire approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (PGSSE)

Les PGSSE à l'échelle de chaque unité de production d'eau potable doivent être mise en œuvre (obligation réglementaire). Celui de Tarascon avec une aide financière de l'ARS sera lancé en 2021. L'étude de vulnérabilité des sites ACCM a été réalisée et présentée en 2019 par le délégataire ; étude qui permet de dresser une liste des priorités des sites à sécuriser vis-à-vis de leur vulnérabilité.

Mesures de niveau de nappe phréatique : à ce jour, les forages de Mazet à Arles, Mas Payan à Saint-Martin-de-Crau et Apic à Boulbon n'ont pas de mesure de niveau de nappe. Il conviendrait de les équiper pour surveiller l'évolution des nappes et compléter le suivi des ressources du territoire ACCM. De même une inspection caméra de tous les forages devra être programmée, les forages sont vieillissants.

Des canalisations et branchements en plomb sont encore présents (en faible quantité) sur ACCM. En 2021, il est prévu un recensement précis de ces éléments par le délégataire afin d'engager un programme de travaux sur le domaine public.

L'ensemble de ces propositions exclue la gestion normale du patrimoine à savoir le renouvellement des conduites les plus anciennes (plus de 60 ans) et/ou en mauvais état.

EAU POTABLE

ARLES :

1. Station de Saint-Hippolyte : le renouvellement des ballons anti-bélier n'est pas réalisable. Il faudrait créer un accès (trappes ou skydôme) sur le toit afin de pouvoir les renouveler. Etude à faire-
2. Accélérateur de la Major : la mise en place d'une régulation de pression par variateurs pour éviter le fonctionnement en continu serait intéressante. La création d'une bache de reprise au niveau de l'accélérateur de la Major serait judicieuse (un réservoir existant avait été supprimé). En effet, cette station est équipée de pompe en ligne qui ont besoin d'une pression d'alimentation suffisante en amont. De ce fait, si le niveau du réservoir de Margailan descend en dessous de 3,8 m ces pompes en ligne se désamorcent et le quartier de la Hauteure en centre-ville

n'est plus alimenté. Le volume total des réservoirs de Margaillan n'est donc pas exploitable et l'autonomie est donc limitée. Une bêche de reprise avec des pompes en aspiration classique permettrait d'utiliser le volume total de ce réservoir.

3. Réservoir de Margaillan : ce réservoir n'est pas complètement clôturé, compte tenu de la présence d'une propriété riveraine avec des accès communs. Il conviendrait de sécuriser le site avec des clôtures.
4. Réservoir de Raphèle : non clôturé complètement, l'accès au site est libre à ce jour par le lotissement.
5. Réservoir de Saliers : non clôturé l'accès au site est libre à ce jour. Génie civil de la cuve en mauvais état.
6. Station d'Albaron-le Paty : Cette station comporte réellement deux stations de surpression car les réseaux d'Albaron et du Paty ne pouvaient à l'époque accepter la même pression. Les réseaux ayant été renouvelés, une simplification pourrait être envisagée pour n'avoir qu'un groupe de pompage pour tout le réseau. ACCM Eau travaillera sur cela en 2021.
7. Une canalisation placée sous le pont de Trinquetaille alimente toute la zone de Camargue Nord. En cas de casse sur cette conduite, il n'y a aucun secours pour la zone. Une conduite de secours en parallèle permettrait de limiter les risques.
8. Un plan d'action des volumes non comptés est lancé et se poursuivra en 2021 (pose compteurs sur hydrants, purges etc.). Des prises d'eau sur les hydrants sont pratiques courantes bien que non autorisées excepté pour les pompiers. Une communication à faire et envisager la mise en place de bornes de puisages sur le territoire ACCM.
9. Le réseau de distribution en aval du réservoir de Mas Thibert présente des problèmes importants d'encrassement et de colmatage par le calcaire, notamment au niveau des compteurs. Cela entraîne des interventions fréquentes pour manque d'eau chez les abonnés. Il serait souhaitable de réaliser une pose de canalisation et un maillage côté « rue du château d'eau » et « rue du stade » avec la sortie du réservoir afin de créer un bouclage (DN100) et améliorer la circulation de l'eau :
 - a. Modifier ou reprendre le maillage existant entre la canalisation DN400 et le réseau de distribution avec pose d'un stabilisateur,
 - b. Reprendre le maillage entre la canalisation DN400 et le réseau de distribution avec un stabilisateur au niveau de la « draille de Frustier » pour sécuriser le réseau en cas de problème sur l'alimentation du réservoir.
10. Suite à la casse de canalisation DN400 encourue en mai 2015 sur le boulevard Emile Combe (devant l'ancien collègue Frédéric Mistral) qui a provoqué des manques d'eau en centre-ville et en zone Nord, il serait intéressant de renouveler la canalisation en fonte 125 au niveau de la rue de la Cavalerie en diamètre 200 et de mailler cette conduite avec la fonte en DN400 rue Jules Ferry. Cela permettrait en cas de casse en amont sur la canalisation en DN400, d'alimenter la zone Nord de manière suffisante.
11. Afin de sécuriser l'alimentation du réseau sur la partie « Camargue Nord », il serait intéressant de mailler les réseaux de Salier et d'Albaron au niveau de la route des Figares et de la départementale 37. Cela permettrait d'alimenter l'un ou l'autre réservoir en cas de casse sur le réseau.
12. La canalisation en fonte DN 60 au niveau du chemin des Templiers en zone nord pourrait être renouvelée par une fonte en diamètre 100 afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur en cas de casse sur une artère principale.
13. Conduite chemin de Compostelle (Trinquetaille) : ACCM Eau réalise régulièrement des purges sur cette conduite car les abonnés se plaignent d'avoir de l'eau rouge. La conduite est en acier DN 50 mm sur environ 40 ml. Un renouvellement de cette conduite serait intéressant.
14. Suite à une fuite sur la vanne DN 350mm « Rue des Cormorans », la coupure d'eau a impacté tout le quartier de Barriol, privant d'eau plus de 500 personnes durant toute une journée. Il serait judicieux, pour sécuriser l'alimentation du quartier de Barriol de réaliser des maillages structurants : un premier maillage au niveau de l'Avenue Bachaga Said Boualem à la sortie du pont côté Barriol entre la canalisation fonte DN 200mm qui descend vers Barriol et la canalisation fonte DN 400mm qui arrive du centre-ville. Ce maillage serait intéressant car il permettrait

d'alimenter le quartier de Barriol directement depuis l'arrivée de la canalisation en DN 400mm. Cela permettrait de renforcer la défense incendie et de sécuriser le réseau en cas de casse. De plus, cela pourrait être une occasion de rajouter un débitmètre de sectorisation pour optimiser la recherche de fuite sur ce secteur.

15. Un second maillage : la conduite en fonte DN 400 qui arrive du secteur Fourchon et qui vient se mailler avec le réseau de Barriol, au niveau du chemin de Maillanen, ne permet pas une réelle sécurisation de Barriol. En effet, depuis ce maillage, une canalisation en DN 200 part vers Gaspard Monge ce qui est un diamètre relativement suffisant. En revanche la conduite qui part vers l'Avenue Louis Vissac n'est qu'en PEHD de diamètre 63mm. Cette conduite est sous dimensionnée. Il serait intéressant de la renouveler et de la dilater en DN 300 jusqu'à la rue Marie Rose Flandrin Pons afin de venir se mailler sur la canalisation en fonte DN 300 qui arrive de Barriol. Cela permettrait même de réalimenter une partie du centre-ville d'Arles en cas de casse sur les feeders en béton (DN 600 et 700) qui arrivent de Marguillaan, côté Pont de Crau.
16. De plus la canalisation DN 350 qui passe rue des Cormorans et la rue Deflo Novi passe en partie privative dans le jardin des particuliers à une profondeur importante. Nous sommes intervenus plusieurs fois pour réparer des fuites sur ce tronçon. Il serait intéressant de renouveler cette conduite et de la dévoyer sur le domaine public.

LES SAINTES-MARIES-de-la-MER :

17. Station du Sénébier : Protection du site de production dans le cadre de la DUP - En cours -
18. Renouvellement et optimisations des surpresseurs des hameaux par des pompes sur variation de vitesses avec régulation sur consigne de pression, alimentation d'une partie des hameaux par le (ou les) surpresseur(s) pour permettre un meilleur renouvellement de l'eau, une pression plus élevée pour les abonnés et une économie d'énergie.
19. Renouvellement et optimisations des pompes de reprises vers le réservoir du cimetière, par des pompes sur variations de vitesse. En effet, les pompes d'exhaures ont été renouvelées en variation de vitesse afin de s'adapter au process de la station. Une variation de vitesse sur les reprises permettrait de lisser le débit et le niveau dans la bache de reprise en adéquation avec le débit des exhaures.
20. Déplacement à l'extérieur et mise aux normes des cuves de coagulant (type aluminium dit Pax) avec double enveloppe, coffret de dépotage, renouvellement des pompes doseuses mécaniques par des pompes doseuses électromécaniques asservie à la turbidité eau brute, changement de réactif.
21. Renouvellement optimisé de l'armoire électrique et de l'automate avec supervision centralisée pour optimiser le fonctionnement de la station.
22. La création d'une dalle béton et d'un inverseur de source pour la réception d'un groupe électrogène de secours en cas de panne électrique.
23. Une fuite sur la toiture coule dans le local pompe en cas de fortes pluies et dégrade le génie civil.
24. Réservoir du cimetière : le risque d'inondation de la station de surpression du Cimetière persiste lors d'évènements pluvieux. Il serait donc judicieux d'envisager l'installation d'un clapet anti-retour et d'un poste de refoulement des eaux pluviales, au niveau de cette station.
25. La convention d'import d'eau de Vauvert vers le hameau de Pin Fourcat est caduque. Il conviendrait de régulariser cette situation (en cours). Aucun secours n'existe pour les habitants du hameau de Pin Fourcat en cas de problème d'alimentation par Vauvert. La conduite d'adduction est située en domaine privé et non géographiquement repérée.
26. Deux maillages entre les conduites 300 et 200 mm d'adduction et distribution depuis l'usine de traitement jusqu'au réservoir du centre-ville ont été réalisés pour sécuriser partiellement la distribution. En effet les conduites principales d'adduction et de distribution sont majoritairement implantées sur des parcelles privées sans servitudes et sans géo-référencement. Des entreprises ont été consultées pour tenter de repérer géographiquement cette conduite, mais les techniques se heurtent à des contraintes diverses qui rendent difficile la progression. L'action est

néanmoins poursuivie pour permettre la sectorisation de cette conduite tous les 500 mètres et non comme actuellement tous les 2.5km afin de faciliter les interventions en cas de rupture ou de fuite.

27. Une étude de faisabilité pour sécuriser les Saintes-Maries-de-la-Mer en eau potable dans le cadre du schéma directeur a été réalisé dont les scénarios retenus sont la réhabilitation de l'usine actuelle et la liaison avec Arles via captage du Mazet – compléments d'études en cours. Cette réhabilitation ayant pour objectif en particulier le traitement des pesticides et des boues hydroxydes produites.

TARASCON :

28. Réservoir La Montagnette : il serait nécessaire de rajouter un analyseur de chlore au réservoir de la Montagnette pour suivre le taux de chlore.
29. Station La Motte à Tarascon : modification du système de chloration. En effet actuellement l'injection de chlore se fait en amont de la bache de reprise et la prise d'eau pour l'injection se fait après la bache de reprise sur la conduite de refoulement vers le réservoir de la Montagnette. Si bien que de l'eau déjà chlorée est re-chlorée. Il faut réaliser un piquage en amont sur les deux conduites de forages avec une pompe eau motrice puis réinjecter avant la bache. La prise d'eau pour l'analyseur pourra également être déplacée au niveau du compteur en sortie d'usine pour une meilleure qualité des valeurs.
30. Armoire électrique : mise en place d'un système de refroidissement de l'armoire électrique plus performant afin d'éviter l'usure prématurée de l'appareillage électronique.
31. Station de pompage du Roubian : un agriculteur/éleveur de chèvre est en activité au sein du périmètre rapproché. Il conviendrait de régulariser cette situation.
32. Les canalisations des rues Mounia et rue du Tonnelier sont dans un état de fragilité important. Il conviendrait de les renouveler.
33. La canalisation route de Saint-Remy (refoulement entre la station du Roubian et le réservoir de la Montagnette) est en mauvais état. Il conviendrait d'envisager son renouvellement.
34. Il serait intéressant de reprendre le maillage et le jeu de vannes entre la canalisation en fonte DN 300mm et les deux départs vers route de Boulbon et Rue George Guynemer au niveau du rond-point de la digue côté route d'Avignon. En effet, ce maillage est très important et le jeu de vannes difficilement accessible.
35. Il serait judicieux de réaliser un maillage entre le refoulement DN 300mm de la station de la Motte et la conduite de distribution DN 300 du réservoir de la Montagnette. En cas de problèmes simultanés sur la Station du Roubian et sur le réservoir de la Montagnette, cela permettrait de renvoyer l'eau dans le réseau directement depuis la station de la Motte en secours.

BOULBON :

36. Surpresseur des Bouisses : Mise en place un analyseur de chlore pour le surpresseur des Bouisses, en effet ce dernier étant désormais alimenté par le forage d'Apic, cela permettrait d'optimiser le dosage d'injection de chlore en sortie du forage.
37. Maillage surpresseur du Colombier : À la suite de la remise en service du forage APIC sur le réseau de distribution du Colombier, il est nécessaire de réaliser un maillage au niveau du surpresseur du Colombier situé en aval du réservoir. Ce maillage permettra de by-passer le clapet anti-retour du surpresseur qui empêche de remplir le réservoir depuis le forage APIC. En effet, actuellement en cas de panne sur le forage Roque d'Acier, le forage APIC prend le relais mais seulement en régulation de pression sans alimenter le réservoir.
38. Conduites en fonte grise (cassante): du centre ancien sont à reprendre - rues Scala, Pissantour, Puits neufs.

39. Sectorisation : Les volumes sont très faibles sur ce village et le rendement peut évoluer très vite en fonction d'une fuite, même de faible débit. Afin de mieux sectoriser le réseau pour la recherche de fuite, il serait intéressant de mettre en place deux débitmètres de sectorisations pour diviser le réseau de distribution en deux parties et ainsi réduire le linéaire de recherche par zones. Ces deux débitmètres permettraient de sectoriser la partie Sud de Boulbon qui descend vers le Mas de Boissière quartier Chemin du Breuil.

SAINT-MARTIN-DE-CRAU :

40. Station Val boisé et station du Lion d'or : Les pompes de Val boisé et Lion d'or tournent en même temps régulièrement ce qui rend difficile la gestion des pompages et des réseaux. Une modification de l'automatisme avec un doublement des chlorations sur chaque site serait à envisager.
41. Plan d'action sectorisation : Rajouter des vannes de sectionnements notamment sur les principaux maillages stratégiques serait intéressant. Cela permettrait de pouvoir modifier et faire évoluer la sectorisation en place et renforcée en 2020/21 mais également de minimiser les coupures lors des casses ou réparations de fuites sur les canalisations structurantes.

SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES :

42. Surpresseur : Rajouter un surpresseur de capacité adaptée à la consommation actuelle pour éviter surpression et dépense énergétique.

ASSAINISSEMENT

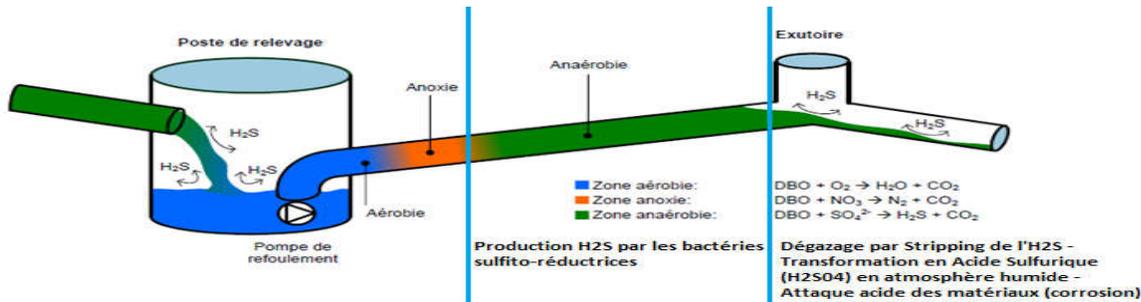
SECURITE VIS-A-VIS DES PERSONNES :

D'une manière générale, la sécurisation des sites vis-à-vis du personnel doit se poursuivre. Certains postes de relèvement ne sont pas équipés ou mal équipés de barre anti-chute et de trappes verrouillables. Les vannes et clapets doivent également être sortis du poste et doivent être positionnées dans une chambre de vanne indépendante.



LUTTE CONTRE LA CORROSION DES RESEAUX ET OUVRAGES :

Campagne de mesures H₂S (hydrogène sulfuré) pour identification des points de traitement et de l'efficacité de ceux existants. Gaz à l'origine de la corrosion des bétons.



POLICE DE RESEAU : Programme de contrôle des branchements et test à la fumée permettant de détecter les anomalies et non-conformité sur le réseau d'assainissement. Toutes les communes sont concernées.

L'ensemble de ces propositions exclue la gestion normale du patrimoine à savoir le renouvellement des conduites les plus anciennes et en mauvais état (amiante-ciment).

ARLES :

1. Sectorisation du réseau d'Arles avec mise en place pour identification des secteurs dont la présence des eaux claires parasites serait préjudiciable (diagnostic permanent).
2. Maillage entre les 2 centrifugeuses, silo à boues et table d'égouttage afin de ne pas pénaliser la production de boues en cas de dysfonctionnement sur un équipement (projet en cours)
3. Création d'une plate-forme d'acceptation des matières de curage à l'entrée du site. Les Matières De Curage sont actuellement dépotées dans une fosse qui n'est pas adaptée et cela engendre des problèmes d'exploitation (Faite en 2021 en cours de réception).
4. Dotation d'une cuve d'acide formique montée sur skid pour l'entretien des rampes d'aération.
5. Mettre en place un protocole de suivi du débit d'air par rampe avec mesure de débit au tube de pitot.
6. Mise en place d'une mesure de température en continu entrée et sortie STEP.
7. Installation d'un compte tour sur le clarificateur permettant de détecter un arrêt total du pont sans défaut moteur.
8. Mise en place d'une pompe de secours sur la file boues pour l'épaississement et la déshydratation.
9. Création d'une aire stabilisée pour grue (lors de l'entretien des raquettes et agitateurs du bassin aéré).

SAMBUC :

10. Diminution de la fréquence d'autosurveillance au motif que :
 - o La station est conforme,
 - o La quantité de boues extraite depuis 2016 est en adéquation avec la charge entrante.

MAS-THIBERT :

11. Etude pour la création d'un by-pass sur le PR Principal vers canal, en cas d'épisode pluvieux. Le réseau n'absorbe pas et monte en charge en amont du PR et/ou Pompe écrêtage : afin de limiter au maximum les nuisances sur le système de collecte lors de très fortes précipitations au niveau du poste de relevage principal ; cette pompe d'écrêtage correspondrait au point A2.
12. PR de l'Eglise à réhabiliter.
13. Reprise du canal de sortie à la demande de l'agence de l'eau et DDTM : travaux prévus en 2021.

14. Diagnostic du réseau nécessaire afin de limiter et localiser les entrées d'eaux claires parasites.

RAPHELE-MOULES :

15. Sectorisation du réseau à mettre en place pour identification des secteurs dont la présence des eaux claires parasites serait préjudiciable. Bilan fait en 2021.
16. Reprise du réseau gravitaire reliant le village de Raphèle à la STEP en passant sous la RN113 et la voie SNCF. Ce réseau est cassé sous la RN113. Une ITV a été réalisée.
17. Remplacement du tamis rotatif par un dégrilleur à peigne (entrefer 6mm) et ajout d'un dégrilleur fin.
18. Mise en place d'un variateur sur chaque pompe du PR entrée.
19. Mise en place d'une rampe d'eau sur le poste à flottants car bouchages récurrents.
20. Un élagage des arbres situés sur les parcelles voisines et autour des bassins de la station est demandé auprès des propriétaires afin de limiter la chute de feuilles ou branches dans les bassins (fait en 2021).
21. Reprise du canal de sortie à la demande de l'agence de l'eau et DDTM : travaux prévus en 2021.

SALIERS :

22. Inspection caméra de 1 000km de réseau soit quasi l'ensemble de la commune, les travaux de suppression eaux claires parasites à programmer.
23. Réhabilitation ou reconstruction STEP à prévoir suite à réduction eaux claires parasites.

SALIN de GIRAUD :

24. Sectorisation du réseau, pour passage caméra et test à la fumée – fait en 2021.
25. Renouvellement du dispositif de gestion de rotation des lits en substituant les vannes automatiques et pneumatiques défectueuses par des vannes manuelles – dispositif plus fiable.

SAINT-MARTIN-de-CRAU VILLE et CLOS PERROT:

26. Pose d'une sonde de niveau de nappe sur un PR de St-Martin de Crau lors de la réfection de l'un d'entre eux.
27. Mise en place d'un dégrilleur en amont du PR d'entrée car les pompes s'usent anormalement vite du fait d'embourbements réguliers. En attente réception définitive travaux de réhabilitation STEP.
28. Réhabilitation STEP semi-collective Clos Perrot à réhabiliter.

SAINT-MARTIN-de-CRAU ZI :

29. Modification du système de comptage en sortie de station : Installation d'une sonde radar.
30. Injection d'antimousse.
31. Modification de la gestion du bassin tampon, pour pallier en partie à la formation des mousses sur la filière.

SAINTES-MARIES-de-la-MER:

32. Poste de relèvement du Stade : Remplacement couverture et installation télésurveillance (domanialité à vérifier).
33. Couverture du flottateur pour cause de nuisance olfactive – FAIT en 2020.
34. Matériels de secours pour la préparation de polymère file eau et file boues.
35. Bilan de fonctionnement file désodorisation :

- Adsorption sur charbon actif au niveau du PR le Large.
- Biofiltration, composée de deux unités. Une tour de 1700 m³/h pour les ouvrages de traitements et une de 4100 m³/h pour les prétraitements et le traitement des boues. Le taux de traitement du réactif (chlorure ferrique) sera optimisé (en cours 2021).

36. Suppression du préleveur du déversoir d'orage (point réglementaire A2) : le préleveur situé dans la chambre à vanne est constamment en panne car endommagé par les conditions (forte humidité et H₂S) ainsi que les autres équipements. Les conditions de sécurité actuelles ne permettent pas son renouvellement. Il conviendra de statuer de son utilité et de remplacer ce système de mesure. Décision actée avec AERMC et DDTM en 2021.

TARASCON :

- 37. Sectorisation du réseau de Tarascon mise en place pour identification des secteurs dont la présence des eaux claires parasites serait préjudiciable.
- 38. Installation d'un compte tour sur le clarificateur permettant de détecter un arrêt total du pont sans défaut moteur.
- 39. Mise en place d'une mesure de température en continu entrée et sortie STEP.

BOULBON :

- 40. Lutte contre les eaux parasites lors des très forts épisodes pluvieux qui saturent le réseau au niveau du PR Platanes. Il est nécessaire de rajouter une pompe supplémentaire ou de mettre des pompes de plus gros débit afin d'éviter la mise en charge du réseau de collecte.
- 41. Mise en place d'un débitmètre sur la pompe d'écrtage de la STEP Village.
- 42. Remplacement du clarificateur statique sur STEP Village.
- 43. Remplacement de la benne à refus de grille avec un volume adapté sur STEP ZI Le Colombier.

La tarification des services eau potable et assainissement

Le tarif est instauré en contrepartie du service public de l'eau potable. Il est établi en fonction des charges du service et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Quel est le volume pris en compte ?

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

Qui perçoit l'argent de la facture d'eau potable ?

- Une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour financer les travaux d'extensions et de renouvellements sur ouvrages et réseaux,
- Une part « Délégataire » de la redevance revient aux délégataires en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de délégation qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service, le renouvellement des branchements, compteurs et équipements électromécaniques,
- Une part revenant à l'Agence de l'eau (dites « Préservation de la ressource » et « Lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux de collecte » au titre de l'assainissement)
- Une part revenant à VNF (Voies Navigables de France) au titre de l'occupation du domaine public
- La TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat (elle est au taux de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement).

Le prix de l'eau

Les tarifs du prix de l'eau au premier janvier 2020 sont déterminés par délibérations du 11 décembre 2019 (cf. en annexe). Le prix de l'eau est ainsi détaillé par communes, par service, pour 120 m3 et au m3 (en €TTC) page suivante.

Le prix de l'eau a fortement baissé pour Arles et Les Saintes-Maries-de-la-Mer en 2016, représentant une économie pour l'usager de l'ordre de 100 €TTC sur la facture annuelle ; en 2017 le prix de l'eau a été stabilisé pour l'ensemble des communes pour tendre vers une harmonisation des prix sur les 6 communes. Comme en 2018 et 2019, une hausse moyenne pondéré de 1,7% pour l'ensemble des communes est appliquée ce qui représente pour une facture type de 120 m³/an, une hausse de la facture de 4 à 8€/an par abonné, ceci pour tendre vers une harmonisation du prix de l'eau.

L'évolution du prix de l'eau sera aussi tributaire des investissements à envisager et des capacités d'autofinancement de l'agglomération. Un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement à l'échelle du territoire pourra permettre de dresser pour les 30 prochaines années un programme pluriannuel d'investissement.

A noter que le prix de l'eau pondéré de ACCM de **3,68€TTC/m³** reste inférieur à la moyenne nationale qui est de 4,14€TTC (dernière valeur officielle publiée par source officielle ONEMA Observatoire des

services publics eau et assainissement 2021 valeur officielle de 2018). Pour mémoire, en 2013 le prix moyen national était de 3,92€TTC/120m³ soit une augmentation de 5,6% en 5 ans. Et plus précisément pour les collectivités comprises entre 50 000 et 100 000 habitants le prix moyen, toujours selon ces mêmes sources, est de 4,29 €TTC/m³ dont 2,13€ pour l'eau potable et 2,15€ pour l'assainissement.

Le prix de l'eau d'ACCM reste bien inférieure à ces moyennes nationales officielles, de l'ordre de - 0.61ct/m³ soit une économie de 100€ par abonné et par an.

Commune	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT		Facture EAU + ASST			Incidence sur la facture abonné/an
	[D102.0] 120m ³	m ³	[D204.0] 120m ³	m ³	Total 120 m ³ (V4)	Prix au m ³	Evolution 2020/2019	
Prix de l'eau pondéré au 01/01/2020 (RPQS 2020)								
ARLES	218,97	1,82	235,62	1,96	454,59	3,79	0,97%	4,37
BOULBON	194,77	1,62	211,73	1,76	406,50	3,39	2,43%	9,63
ST MARIES DE LA MER	269,80	2,25	226,75	1,89	496,55	4,14	-0,23%	-1,15
ST MARTIN DE CRAU	192,45	1,60	211,73	1,76	404,18	3,37	2,44%	9,63
ST PIERRE DE ME-ZOARGUES	183,84	1,53			183,84	1,53	3,21%	5,71
TARASCON	194,77	1,62	211,73	1,76	406,50	3,39	2,43%	9,63
Moyenne		1,74		1,83	442,00	3,57	1,7%	

Prix de l'eau pondéré au 01/01/2020 (RPQS 2020)	en € pour 120m³/an	en €/m³	en € pour 120m³/an	en €/m³	en € pour 120m³/an	en €/m³	
	215	1,79	227	1,89	442	3,68	1,3%

Le Service Public de l'Eau Potable

DESCRIPTION DU PATRIMOINE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le service eau potable de ACCM a pour mission d'assurer la production et la distribution de l'eau potable aux usagers, en garantissant la qualité et la quantité d'eau disponible pour les différents usagers de son territoire.

Sa mission comprend 4 composantes majeures :

1. La production d'eau potable

L'eau potable prélevée pour les besoins de ACCM provient de 4 grandes ressources qui représentent **23 100 m³/j en 2019 et 21 927 m³/j en 2020** soit 8 003 474 m³/an (selon relèves des index des compteurs du 1^{er} janvier au 31 décembre):

- **La nappe d'accompagnement du Rhône**, pour les communes de Tarascon, Boulbon et Saint-Pierre de Mézoargues qui couvre 12,9 % des capacités de production (valeur stable depuis 2018).
- **La nappe d'accompagnement de la Durance** : pour les communes Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues qui couvre 9%, en 2017, des capacités de production (principalement le captage du Château de la Motte), 5% en 2018 et **5,6 % en 2019** et 3,27% en 2020. Cette baisse est due à une modification du mode de fonctionnement des sites de La Motte et de Roubian pour des besoins de sectorisation (recherche de fuites) ainsi que du maintien d'une meilleure pression. D'autre part l'usine du Château La Motte a été arrêtée plus de 15 jours pour des problèmes de pannes avec des difficultés d'approvisionnement des pièces de rechanges).
- **La nappe phréatique de la Crau** : pour la Commune de Saint-Martin-de-Crau et Arles qui couvre 73 % des capacités de production en 2017, quasi 74% en **2018** et **2019** et 76,2% en 2020, valeur en augmentation continue depuis 4 ans.
- Des prélèvements en **eau brute dans le petit Rhône**, pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer qui couvre 7,7 % des capacités de production en 2020 (valeur stable depuis 2017).

2. La distribution d'eau potable

ACCM compte **884,960** km de réseaux, **22** ouvrages de prélèvements d'eau brute, **11** unités de production, dont 1 usine de traitement, **10** stations de reprise-surpression et **17** réservoirs sur son territoire + **9** unités de surpression, avec une capacité de stockage de 22 773 m³ soit un jour d'autonomie sur l'ensemble du territoire mais ce chiffre moyen cache des disparités puisque sur Arles :

- 2 cuves de 5 500 m³ soit 11 000 m³ de stockage soit seulement 19h d'autonomie sur un jour de pointe à 14 000 m³/j – valeur bien inférieure à l'autonomie recommandée.
- Le quartier de la Hauteur qui est alimenté par le surpresseur de la Major, 4 à 5h d'autonomie maximum.

3. Les interconnexions et sécurisation

Les deux ressources d'Arles sont maillées. Depuis 2013, les communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau sont également interconnectées. Comme le sont également les communes de Tarascon, Boulbon et Saint-Pierre de Mézoargues.

Les prélèvements en nappe d'accompagnement du Rhône ou en nappe phréatique sont privilégiés du fait de leur excellente qualité. Les prélèvements en eau brute, seul subsiste celui des Saintes-Maries-de-la-Mer. Le captage de l'Apic à Boulbon non exploité en 2016 a fait l'objet de travaux (protection du périmètre et prise d'eau traitée) pour sa mise en service en 2020. Ce captage permet une sécurisation du hameau de Roc d'Acier, ZAC du Colombier, quartier du Mas des Grés et des Bouisses, alimentées par ailleurs par les captages du Roc d'Acier.

Ces maillages ne constituent pas tous une sécurisation, à cet effet des essais ont été menés pour vérifier leur efficacité.

- En Avril 2020, les essais de maillages entre les communes de Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Boulbon ont été réalisés, ce qui n'avait jamais été le cas. Ces essais ont permis de valider le fonctionnement de ces secours qui sont désormais opérationnels en cas de pannes. Les 800 mètres de conduites qui relient Boulbon à Saint-Pierre-de-Mézoargues, non utilisés jusqu'à présent, sont en service et assure l'approvisionnement de Boulbon via Saint-Pierre-de-Mézoargues et inversement. Il a été également vérifié qu'avec une pression dégradée il est néanmoins possible d'alimenter Saint-Pierre-de-Mézoargues depuis Tarascon sans utiliser la surpression. Ce schéma de distribution constitue un vrai secours.
- Celle du Mazet vers Saint-Hippolyte a également été testée et fonctionne, elle sera améliorée dans le cadre du renouvellement complet de l'armoire électrique et ses automatismes en 2021.
- Une connexion entre Saint-Martin-de-Crau et la conduite vers le Mazet existe et peut constituer un secours partiel et provisoire sur la ZI Bois de Leuze mais ne constitue pas à ce jour un secours complet et efficace de Saint-Martin-de-Crau et/ou d'Arles. Il faudrait pour cela lancer une étude, des travaux et modéliser cet ensemble.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P103.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années.

Depuis l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de distribution. De 0 à 85, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 90 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B] est en constante progression ; il passe en global sur ACCM de 88 en 2016, 108 en 2017, 110 en 2018 et se maintient depuis à ce niveau élevé grâce à la modélisation des réseaux et au programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

La marge de progression se ralentit mais se situent principalement pour l'ensemble des communes, sur la nécessité de faire porter sur les plans la localisation de tous les branchements en eau potable.

Enfin, la mise à jour annuelle des plans et en particulier ceux de récolement des travaux d'extension et renouvellement doit aussi faire l'objet de toute notre attention afin de garantir une très bonne qualité de notre SIG (Système d'information Géographique). A ce jour, ces actions sont toujours d'actualité. L'intégration des données de récolement présente des imperfections que le délégataire et ACCM vont devoir résoudre.

2020 P103.2 B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	ARLES	SAINTE-MARIE-de-la-MER	TARASCON	SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	BOULBON	SAINTE-PIERRE-DE-MEZOARGUES	GLOBAL
Plan du Réseau							
1) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et les dispositifs de mesures (10 points) VP.236	10	10	10	10	10	10	10
2) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points) VP.237	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 1 à 2 (note sur 15)	15	15	15	15	15	15	15
Inventaire de réseaux							
3) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. (entre 0 et 10 points en fonction des 3 critères de l'item) VP.238	5	5	5	5	5	5	5
4) Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres VP.240	5	5	5	5	5	5	5
5) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre (0 à 5 points) VP.239	5 (98,32%)	3 (89,85%)	5 (96,57%)	5 (97,14%)	4 (91,59%)	5 (100%)	5 (96,97%)
6) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points) VP.241	15 (96,00%)	15 (98,81%)	15 (97,25%)	15 (99,95%)	15 (97,19%)	15 (100%)	15 (96,93%)
Total obtenu pour les Items 3 à 6 (note sur 30)	30	28	30	30	29	30	30
Réalisation du descriptif détaillé des réseaux							
7) Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points) VP.242	10	10	10	10	10	10	10
8) Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle dans l'inventaire des réseaux (10 points) VP.243	10	10	10	10	10	10	10
9) Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points) VP.244	0	0	0	0	0	0	0
10) Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points) VP.245	10	10	10	10	10	10	10
11) Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points) VP.246	10	10	10	10	10	10	10
12) Localisation à jour des autres interventions (réparations, purges, renouvellement) (10 points) VP.247	10	10	10	10	10	10	10
13) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points) VP.248	10	10	10	10	10	10	10
14) Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points) VP.249	5	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 7 à 14 (note sur 75)	65	65	65	65	65	65	65
TOTAL	110	108	110	110	109	110	110

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE [P108.3]

Cet indice permet d'évaluer l'avancement des mesures prises par la Collectivité pour protéger ses ressources, notamment des pollutions et des intrusions extérieures. A ce titre, les différents points de production de ACCM doivent, conformément à la réglementation sur la protection des captages d'eau potable, faire l'objet de l'établissement de périmètres de protection de la ressource.

Les arrêtés de protection de la ressource, excepté celui de la prise d'eau sur le Rhône de Sénébier aux Saintes-Maries-de-la-Mer, sont tous délivrés.

Néanmoins, comme prévu un plan d'action est en cours depuis 2017 pour mener certains travaux (étanchéification de fossés, clôtures, recensement des cuves à fioul, verrouillage, alarmes...), et faire progresser cet indicateur :

Captage La Clastre à Boulbon :

- Diagnostic des installations avec ARS et Hydrogéologue
- Modification de l'arrêté de protection des forages de La Clastre pris en 2018
- Travaux faits en 2019 qui consistent à étancher des fossés amont et aval, supprimer le réseau pluvial, étancher les trappes, interdiction au stationnement...
- Contrôle des cuves de stockage d'hydrocarbures fait en 2019/2020 et rappel des obligations auprès des particuliers concernés par des non-conformité
- Contrôles des installations d'assainissement non collectif situés dans le périmètre de protection éloigné faits.

L'ARS demande en outre qu'un contrôle de tous les prélèvements effectués dans la nappe dans le périmètre rapproché avec suppression des puits et forage inutilisés. Cette mission relève de la compétence communale.

Captage Apic à Boulbon :

- Mise en service en 2020,
- Clôture et fossé de protection à faire.

Prise d'eau du Sénébier aux Saintes-Maries-de-la-Mer :

- Protection puits d'exhaure faite,
- Réhabilitation et déplacement d'un assainissement non collectif hors du périmètre suite à des difficultés d'ordre de domanialité, l'étude de sol n'a été réalisée qu'en juillet 2020.
- Clôture du site reste à réaliser.

Captage du Roubian à Tarascon :

- Réparation étanchéité et extension sur 20 ml du fossé sud et réalisation d'un devers faites en 2019
- Contrôles vidéo des réseaux de collecte EU et EP à programmer chaque année

Reste à mettre en œuvre une procédure d'alerte en cas d'accident routier, la condamnation du forage 2, la mise en place d'une convention d'utilisation des engrais chimiques et de pesticides entre les agriculteurs et la chambre d'agriculture, pour ces raisons l'indice de protection de ce captage a baissé. Ce point sera vu dans le cadre du PGSSE.

Par ailleurs, les contrôles des stockages d'hydrocarbures sur les périmètre rapprochés ou éloignés de Saint-Hippolyte, Roubian, Mazet, Lion d'Or ont démarré en octobre 2019 et ce sont terminés en juin 2020. Le rapport de synthèse a été transmis à l'ARS en septembre 2020. Une couche cartographique qui recense les cuves et leur conformité a été réalisée ; elle permettra de rappeler aux propriétaires dont l'installation est non conforme leur obligation et responsabilité.

Données ARS 2019 (celles de 2020 non communiquées)

Ressources	P108.3	Ressources	P108.3
Saint-Hippolyte (Arles)	80%	Apic (Boulbon)	60%
Mazet (Arles)	80%	Du Colombier (Boulbon)	80%
Mas Payan (Saint-Martin-de-Crau)	80%	La Clastre (Boulbon)	60%
Lion d'Or (Saint-Martin-de-Crau)	80%	Roubian (Tarascon)	40%
Val boisé (Saint-Martin-de-Crau)	80%	La Motte (Tarascon)	80%
Sénébier (Saintes-Maries-de-la-Mer)	20%		

LES DONNEES CLIENTELES

1. Les abonnés du service Eau Potable

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution globale du nombre d'abonnés sur le territoire en fin d'année 2019 et 2020.

Nombre d'abonnés eau potable 2019		
Communes	TOTAL	
Arles	23 697	0,27%
Boulbon	747	0,95%
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 926	0,31%
Saint-Martin-de-Crau	5 431	1,23%
Saint-Pierre-de-Mézoargues	52	6,12%
Tarascon	6 211	0,21%
TOTAL	39 064	0,41%

Nombre d'abonnés eau potable 2020		
Communes	TOTAL	
Arles	23 740	0,18%
Boulbon	748	0,13%
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 951	0,85%
Saint-Martin-de-Crau	5 489	1,07%
Saint-Pierre-de-Mézoargues	53	1,92%
Tarascon	6 216	0,08%
TOTAL	39 197	0,34%

Toutes les communes ont vu leur nombre d'abonnés augmenté, soit en global +0.34% d'augmentation, alors que dans le même temps certaines populations diminuent. Ceci peut s'expliquer par une amélioration continue du fichier abonné mais aussi du nombre de demande pour accéder au service.

2. Le taux d'impayés et de réclamations

Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P154.0] et le taux de réclamations [P155.1] sont en 2019 :

	P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P155.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
GLOBAL ACCM	1,79%	1,69

En 2020, le taux d'impayés cumulé sur l'année écoulée est de 1,79%. Le recouvrement d'une partie de la créance de 2016 à 2018 a permis d'atténuer ce taux.

En cumulé depuis 2016, le taux d'impayé est de 3,6%. Il reste élevé et préoccupant car il représente en recette 1,2Millions d'€.

La loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que les réductions de débit et lentillage sur les résidences principales, peut expliquer en partie les difficultés à recouvrer à l'amiable les créances impayées.

Le taux de réclamations écrites augmente légèrement en 2020 passant de 1,33 (représentant 52 réclamations écrites) à 1,69 soit 66 réclamations reçues par ACCM Eaux.

3. Délai maximal [D151.0] et Taux de respect [P152.1] du délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés

	D151.0 Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1 taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés
ACCM	2 jours	96.5%

Le service rendu aux abonnés s'est uniformisé pour l'ensemble de l'ACCM. En effet, le délai maximal d'ouverture de branchements était de 8 jours pour Arles et 1 jour pour les 5 autres communes ; il est dorénavant de 2 jours avec un taux de respect très correct.

4. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [D151.1]

	2019 P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2020 P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
ACCM	0,15 u/1000 abonnés	0,15 u/1000 abonnés

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmés se maintient à un taux correct.

5. Demande d'urbanisme

Ceux sont 392 dossiers droit au sol (permis de construire, permis d'aménager ou demandes préalables ont été instruits par les services de l'ACCM dont le détail par commune est le suivant :

Commune	Arles	Saint-Martin-de-Crau	Tarascon	Saintes-Maries-de-la-Mer	Boulbon	Saint-Pierre-de-Mézoragues
Nombre /an	236 (60%)	83	34	19	17	3

LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes consommés aux abonnés du territoire ainsi que la consommation pour les besoins du service ou non comptabilisée (volumes consommés autorisés ramenés à 365 jours).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation autorisés facturées + pour besoin des services + non comptabilisé (m³) ramené à 365 jours	5 716 935	5 880 170	6 275 142	5 749 731	6 047 226	5 830 158
Arles	3 292 868	3 348 554	3 757 060	3 480 944	3 601 656	3 518 520
Boulbon	89 910	91 999	115 637	95 219	95 475	99 021
Saintes-Maries-de-la-Mer	514 205	605 197	509 472	522 592	499 656	463 820
Saint-Martin-de-Crau	888 262	916 403	767 169	742 980	828 040	810 752
Tarascon + Saint-Pierre-de-Mézoargues (jusqu'en 2018)	931 690	918 017	1 125 804	907 996	1 012 399	925 338
Saint-Pierre-de-Mézoargues (comptabilisé seul à compter de 2019)	Avec Tarascon				9 866	12 707

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation des abonnés du service (m³) selon facturation ramené à 365 jours	5 428 719	5 573 759	6 194 205	5 526 730	5 825 119	5 699 793
Arles	3 245 797	3 303 554	3 712 037	3 370 944	3 490 124	3 460 807
Boulbon	76 221	78 368	111 662	87 219	90 474	94 028
Saintes-Maries-de-la-Mer	541 954	585 197	489 477	502 592	479 675	453 340
Saint-Martin-de-Crau	664 223	695 896	761 198	687 980	773 052	770 200
Tarascon + Saint-Pierre-de-Mézoargues	900 524	910 744	1 119 831	877 996	982 408	909 082
Saint-Pierre-de-Mézoargues (comptabilisé seul à compter de 2019)	Avec Tarascon				9 866	12 336

La commune d'Arles représente toujours de l'ordre de 60% des volumes totaux facturés (ou consommés).

L'augmentation de la consommation (facturée ramené à 365 jours) a été de 2,4% en 2015, de 2,7% en 2016, de 6,7% en 2017. Une forte augmentation en 2017 vraisemblablement liée à la sécheresse. De plus le contrat ACCM Eau ayant démarré en février pour Tarascon et Saint-Pierre de Mézoargues et en mars 2017 pour Saint-Martin-de-Crau, Boulbon, les valeurs de relève ont été proratisées à 365 jours et sont par conséquent entachées d'une certaine imprécision. La valeur de 2018 est revenue sur des niveaux proches de 2016, à noter également que 2018 a été une année très pluvieuse peu propice à la consommation. En 2019, la consommation ramenée à 365 jours a augmenté de 5% ; hausse de la consommation probablement due à une baisse de la pluviométrie de 40% par rapport à 2018.

En 2020, la consommation (selon facturation) a baissé de 2% mais reste supérieure à 2018. L'effet COVID est peut-être à l'origine de cette baisse d'autant que la pluviométrie a été assez basse en 2020 quasi la moitié de celle de 2019.

Les volumes consommés et facturés entre deux relevés a permis de calculer le ratio de consommation hors gros consommateurs (**non ramené à 365 jours**) :

Volumes consommés hors VEG (2) annuels en 2020 en m3 selon relevés des compteurs		dont Gros consommateurs > 6000m3/an	Nbre branchements	Nbre branchements > 6000 m3/an	ratio de consommation hors gros consommateurs m3/an
Communes	Total				
ARLES	3 403 917	529 616	24 018	31	120
SAINT MARIES DE LA MER	462 034	42 568	2 992	4	140
TARASCON	968 857	222 835	6 257	7	119
SAINT MARTIN DE CRAU	755 429	108 843	5 525	6	117
BOULBON	91 194	0	755	0	121
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	11 153	0	53	0	210
TOTAL m³/an	5 692 584	903 862	39 600	48	121
Dotation par branchement m3/an /branchement	144				
Evolution N-1	-6,3%				

(2) Volume consommé hors VEG (vente en gros) sur les périodes de relève respectives de chaque commune

Le ratio de **consommation moyenne** des abonnés est de l'ordre de **144 m³ par abonné et par an**. En revanche si on retire de cette consommation totale facturée celle des consommateurs de + de 6 000 m3/an, sur les 6 communes égale à 903 862 m3/an (soit plus de 16% des volumes totaux) ; le ratio tombe à **121 m³/an/abonné, ce qui est très représentatif de la consommation moyenne d'un ménage** et ce pour toutes les communes excepté Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Pierre-de-Mézoargues.

En effet pour Les-Saintes-Maries-de-la-Mer, cette valeur élevée met en évidence des consommations liées à l'activité touristique et à la consommation pour besoins communaux importantes.

Cette année, ce ratio a pu être calculé sur Saint-Pierre-de-Mézoargues grâce au suivi des compteurs de sectorisation ; il est très élevé sans explication à ce jour.

A contrario, les autres communes présentent des valeurs assez proches comprises entre 117 et 120 m3/an/branchement.

A noter en 2020, une baisse significative des volumes des Gros consommateurs de 15%, de 1 067 931m3/an en 2019 à 903 862m3/an en 2020. Cette baisse est due certainement au ralentissement de l'activité économique pour cause de pandémie.

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

1. Les volumes produits

Ces dernières années, les volumes produits sur l'ensemble de ACCM ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume produits m ³ /an	7 953 803	8 094 212	8 305 614	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Progression		+ 1,77 %	+ 2,62%	+ 3,64%	- 2,85%	+0,34%	-5,3%

Répartis ainsi par commune :

	2017	2018	2019	2020
Volumes produits (m³/an)	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Arles	5 161 996	5 096 680	5 064 288	4 827 170
Boulbon	169 922	141 317	132 996	163 829
Saint-Martin-de-Crau	1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Saintes-Maries-de-la-Mer	615 544	614 179	557 882	505 405
Tarascon	1 432 504	1 260 157	1 250 106	1 117 908
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	0	0	0

Une baisse de la production qui suit en toute logique celle de la consommation ce qui traduit néanmoins une bonne maîtrise des outils de production et de ses besoins de service.

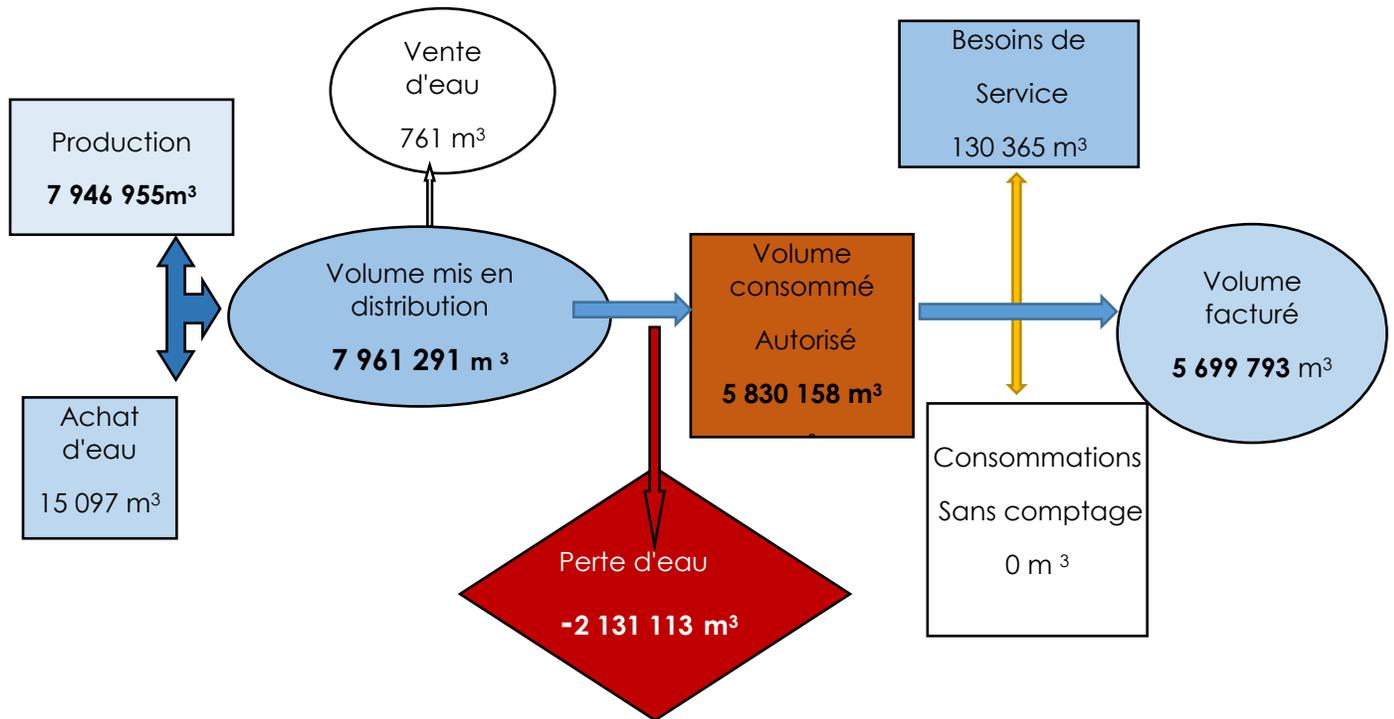
2. Les volumes achetés

Les seuls volumes achetés (m³) par les services d'eau de l'ACCM sont ceux achetés à la commune de Vauvert à raison de 15 097 m³ en 2020 pour les besoins des Saintes-Maries-de-la-Mer, hameau de Pin Fourcat.

3. Les volumes de vente en gros

Les volumes vendus en gros sur le territoire de l'ACCM sont ceux de Arles à la commune de Fourques pour un volume de 761 m³. Des essais d'approvisionnement sont prévus en 2021 pour en vérifier la faisabilité et en tout état de cause une convention annuelle devra être établie entre les deux collectivités pour en fixer les conditions techniques et tarifaires.

Bilan des volumes d'eau



Bilan des volumes d'eau sur l'ACCM pour l'année 2020

DES PERFORMANCES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de trois indicateurs principaux :

- Le rendement (%) **[P104.3]**, qui est la proportion des volumes mis en distribution (produits ou importés) qui arrivent à l'utilisateur final (consommés et comptabilisés, consommés mais non comptés, exportés, ou faisant partie des besoins du service). Un rendement de 100% signifie que le réseau est globalement étanche. Un rendement de 50% voudrait dire que, pour deux litres d'eau introduits dans le réseau, un seul bénéficie au service.
- L'indice linéaire de pertes en eau (m³/km/jour) **[P106.3]** qui quantifie le débit moyen annuel de fuites dans le réseau, sur un tronçon d'un kilomètre. L'indice linéaire des volumes non comptés **[P105.3]** qui traduit l'importance des consommations autorisées non comptabilisées. Il quantifie ainsi non seulement le débit des fuites, mais aussi les volumes de service et les consommations sans comptage.

Il convient de rappeler que les exigences réglementaires (décret N°2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites ») imposent un rendement cible et un rendement minimal à respecter sous peine de doublement de la redevance prélèvement instaurée par l'agence de l'eau. De plus, en cas de non atteinte de ce rendement dit « Grenelle », un plan d'action doit être établi.

Les indicateurs clés du réseau de l'ensemble de l'Agglomération et le détail par commune sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement global Agglomération [P104.3]	70,5%	70,7%	72,8%	68,6%	72,0%	73,3%
Indice linéaire de pertes Agglomération [P106.3]	7,52 m ³ /j/km	7,75 m ³ /j/km	7,33 m ³ /j/km	8,17 m ³ /j/km	7,3 m ³ /j/km	6,60 m³/j/km
Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]	8,45 m ³ /j/km	8,72 m ³ /j/km	7,59 m ³ /j/km	8,87 m ³ /j/km	7,98 m ³ /j/km	6,81 m³/j/km
Volumes de pertes sur l'année m ³	- 2 392 286	- 2 440 528	-2 347 840	-2 631 179	-2 361 270	-2 131 133

- **Les volumes de fuite ont diminué à nouveau cette année 2020 de 230 000m³ soit sur 2 ans de 500 000 m³, ce qui est considérable (6% du volume produit), un volume de service également en baisse de 50%.**
- **L'indice linéaire de pertes reste l'indicateur le plus pertinent pour décrire les performances d'un réseau, car il est indépendant des consommations d'eau. Sur l'ensemble de l'ACCM il reste assez médiocre mais s'améliore encore en 2020. Cet objectif doit donc rester une priorité d'autant que ce critère fait aussi l'objet d'objectifs de performance contractuels importants.** L'objectif contractuel n'est cependant pas encore atteint pour Arles et Saint-Martin-de-Crau. La modélisation des réseaux et les recherches de fuites sur ces deux communes doivent rester une priorité.
- **Le cas particulier de Boulbon** avec une dégradation des rendements et de l'ILP s'explique grâce à deux faits :
 - Le fait que le linéaire du réseau soit très faible, donc le moindre petit débit de fuite impacte directement le rendement de manière très importante,
 - Le constat d'une dérive importante d'environ 5 m³/h sur la partie Boulbon Village due à une fuite se situait sur un PEHD DN 200 au niveau d'un coude (conduite qui date de 1980) ; la canalisation était profonde ce qui a rendu la détection très difficile.
- **Le rendement « dit du Maire » est en hausse ou quasi stable sur toutes les communes** et le rendement dit « Grenelle », est dépassé sauf pour Saint-Martin-de-Crau. Des plans d'action ont été établis et formalisés (à la charge du délégataire). Grâce à ces plans d'action, un dossier pour la pose de 15 débitmètres de sectorisation (10 pour Arles et 5 pour Saint-Martin-de-Crau) a été accepté par l'Agence de l'Eau avec attribution de subventions. Les travaux sont terminés sur Saint-Martin-de-Crau. Prévus sur Arles en 2022.

En 2020, **319** interventions ont eu lieu sur les réseaux. **588** km ont fait l'objet d'une inspection pour recherche de fuite. Auxquels il faut ajouter :

- ✓ **154** interventions sur les branchements pour fuite,
- ✓ **3800** compteurs de plus de 15 ans renouvelés sur l'ensemble des communes (représentant un taux d'environ 10% en 2020 et 20% depuis le début du contrat),
- ✓ **86** branchements renouvelés soit 835 depuis le début du contrat représentant 38% de l'objectif contractuel de 2183 unités.

Un détail de ces interventions est présent dans le rapport annuel du délégataire. Un programme de renouvellement (fond de travaux) spécifiques de rues ciblées est en cours de réalisation sur Arles (94 rues, plus de 19 km réalisés sur les 131 rues sensibles aux fuites identifiées).

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCES DES RESEAUX D'EAU POTABLE ACCM

	2 020	ARLES	BOULBON	SAINTES MARIES DE LA MER	SAINTE MARTIN DE CRAU	TARASCON	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	GLOBAL ACCM
Volume produit		4 827 170	163 829	505 405	1 332 643	1 117 908	0	7 946 955
Volume acheté en gros		0	0	15 097	0	0	17 236	32 333
Volume vendu en gros		761	0	0	0	17 236		17 997
Volume mis en distribution		4 826 409	163 829	520 502	1 332 643	1 100 672	17 236	7 961 291
Volume comptabilisé 365 jours (ou consommé)		3 460 807	94 028	453 340	770 200	909 082	12 336	5 699 793
Volume de service		57 713	4 993	10 480	40 552	16 256	371	130 365
Volume consommé sans comptage			0	0	0	0	0	0
Volume autorisé sur 365 jours		3 518 520	99 021	463 820	810 752	925 338	12 707	5 830 158
nombre abonnés		23 740	748	2 951	5 489	6 216	53	39 197
		146	126	154	140	146	233	145
Pertes		-1 307 889	-64 808	-56 682	-521 891	-175 334	-4 529	-2 131 133
P 104.3 Rendement IDM (indice du maire)		72,9%	60,4%	89,1%	60,8%	84,3%	73,7%	73,3%
2019 P 104.3 Rendement IDM (indice du maire)		71,1%	71,8%	86,9%	59,7%	82,1%	73,1%	72,0%
Amélioration RDT entre 2019 et 2020		OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Linéaire réseau		559,91	22,17	89,02	97,52	108,34	8,00	884,96
P106.3 Indice linéaire de pertes en m3/km/j		6,40	8,01	1,74	14,66	4,43	1,55	6,60
2019 P106.3 Indice linéaire de pertes en m3/km/j		7,16	4,60	2,28	15,62	5,65	1,33	8,17
Amélioration ILP entre 2019 et 2020		OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés en m3/km/j hors volume de service		6,62	7,21	1,91	15,04	4,72	1,68	6,81
Objectif contractuel pour 2020		5,60	4,50	3,30	11,60	6,20	6,20	/
Atteinte objectifs contractuels en 2020		NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	
Objectifs 2028		4,80	4,00	3,00	8,30	4,50	4,50	
Indice linéaire de consommation par jour (ILC m3/km/jour) hors Volume de pertes		17,22	12,24	14,28	22,78	23,40	4,35	18,05
Rendement dit "Grenelle" (hors ZRE)		68,44	67,45	67,86	69,56	69,68	65,87	68,61
Rendement IDM P104.3 > Rendement dit "Grenelle"		VRAI	FAUX	VRAI	FAUX	VRAI	VRAI	VRAI
Volumes non comptés (hors volumes de services) - "plan d'action"		12 746	11 479	5 257	27 226	4 798	0	61 506

Nota : P104.3 RDT dit du Maire = Volume autorise + vendu en gros / Volume produit+ volume acheté (hors volume NC facultatif)

P106.3 indice linéaire de perte = pertes/ linéaire du réseau /365 P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés = idem P106.3 sans prendre en compte les volumes de service (rend compte des plans d'actions) Rdt dit Grenelle (hors Zone de Répartition es Eaux) = 65 + Indice linéaire de consommation par jour/5

LES TRAVAUX ET LES INVESTISSEMENTS

1. Les travaux réalisés en 2020

Le détail des travaux réalisés sur réseaux d'eau potable par commune est présenté en annexe.

Les travaux sur canalisations réalisés en 2020 par ACCM représentent **4,321 km** en renouvellement avec 209 branchements et aucune extension en réseau d'eau potable.

2. Le taux de renouvellement des canalisations [P107.2]

Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort fait par l'ACCM pour maintenir en état le réseau de canalisations.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau :

	2016 à 2020
Linéaire de réseau en km	885
Linéaire renouvelé / réhabilité / renforcé / dévoté en km	26,473
P107.2 Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0.62%

Dont voici le détail par commune :

Communes	Longueur réseau hors branchement (en km)	P107.2 AEP	Linéaire renouvelé en 5 ans
ARLES	559,91	0,62%	17 407
SAINTES MARIES DE LA MER	89,02	0,59%	2 700
TARASCON	108,34	0,44%	2 384
SAINT MARTIN DE CRAU	97,52	0,61%	2 963
BOULBON	22,17	1,79%	2 000
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	7,49	0,00%	0
TOTAL	885		27 454
P107.2 Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable			0,62%

Le taux de renouvellement reste faible. L'effort pour le renouvellement des canalisations devra être maintenu par ACCM pour garantir la continuité de service et un rendement de réseau en constante amélioration.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ([P101.1] ET [P102.1])

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute (ressources), mais également de l'eau produite et de l'eau distribuée au robinet des usagers. Les analyses et contrôles sont réalisés par :

- L'Agence Régionale de sante (A.R.S.) pour le contrôle règlementaire,
- Le délégataire pour les analyses d'autosurveillance.

Les taux de conformité de l'eau que vous buvez concernent le contrôle sanitaire règlementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que l'autocontrôle réalisé par le délégataire. Par ailleurs, les résultats sont consultables en ligne par commune et par réseau de distribution sur les sites et <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>

L'eau est globalement **de très bonne qualité en 2020** comme les années antérieures.

L'indicateur **P101.1** Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de **100%** pour l'ensemble des communes. L'indicateur **P102.1** Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **97,7%** pour l'ensemble des communes.

Soit une légère baisse de la qualité en physico-chimie par rapport en 2019, occasionnelle sur Boulbon suite à la mise en service du forage APIC et d'une conduite de refoulement des forages Roque d'acier. Sur Mas Thibert le dépassement en nickel ne trouve pas son origine sur l'eau produite et distribuée mais bien sur le point de prélèvement. La baisse chronique de cette qualité est bien notable sur les Saintes-Maries-de-la-Mer.

Nombre de prélèvements ARS + SAUR 2020 Sur Eau distribuée et Point de mise en distribution							
			P101.1		P102.1		
Communes	bactériologiques réalisés	bactériologiques conformes	Taux de conformité microbiologiques	physico-chimiques réalisés	physico-chimiques conformes	Taux de conformité physico-chimiques	Paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité
ARLES	159	159	100%	198	197	99%	Dépassement Nickel Mas Thibert (lié au point de prélèvement)
SAINT MARIES DE LA MER	33	33	100%	53	46	86,8%	Plusieurs dépassement en pesticides et aluminium.
TARASCON	54	54	100%	64	64	100%	
SAINT MARTIN DE CRAU	62	62	100%	74	74	100%	
BOULBON	22	22	100%	42	40	95%	Dépassement turbidité APIC et Roque d'Acier lors de la mise en service
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	8	8	100%	8	8	100%	
TOTAL ACCM	338	338	100,0%	439	429	97,7%	

Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable

1. Vue d'ensemble du budget eau potable de l'ACCM en 2020

La synthèse du compte administratif 2020 eau potable est la suivante :

€	EAU POTABLE
Section d'exploitation	
Recettes Réelles	7 810 555,01
Dont subventions d'exploitation	0,00
dont produits de la facture	7 733 319,01
autres (dont annulation de mandat exercice antérieur 604 988,21 €)	77 236,00
Dépenses réelles	5 724 224,32
dont charges générales	5 331 670,72
dont charges de personnel et frais assimilés	356 412,00
dont charges financières (intérêts)	29 069,91
autres	7 071,69
Soldes de la section d'exploitation (op.réelles)	2 086 330,69
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op.d'ordres)</i>	1 667 356,80
Exédent d'exploitation reporté N-1	1 787 226,49
Section d'investissement	
Recettes Réelles	476 158,00
Dont subventions d'investissement	476 158,00
dont dette souscrite	0,00
autres, dont réserves et immobilisations en cours	0,00
Dépenses réelles	2 723 384,08
dont dépenses d'équipements	2 252 039,43
dont charges de remboursement de la dette (capital)	471 344,65
Soldes de la section d'investissement (op.réelles)	-2 247 226,08
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op.d'ordres)</i>	1 667 356,80
Résultat d'investissement reporté N-1	513 573,98
Solde de l'année N	-160 895,39

2. Etat de la dette

L'état de la dette de l'ACCM, au 31 décembre 2020, se décompose comme suit :

	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2021	475 333,21 €	139 295,17 €	614 628,38 €
2022	494 785,42 €	126 489,82 €	621 275,24 €
2023	489 780,38 €	113 133,65 €	602 914,03 €
2024	401 297,13 €	99 177,72 €	500 474,85 €
2025	303 573,35 €	84 990,21 €	388 563,56 €
2026	317 195,24 €	71 368,18 €	388 563,42 €
2027	260 283,09 €	57 134,25 €	317 417,34 €
2028	57 122,32 €	45 248,93 €	102 371,25 €
2029	59 744,24 €	42 627,01 €	102 371,25 €
2030	62 486,50 €	39 884,75 €	102 371,25 €
2031	65 354,63 €	37 016,62 €	102 371,25 €
2032	68 354,40 €	34 016,85 €	102 371,25 €
2033	71 491,87 €	30 879,38 €	102 371,25 €
2034	74 773,35 €	27 597,90 €	102 371,25 €
2035	78 205,45 €	24 165,80 €	102 371,25 €
2036	81 795,08 €	20 576,17 €	102 371,25 €
2037	85 549,47 €	16 821,78 €	102 371,25 €
2038	89 476,19 €	12 895,06 €	102 371,25 €
2039	93 583,15 €	8 788,10 €	102 371,25 €
2040	97 878,78 €	4 492,47 €	102 371,25 €

L'indicateur P153.2 relatif à la durée d'extinction de la dette de la collectivité dont le calcul est le rapport de l'encours de la dette au 31 décembre 2020 divisé par l'épargne brute est de 1.00 et la durée totale d'extinction de la dette est de 20 ans.

3. Analyse du CARE

Le Compte Annuel des Résultats d'Exploitation communiqué par l'exploitant et fourni en annexe. Afin de procéder à une analyse approfondie par la commission financière créée (délibération N°2020-086A du conseil communautaire du 30 juillet 2020), la collectivité devra avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Service Public de l'Assainissement Collectif

Description du service d'assainissement collectif de l'ACCM

Le service d'assainissement collectif de l'ACCM a pour mission d'assurer la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées de l'Agglomération, en garantissant les rejets au milieu naturel.

Linéaire de réseau : environ **394 km**

Nombre de Poste de Relèvement ou Refoulement non compris les postes situés en tête de station d'épuration : **152** dont

88 à Arles, 32 à Saint-Martin-de-Crau, 19 à Tarascon, 10 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 3 à Boulbon

Nombre de Stations d'Épuration : **15**

Nombre de déversoirs d'orage (ou trop-pleins de poste de refoulement) sur réseau d'assainissement : **13** (hors déversoir ou by-pass en tête de STEP)

STEP (ou STEU)	années de construction ou réhabilitation	EH (Equivalent Habitant) (1)	Type de traitement	Milieu récepteur
Arles	2011	77 000	Boues activées	Le Rhône
Raphèle-les-Arles/ Moulès	2007	4 667	Boues activées	Fossé vers Chalavert vers Canal Rhône à Port-de-Bouc (classement DDTM à déterminer)
Salin de Giraud	2007	2 200	Lit plantés de roseaux	Le Rhône
Mas Thibert	2004	1 700	Boues activées	Canal Rhône à Port-de-Bouc (classement DDTM cours d'eau)
Le Sambuc	2007	450	Lit plantés de roseaux	
Saliers	1977	225	Boues activées + lit plantés de roseaux sur boues	Roubine
Saintes-Maries-de-la Mer	2017	17 300	Lagunes- Mise en service STEP Boues activées en septembre 2017	Lagunes puis Mer Méditerranée
Pin Fourcat (Saintes-Maries-de-la Mer)		60	Boues activées	Petit Rhône (cours d'eau)
Cabannes Cambon (Saintes-Maries-de-la Mer)		<20	Tertre filtrant (épandage)	/
Saint-Martin-de-Crau - Ville	2012	15 000	Boues activées	La Chapelette puis Canal Arles à Port de Bouc (classement DDTM cours d'eau)
Saint-Martin-de Crau Clos Perrot		<20	Micro-station + Epandage	/
Saint-Martin-de Crau ZI Bois de Leuze	2010	1 000	Boues activées	Fossé vers Etang de Leuze (ou Mas Laurent)
Tarascon Raboubs	2008	20 000	Boues activées	Le Rhône
Boulbon Ville	2010	1 500	Boues activées	Non inconnu (classement DDTM cours d'eau)
Boulbon Colombier	2014	500	Boues activées	Le Rhône
Total		141 602 EH		

(1) Définition de l'équivalent habitant 120l/j/EH et 60 g de DBO₅/j/EH

Les capacités de l'ensemble de ces stations d'épuration représentent de l'ordre de **142 000 EH**. L'Equivalent-Habitant est l'unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station de traitement des eaux usées et correspond à la quantité théorique de pollution émise par personne et par jour.

Le type principal de traitement des stations est celui à boues activées. Seules deux stations sont des lits plantés de roseaux et deux constitués soit d'un tertre ou d'un épandage. La station actuelle des Saintes-Maries-de-la-Mer est dotée depuis 2017 d'une boue activée néanmoins la lagune a été conservée en zone de rejet intermédiaire et fera l'objet d'un état zéro permettant de juger de sa qualité 2019/2020.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années. Il porte sur les équipements de l'assainissement collectif.

La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de collecte des eaux usées. De 0 à 90, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 100 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

Le niveau de connaissance du patrimoine est inférieur à 40/120 pour 2016, avec une nette amélioration en 2017 et en 2018 puisque cet indicateur passe à 83/120. Cette amélioration est due principalement à la localisation et archivage des interventions sur les réseaux et ouvrages au quotidien ainsi qu'à un programme d'inspection caméra sur les 6 communes.

Cette amélioration est également le résultat d'une meilleure connaissance des éléments constitutifs des réseaux (diamètre, âge et matériau sur Boulbon, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau) en 2018.

En 2019, globalement sur ACCM l'indice de connaissance augmente encore de 9 points, pour atteindre 92/120 en 2019 grâce à une amélioration de la connaissance de l'altimétrie des réseaux mais sur Arles uniquement. **En 2020, il baisse de 9 points, il semblerait qu'un problème d'intégration sur le SIG soit à l'origine de ce résultat, une vérification sera opérée en septembre/octobre 2020.**

Cette connaissance serait également à parfaire sur les autres communes mais nécessiterait de réaliser un programme important sur l'ensemble du territoire en topographie et en géolocalisation des branchements des particuliers.

	2020					
P202.2B Indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	ARLES	BOULBON	SAINTE-MARIE-DE-LA-MER	SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	TARASCON	GLOBAL ACCM
A Plan du réseau						
2) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement s (10 points) VP.250/238	10	10	10	10	10	10
3) Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points) VP.251/240	5	5	5	5	5	5
Total obtenu pour les Items 1 à 3 (note sur 15)	15	15	15	15	15	15
B Eléments constitutifs du réseau						
4) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (10 points).VP.253	10	10	10	10	10	10
5) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	3	5	4	5	3	3
dont % renseignés	84,7	96,5	99,9	99,5	88,6	89,3
6) L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (10 points). VP.255	10	10	10	10	10	10
7) Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points)	5	5	5	5	4	5
dont % renseignés	99,9	99,5	100,0	99,4	94,5	99,0
Total obtenu pour les Items 4 à 7(note sur 30)	28	30	29	30	27	28
En fonction du total des 3 premiers Items (15 points)						
C Réalisation du descriptif détaillé des réseaux						
8) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (VP.256)	10	0	0	0	0	0
9) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (0 à 5 points).	2	0	0	0	0	0
dont % renseignés	60,7	18,3	3,2	5,6	9,3	37,8
10) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...) (10 points) (VP.257)	10	10	10	10	10	10
11) existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points) (VP.258)	10	10	10	10	10	10
12) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) (10 points) (VP.259)	0	0	0	0	0	0
13) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) (10 points)(VP.260)	10	10	10	10	10	10
14) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite (10 points)(VP.261)	10	10	10	10	10	10
15) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans) (10 points) (VP.262)	0	0	0	0	0	0
Total obtenu pour les Items 8 à 15 (note sur 75)	52	40	40	40	40	40
En fonction du total des Items 1 à 7 (40 points)						
TOTAL	95	85	84	85	82	83

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement).

L'indice pondéré des 6 communes par la pollution collectée (DBO) est de 100 points/120 (en pondérée par la DBO). La réalisation du schéma directeur d'assainissement ciblé en particulier sur la mesure de cet indicateur et son report cartographique devrait permettre son amélioration.

Il est à noter que seuls subsistent 13 déversoirs d'orage (hors déversoirs en tête de station d'épuration) sur ACCM : 8 sur Arles et 5 sur Tarascon, tous équipés d'appareils de mesures pour surveillance.

D'autre part, le diagnostic permanent des réseaux est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021 ; le délégataire réalise d'ores et déjà un suivi journalier du fonctionnement des postes de refoulement qui consiste :

- A étalonner les pompes pour connaître au mieux le débit réel de pompage,
- A sectoriser les communes (non encore réalisé)
- A équiper tous les postes de télétransmission (seul 2 PR/152 ne sont pas encore équipés de TS en 2020) pour signaler les pannes mais aussi pour faire remonter les informations de fonctionnement (temps de marche, volumes ou débit),
- A enregistrer de la pluviométrie,
- A créer des tableaux de bords afin d'interpréter les fonctionnements au quotidien et procéder à l'identification des secteurs présentant le plus d'anomalies (introduction d'eau claires parasites). Ce reporting est encore en cours de construction.

Le schéma directeur d'assainissement a permis d'établir une cartographie des rejets d'eaux usées rejetés au milieu récepteur ainsi que la vulnérabilité de ces mêmes milieux. Il est à noter que les rejets par temps de pluie n'ont aucun impact sur les milieux récepteurs. Ces milieux déjà fortement anthropiques et/ou dont le débit est très supérieur à celui du rejet d'eaux usées.

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	2020				
	ARLES	BOULBON	SAINTE-MARIE-DE-LA-MER	SAINTE-MARTIN-DE-CRAU	TARASCON
A Éléments communs à tous types de réseaux					
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)(20 points)(VP.158)	20	20	20	20	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) (10 points)(VP.159)	10	10	10	10	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement (20 points)(VP.160)	20	20	20	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (30 points)(VP.161)	30	30	30	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (10 points)(VP.162)	10	10	10	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur (10 points)(VP.163)	10	10	10	10	10
Total A (sur 100 points)	100	100	100	100	100
B Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs					
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total (10 points)(VP.164)	0	0	0	0	0
C Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes					
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage (10 points) (VP.165)	0	0	0	0	0
TOTAL A+ B + C si A > 80 points	100	100	100	100	100
TOTAL PONDERE par DBO collectée			100		

Les données clientèles

1. Les abonnés du service Assainissement

En 2020, le service comptait **35 230 abonnés**.

L'évolution des abonnés de 2019 à 2020 est de 0,43% en moyenne et de 2,6% depuis 2017 ce qui est témoin d'une bonne évolution (régularisation des abonnés non répertoriés, nouveaux raccordés, mise à jour fichier clients...).

La commune d'Arles représente toujours **60%** des usagers raccordés.

Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire :

Nombre d'abonnés asst (DONNEES RAD 2020)					
Communes	2017	2018	2019	2020	Evolution en % 2019/2020
ARLES	20 769	20 908	21 143	21 187	0,21%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 260	2 281	2 306	2 312	0,26%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 127	5 196	5 286	5 333	0,89%
SMC Ville					
SMC ZI					
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	0	0	0	0	
BOULBON	633	634	665	666	0,15%
TARASCON	5 514	5 627	5 678	5 732	0,95%
TOTAL	34 303	34 646	35 078	35 230	0,43%

2. Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

Le taux de desserte se calcule à partir de l'estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte des eaux usées unitaires ou séparatifs. Cette estimation est basée sur les populations Insee, les populations relevant de l'assainissement non collectif (ANC) et du ratio moyen du nombre d'habitants par foyer.

Le taux de desserte (représentant le ratio entre la population raccordée et la population totale) par commune est alors présenté ci-dessous, ce taux évoluera très peu. Les grandes extensions des réseaux d'assainissement ont déjà été réalisées, peu de projet dans ce domaine :

Communes	Population INSEE (2020)	Nombre habitants raccordés estimé (hors ANC)	P201.1 Taux de desserte	Population touristique raccordée	Nombre habitants raccordés estimé avec population touristique (hors ANC)	P201.1 Taux de desserte avec population touristique
ARLES	51 031	43 105	84%	1 521	44 625	87%
BOULBON	1 518	1 219	80%	37	1 256	83%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 157	1 057	49%	983	2 040	95%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13 558	12 722	94%	189	12 911	95%
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	210	0	0%	0	0	0%
TARASCON	15 195	14 137	93%	281	14 418	95%
TOTAL	83 669	72 239	86%	3 011	75 250	90%

Les autorisations de déversement [D202.0]

Dans le cadre des obligations réglementaires, les établissements industriels (effluents non domestiques ou assimilés domestiques) doivent être autorisés à déverser dans le réseau public par un arrêté du Président ACCM, acte unilatéral.

Cet arrêté est complété par une Convention Spéciale de Déversement (non obligatoire et tripartite ACCM/Etablissement/Délégataire) qui peut fixer des redevances assainissement calculées sur la pollution rejetée au réseau.

Dans le cadre du contrat DSP, cette démarche a été amorcée en 2017, avec pour grand principe :

- de traiter en priorité les industriels ou établissements qui en font la demande, souvent dans le cadre de leur démarche qualité, ou à l'occasion d'un dépôt de permis de construire,
- de les rencontrer et de visiter leurs installations avec à l'appui un questionnaire (enquête) établi par le délégataire,
- de rédiger un arrêté assorti de prescriptions techniques et juridiques et le cas échéant une convention.

Le but étant, outre le fait de répondre à la réglementation, d'amorcer une démarche de partenariat et d'évaluer les établissements pouvant poser problèmes dans le fonctionnement de nos stations d'épuration.

Le bilan du plan d'action en 2020 est le suivant, l'avancement est souvent freiné par le manque de coopération des établissements visités et/ou contactés :

	ARLES	TARASCON	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	BOULBON	SAINTE-MARIES-DE-LA-MER	TOTAL
Nombre d'installations recensées 2020						
TOTAL	11	11	7	1	1	31
Nombre autorisations de rejet engagées	5	7	3	1	0	16
Nombre autorisations de rejet en cours	0	2	1	0	1	4
Nombre d'autorisations de rejet signées depuis 2017	0	1	3	0	0	4
Nombre établissement dont autorisation sans objet	3	0	0	0	0	3
Avancement des autorisations signées						23%

Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0], les taux de réclamations [P258.1]

Les taux de réclamation et d'impayés sont estimés aux valeurs suivantes, sur l'ACCM, en 2020 :

	P258.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés) 2019	P258.1 Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés) 2020
GLOBAL ACCM	0,71	1,73

	P257.0 Taux d'impayés 2019 sur les factures d'eau des années précédentes (2016-2019)	P257.0 Taux d'impayés 2020 sur les factures d'eau de l'année précédente
GLOBAL ACCM	8,8%	2,1%

Les taux de réclamations est supérieur à celui de 2019 et correspond à 35 réclamations écrites (cf. détail page 57).

En 2020, le taux d'impayés cumulé sur l'année écoulée est de 2,1%. Le recouvrement d'une partie de la créance de 2016 à 2018 a permis d'atténuer ce taux.

En cumulé depuis 2016, le taux d'impayé est de 3,8%. Il reste élevé et préoccupant car il représente en recette 1,2Millions d'€.

Comme pour l'eau potable, la loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que les réductions de débit et lentillage sur les résidences principales, peut expliquer en partie les difficultés à recouvrer à l'amiable les créances impayées.

Les volumes associés aux abonnés du service

1. Les volumes assujettis à l'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif, ainsi que le volume moyen assujetti (consommation unitaire).

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif correspondent aux volumes d'eau potable consommés par les usagers de l'assainissement collectif (proratés sur 365 jours).

Le volume, correspondant aux consommations des habitants relevant de l'assainissement non collectif, est calculé par différence entre le volume facturé en eau potable et celui en assainissement. Ce volume sur la base de 150 litres/J/hab représente en :

- 2018 1 380 000 m³/an soit environ 25 000 habitants
- 2019 920 00 m³/an soit environ 17 000 habitants
- 2020 1 024 000 m³/an soit environ 18 700 habitants

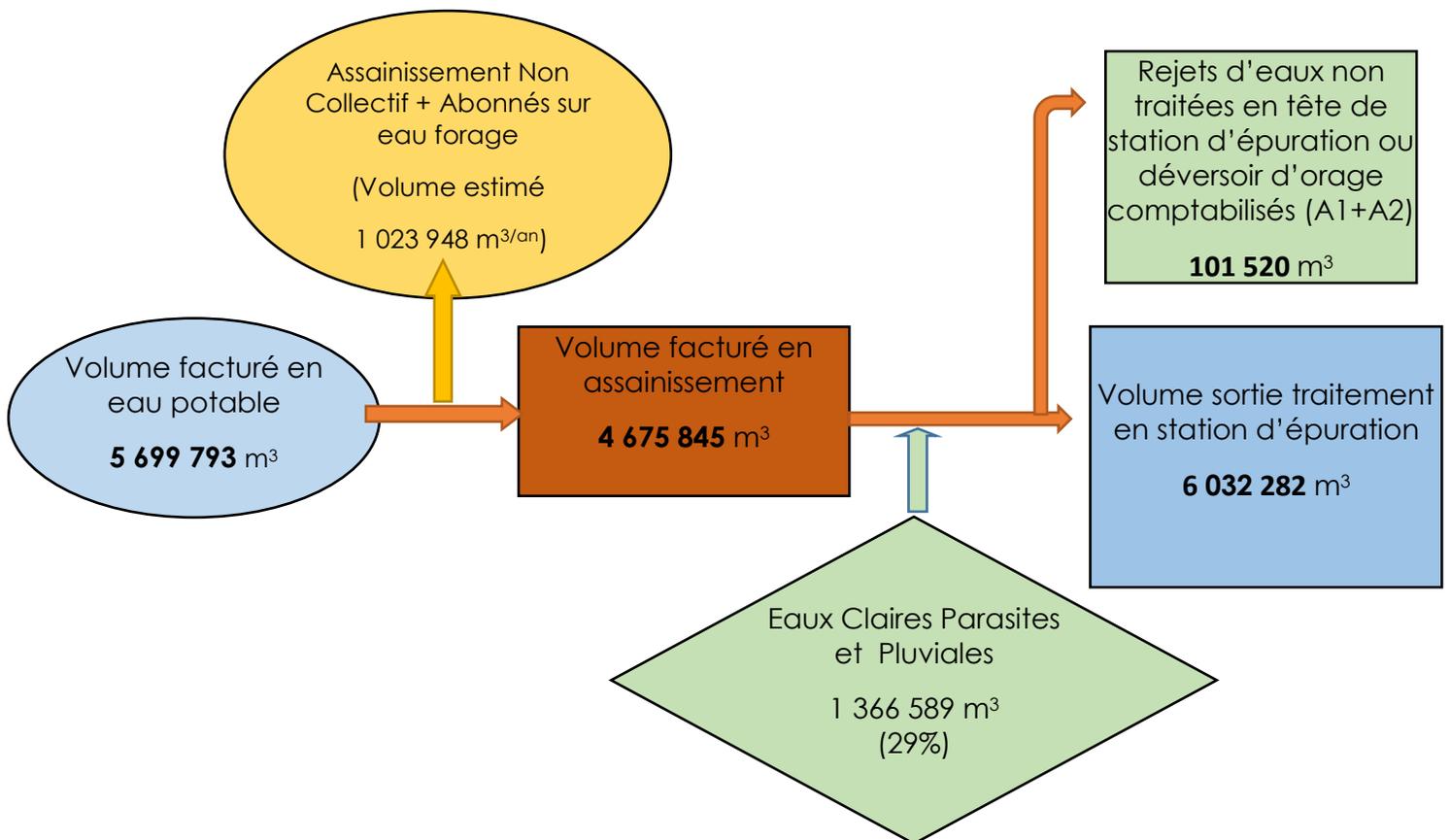
La population relevant du SPANC est quant à elle estimée à 11 430.

Volumes facturés annuels (assujettis) Total en m3							
Communes	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution en % 2018 /2019	Evolution en % 2019 /2020
ARLES	2 549 884	2 295 949	2 472 872	2 929 513	2 755 245	18,47%	-5,95%
BOULBON	68 267	71 744	64 827	75 437	76 407	16,37%	1,29%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	336 806	275 806	258 497	298 501	261 055	15,48%	-12,54%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	733 689	644 987	603 513	726 763	711 199	20,42%	-2,14%
TARASCON	856 473	864 842	749 756	874 565	871 939	16,65%	-0,30%
TOTAL	4 545 119	4 153 328	4 149 465	4 904 779	4 675 845	15,40%	-4,90%

	2016	2017	2018	2019	2020
Volume moyen assujetti en m³/abonné/an	132	121	120	140	133

2. Le bilan des volumes associés à l'assainissement collectif

Un graphique présentant les estimations des volumes d'eau collectés et traités par le service de l'assainissement collectif est présenté ci-dessous :



Bilan des volumes associés à l'assainissement collectif sur l'ACCM pour l'année 2020

Le traitement des eaux usées

Les rendements épuratoires, la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires sont représentés par les indicateurs P254.3 et P204.3.

	P254.3	P204.3 (1)	P205.3 (1)
	Conformité performance	Conformité équipements Directive ERU	Conformité Performance Directive ERU
Arles Montcalde	99%	C	C
Raphèle les Arles	84.6%	C	C
Salin de Giraud	75%	C	NC
Mas Thibert	100%	C	C
Le Sambuc	100%	C	C
Saliers	100%	NC	NC
Saintes-Maries-de-la-Mer	96%	C	C
Saint-Martin-de-Crau-Ville	100%	C	C
Saint-Martin-de Crau ZI Bois de Leuze	100%	C	C
Tarascon Radoubs	96%	C	C
Boulbon Colombier/Apic	100%	C	C
Boulbon Ville	100%	C	C
En global	96%		

(1) Les conformités selon la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (21/05/1991) sont délivrées chaque année par les Polices de l'eau mais non connues lors de la rédaction du RPQS ; c'est donc les informations de 2018 qui est indiquée dans ce tableau.

Les stations de traitement des eaux usées ont pour rôle de réduire la pollution collectée avant de rejeter les effluents au milieu naturel. L'abattement de pollution se chiffre sur plusieurs paramètres, que sont la DCO : Demande Chimique en Oxygène (indicateur de pollution minérale), la DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (indicateur de pollution organique), et les MES : Matières en Suspension (particules solides). D'autres paramètres comme la pollution azotée (paramètre NTK) et la pollution phosphorée (paramètre Pt) peuvent aussi être disponibles néanmoins sur le territoire de l'ACCM les milieux récepteurs ne sont pas classés sensibles à l'eutrophisation (paramètres azote et phosphore) ; les niveaux de rejets sont de ce fait peu contraignants sur ces paramètres.

On note que les stations sont globalement bien dimensionnées avec des capacités en équivalents-habitant suffisantes pour traiter l'ensemble de la population raccordée. Les stations d'épuration présentent de bons rendements épuratoires.

Néanmoins les résultats de la station de Boulbon village sont fragilisés du fait que le décanteur secondaire soit de type statique, ce qui n'est pas adapté à ce type de station à boues activées et aux surcharges hydrauliques, et d'autre part cette station n'a pas de traitement des boues.

Les systèmes d'assainissement sont non conforme sur Salins-de Giraud et Saliers du fait d'une trop forte présence d'eaux claires parasites sur les réseaux.

Et ceux de Saint-Martin-deCrau, Mas-Thibert et Raphèle-Moulés jugés en alerte par la Police de l'Eau (DDTM)

Les eaux claires parasites sont en effet une des principales causes de la non-conformité réglementaire des stations d'épuration du territoire en particulier pour Saliers et de Salin-de-Giraud. Pour cette dernière, les eaux claires parasites en provenance de l'arrosage gravitaire et/ou de la nappe induit des débits de référence supérieurs au débit nominal de la station. Pour Saliers, une casse du réseau sous un « porteau » est la principale origine des eaux claires parasites. La conception et le dimensionnement de cette STEP est aussi obsolète.

Globalement sur l'ensemble du territoire de l'ACCM, les eaux parasites de toutes origines représentent de l'ordre de 24 % en 2019 et **29% en 2020** du volume arrivant sur les stations d'épuration. Pour mémoire, en 2018, ce taux est monté à **39%** du fait d'une pluviométrie très importante.

Il est à rappeler également que le village d'Albaron ne possède pas encore de station d'épuration.

La production de boues [D203.0] et les sous-produits d'épuration, Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]

L'indicateur **D203.0** « quantité de boues issues des ouvrages d'épuration » est de **1 590 TMS** (tonnes de matière sèche), et correspond globalement à la pollution abattue par les unités de traitement de l'agglomération.

	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 277 TMS	1 268 TMS	1 279 TMS	1 627 TMS	1 590 TMS
Taux de boues évacué selon des filières conformes à la réglementation	100%	97,5%	100%	100%	100%

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (**P206.3**) est de **100%**. La principale destination des boues est la valorisation en agriculture. Elles sont envoyées sur des plateformes de compostage où elles sont mélangées avec des déchets verts pour former du compost normé.

En 2020, environ 180 tonnes de boues chaulées produites sur la station d'épuration d'Arles Montcalde ont été envoyées en épandage agricole.

La bonne production de boues montre aussi un fonctionnement correct des installations. La station d'Arles Montcalde produit, à elle seule, 765 TMS de boues soit plus de 48% du tonnage de l'ACCM et celles de Tarascon et Arles représentent 74% des boues produites sur le territoire.

Le mélange des boues tel que pratiqué doit faire l'objet d'un modificatif des arrêtés d'autorisation (en cours) en 2021.

La station de Raphèle/Moulés a été équipée d'une déshydratation des boues en 2020.

Les travaux et les investissements

1. Les travaux sur les collecteurs d'assainissement en 2020

Le détail des travaux réalisés sur réseaux d'assainissement par commune est présenté en annexe. Les travaux sur canalisations réalisés en 2020 par ACCM représentent 2,590 km en renouvellement et 0,190 km en extension de réseaux d'assainissement sur Tarascon.

2. Le taux de renouvellement des canalisations [P253.2]

Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort fait par l'ACCM pour maintenir en état le réseau de canalisations.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau.

	2016-2020
Linéaire de réseau en km	394,43 km
Linéaire renouvelé / réhabilité / renforcé / dévoyé en km	13,1 km
P253.2 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement	0,66%

Le taux de renouvellement reste faible mais stable. L'effort pour le renouvellement des canalisations devra être maintenu par ACCM pour garantir la continuité de service avec des canalisations vétustes ou endommagées, dont l'âge dépasse pour certaines 50 ans ou sont prématurément dégradées par la corrosion (effet H₂S). En effet en 2020, témoins de ce vieillissement, de nombreuses casses ou effondrement ont eu lieu.

Communes	Longueur réseau EU hors branchement (en km)	P253.2 EU	Linéaire renouvelé en 201-2020
ARLES	228,23	0,25%	2 854
SAINTES MARIES DE LA MER	18,47	2,47%	2 280
TARASCON	54,07	0,88%	2 391
SAINT MARTIN DE CRAU	82,72	1,07%	4 445
BOULBON	10,95	2,06%	1 130
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	Sans objet		
TOTAL	394,43		13 100

P253.2 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement	0,66%
---	--------------

Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif

1. Vue d'ensemble du budget eau potable de l'ACCM en 2020

La synthèse du compte administratif 2020 assainissement est la suivante :

€	ASSAINISSEMENT
Section d' exploitation	
Recettes Réelles	8 105 588,35
Dont subventions d'exploitation	325 323,53
dont produits de la facture	7 779 119,39
autres	1 145,43
Dépenses réelles	5 409 438,99
dont charges générales	4 897 327,52
dont charges de personnel et frais assimilés	178 206,00
dont charges financières (intérêts)	310 540,12
autres dont charges exceptionnelles	23 365,35
Solde de la section d'exploitation (op.réelles)	2 696 149,36
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op.d'ordres)</i>	1 668 482,96
Exédent d'exploitation reporté N-1	-1 346 696,55
Section d'investissement	
Recettes Réelles	2 084 328,94
Dont subventions d'investissement	1 106 340,00
dont dette souscrite	0,00
autres, dont réserves et immobilisations en cours	977 988,94
Dépenses réelles	4 701 726,66
dont dépenses d'équipements	3 588 834,88
dont charges de remboursement de la dette (capital)	1 112 891,78
Solde de la section d'investissement (op.réelles)	-2 617 397,72
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op.d'ordres)</i>	1 668 482,96
Résultat d'investissement reporté N-1	94 484,68
Solde de l'année N	78 751,64

2. L'état de la dette

L'état de la dette de l'ACCM, au 31 décembre 2020, se décompose comme suit :

	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2021	1 128 741,18 €	294 098,88 €	1 422 840,06 €
2022	1 137 315,76 €	271 459,21 €	1 408 774,97 €
2023	1 154 648,94 €	248 787,23 €	1 403 436,17 €
2024	1 167 008,94 €	224 546,90 €	1 391 555,84 €
2025	1 099 753,30 €	199 988,81 €	1 299 742,11 €
2026	1 115 287,60 €	175 326,39 €	1 290 613,99 €
2027	1 064 121,55 €	149 921,02 €	1 214 042,57 €
2028	835 676,10 €	126 655,38 €	962 331,48 €
2029	839 473,34 €	113 116,18 €	952 589,52 €
2030	843 449,59 €	99 865,21 €	943 314,80 €
2031	847 613,28 €	86 019,93 €	933 633,21 €
2032	851 973,22 €	72 726,60 €	924 699,82 €
2033	471 419,44 €	58 375,95 €	529 795,39 €
2034	409 054,66 €	44 483,76 €	453 538,42 €
2035	270 019,63 €	33 569,13 €	303 588,76 €
2036	237 635,94 €	26 633,03 €	264 268,97 €
2037	240 376,72 €	20 065,75 €	260 442,47 €
2038	120 000,00 €	14 379,17 €	134 379,17 €
2039	100 000,00 €	11 798,83 €	111 798,83 €
2040	100 000,00 €	9 307,50 €	109 307,50 €
2041	100 000,00 €	6 795,17 €	106 795,17 €
2042	60 000,00 €	4 293,33 €	64 293,33 €
2043	60 000,00 €	3 245,83 €	63 245,83 €
2044	60 000,00 €	2 345,83 €	62 345,83 €
2045	20 000,00 €	1 622,22 €	21 622,22 €
2046	20 000,00 €	1 155,83 €	21 155,83 €
2047	20 000,00 €	770,56 €	20 770,56 €
2048	20 000,00 €	386,33 €	20 386,33 €

L'indicateur **P153.2** relatif à la durée d'extinction de la dette de la collectivité dont le calcul est le rapport de l'encours de la dette au 31 décembre 2020 divisé par l'épargne brute est de 7,24 et la durée totale d'extinction de la dette est de 28 ans.

3. Analyse du CARE

Le Compte Annuel des Résultats d'Exploitation communiqué par l'exploitant et fourni en annexe. Un détail des comptes devrait être transmis par le délégataire pour une analyse approfondie par la commission financière créée (délibération N°2018-076A du conseil communautaire du 16 mai 2018).

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Notation réglementaire	Points obtenus
Éléments obligatoires pour évaluer la mise en œuvre du SPANC		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	13 (4 communes opposable aux fiers, 1 approuvé en attente PLU et 1 en cours/6)
Application d'un règlement du service public d'assainissement Mis à jour Délibération du CC du 4 mars 2020 N°CC2020_019	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 10 ans.	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations selon réglementation 2012	30	6 (environ 25% du parc contrôlé)
	100	69
Éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	20	Sans objet
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et réhabilitation des installations	10	Sans objet *
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	Sans objet **

* Le service SPANC n'assure pas les travaux.

** Le dépotage n'est pas assuré par le SPANC mais il est proposé aux entreprises de dépotage agréées par la Préfecture 2 sites de dépotage sur Arles Montcalde et Tarascon.

Estimation du nombre de systèmes d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire

A la suite de la mise en place des différents programmes de recensement des habitations disposant d'un système d'assainissement non collectif, il fut comptabilisé 5021 unités sur le territoire de la communauté d'agglomération A.C.C.M. à la fin de l'exercice 2015.

Le nombre d'installations d'Assainissement Non Collectif s'élève fin 2020 à **5 227 unités**. L'inventaire est complet sur Saint-Pierre-de-Mézoargues, Boulbon et Saint-Martin-de-Crau. Sur les Saintes-Maries-de-la-Mer aucun inventaire n'avait été réalisé, en 2020 339 installations ont été visitées. Une mise à jour régulière, dans une base de données GéoANC (élimination des dossiers en doublon, des dossiers non rattachés géographiquement à une parcelle...) permet également d'améliorer la qualité de cet inventaire.

La répartition des installations d'A.N.C. sur l'ensemble des six communes de la communauté d'agglomération A.C.C.M. est la suivante :

Communes	Nombre d'installations répertoriées au 31/12/2019 (sous réserve de la mise à jour continue)
Arles	3 636
Boulbon	136
Saint-Martin-de-Crau	380
Saint-Pierre-de-Mézoargues	94
Saintes-Maries-de-la-Mer	500
Tarascon	481
TOTAL	5 227

Condition d'exploitation et missions du service

Le SPANC s'est mis en place en 2008. Il a en gestion les assainissements non collectifs des 6 communes.

En 2019, le service s'est réorganisé et a confié par voie d'avenant toutes les missions techniques au délégataire. Il est donc composé à ce jour d'un agent administratif à temps complet et une personne responsable du service à quart temps.

Le règlement de service a été remis à jour pour tenir compte de la nouvelle réglementation (délibération CC2020-019 du 26 février 2020) et applicable à tous les usagers du service. Le site extranet ACCM rubrique SPANC a été mis à jour afin d'offrir la communication la plus complète possible aux usagers.

En 2021, sera élaboré un cahier des prescriptions pour les études de sols toujours dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des usagers.

Le service est exploité en régie directe avec prestations techniques déléguées dans les secteurs suivant :

- Instruire le volet assainissement non collectif des dossiers de permis de construire
- Suivre et contrôler les chantiers de réalisation des installations nouvelles et de réhabilitation des installations existantes.
- Instruire les demandes de diagnostic réglementaire en cas de vente de biens immobiliers.

- Renseigner et conseiller les usagers ainsi que les professionnels.
- Assurer le suivi de bon fonctionnement et de bon entretien des installations d'assainissement non collectif par des visites périodiques chez les particuliers.
- Enregistrer sur la base de données cartographique les rapports et diverses données collectées en utilisant le module SIG en liaison avec le référent SIG du service.
- Effectuer les relevés ponctuels nécessaires au renseignement de la base SIG.
- Etablir et rédiger les actes administratifs relatifs à ces domaines réglementaires et financiers.

Les contrôles des diagnostics des ANC existants, des ventes, des conception et exécution sont réalisés par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public : ACCM assainissement du groupe SAUR.

Indicateur de performance du service

1. Bilan actualisé 2020

Le tableau de référence ci-dessous permet d'apprécier le nombre d'installation et leur degré de conformité, réparti entre les différentes communes qui constituent le territoire communautaire. Les installations sont dénombrées depuis début 2016 grâce aux contrôles de ACCM assainissement.

Commune	Année	Nbre d'installations existantes recensées au 31/12/2020	Nombre d'installations contrôlées	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations NC mais sans obligation de travaux (avec défaut sécurité sanitaire ou danger captage AEP ou Absence d'installation)	Nombre d'installations NC avec obligation de travaux (1 an ou immédiat) avec défaut sécurité sanitaire ou danger captage AEP ou Absence d'installation	Taux de conformité	Installations restantes à contrôler
							Selon indicateur P301.3 (formule de calcul à partir de 2013)	
ARLES	2016	3636	74	22	23	29	36,6%	2892
	2017		277	58	62	157		
	2018		149	23	20	106		
	2019		120	23	4	93		
	2020		124	29	8	87		
BOULBON	2016	136	15	4	6	5	60,7%	52
	2017		59	3	34	22		
	2018		1	0	0	1		
	2019		1	0	0	1		
	2020		8	2	2	4		
SAINT MARTIN DE CRAU	2016	380	10	3	2	5	64,4%	144
	2017		195	50	81	64		
	2018		4	1	2	1		
	2019		6	2	1	3		
	2020		21	5	5	11		
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	2016	94	43	10	20	13	73,6%	22
	2018		1	1	0	0		
	2019		4	0	0	4		
	2020		24	3	19	2		
SAINTES MARIES DE LA MER	2017	500	15	0	0	15	45,1%	307
	2018		78	10	0	68		
	2019		15	8	3	4		
	2020		85	14	52	19		
TARASCON	2016	481	16	4	2	10	32,1%	372
	2017		17	3	2	12		
	2018		12	0	5	7		
	2019		33	5	0	28		
	2020		31	9	5	17		
TOTAL TERRITOIRE ACCM		5227	1438	292	358	788	45,2%	3789

2. Taux comparatif de conformité des assainissements non collectif

Afin d'avoir une base correcte d'évaluation, le taux est calculé sur les investigations menées par ACCM assainissement depuis début 2016, année à partir de laquelle les installations ont été contrôlées selon la réglementation de 2012.

Taux de conformité en (%) = $\frac{\text{Nb de contrôles (conformes + NC sans obligation de travaux)}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2016}} * 100$

Soit, $((650) / (1438)) * 100$

Soit de 2016 à 2020 : 45,2% de conformité.

Le pourcentage de contrôle conforme met en évidence la nécessité de reprendre tous les contrôles effectués jusqu'à présent avec l'ancienne réglementation. En effet, l'arrêté du 07 septembre 2012 modifie la classification des installations d'assainissement non collectif. Désormais la classification s'attache à une évaluation des risques pour la santé et des risques de pollution de l'environnement présenté par les installations existantes. Certaines installations non conformes n'ont pas d'obligation de travaux immédiates sauf en cas de vente.

Par ailleurs en 2020, 65 dossiers de contrôles en conception ont été instruits et 44 exécutés.

136 contrôles ont été réalisés dans le cadre de la cession d'un bien immobilier.

Soit en moyenne, 402 rapports de diagnostics sont effectués chaque année, cadence qu'il faudrait pouvoir augmenter pour parvenir à une bonne connaissance du parc des installations avant 10 ans. Le diagnostic initial sur les Saintes-Maries-de-la-Mer n'est pas achevé et ceux d'Arles et Tarascon sont à reprendre.

En 2020, en raison de situation sanitaire liée à la pandémie du COVID19, la relance des nouveaux propriétaires dont les installations d'assainissement non collectif ont été jugées non conformes lors des actes de cession depuis 2016 n'a pas été engagée. Ce sera établi en 2021, ceci pour s'assurer que les nouveaux propriétaires ont souscrit à leur obligation de mise en conformité dont le délai réglementaire est de 1 an.

Annexes

Délibérations sur les tarifs au 1^{er} janvier 2020

SAUVONS l'EAU Informations Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée

Données techniques sur les stations d'épuration

Liste des travaux sur collecteur d'eau potable et d'assainissement

CARE eau potable

CARE assainissement

Les factures d'eau



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 04 NOVEMBRE 2020

CC2020_150 : Eau et assainissement / Approbation des redevances eau potable applicables au 1er janvier 2021

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 29 octobre 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, FERRAND-COCCIA, GILLES, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, FAVIER

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Olivier DEBICKI (pouvoir donné à Olga MARTINEZ)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Guy BONO)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Erick SOUQUE (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Cyril GIRARD
- Monsieur Nicolas KOUKAS
- Monsieur Serge MEYSSONNIER
- Madame Françoise PAMS
- Monsieur Mohamed RAFAI

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON aux fonctions de secrétaire de séance.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

CC2020_150 : Eau et assainissement / Approbation des redevances eau potable applicables au 1er janvier 2021

Rapporteur : Christian GILLES

Nomenclature ACTES : 7.1

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau sur les six communes, pour converger à l'horizon 2028 sur un prix unique et qu'il est nécessaire de répercuter également l'augmentation annuelle du coût de la vie, les parts variables de la redevance eau potable ont été actualisées.

En conséquence, le prix moyen pondéré sur la communauté d'agglomération Arles Crau camargue Montagnette (ACCM) augmente de 1,3% sur la base d'une facture d'eau type de 120m³/an. Ce qui représente +4 cts/m³ sur Arles, +5 cts/m³ sur Saint-Pierre-de-Mézoargues, +8 cts/m³ sur Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Boulbon. Ces variations représentent une augmentation de la facture de 5 à 10€/an par abonné. Sur les Saintes-Maries-de-la-Mer c'est une baisse de -2cts/m³ qui est appliquée.

La courbe de l'harmonisation actualisée est présentée en annexe.

Vu la délibération 2015-142 du 14 octobre 2015 relative au choix du délégataire de service public pour le service d'eau potable approuvant la convention de délégation de service public ;

Vu l'article 2 du contrat de délégation de service public définissant, dans le cadre de son objet, l'obligation faite au délégataire de percevoir pour le compte d'ACCM auprès des abonnés du service délégué, les sommes correspondant aux redevances ;

Vu l'article 40 de ce contrat qui précise que, dans le cadre de la facturation aux abonnés, ACCM fixe sur l'ensemble du périmètre délégué les tarifs applicables aux prestations rendues aux usagers par le délégataire ;

Vu l'article 40.1 de ce contrat imposant une délibération du conseil communautaire d'ACCM sur les tarifs applicables ;

Vu l'article 62 de ce contrat qui précise le montant des parts fixes semestrielles à appliquer en fonction des diamètres des compteurs, ainsi que le montant de la part variable pour les consommations semestrielles comprises d'une part entre 0 et 30 m³ par unité de logement desservi et, d'autre part, pour les consommations semestrielles au-delà de 30m³ ;

Vu l'article 64 de ce contrat qui définit les modalités d'évolution des montants des différentes rémunérations ;

Vu les articles 63, 65 et 67 de ce contrat qui précisent les modalités de rémunération du délégataire, et de reversement des sommes dues à celui-ci par ACCM ainsi que son actualisation et son avenant N°2;

Vu l'article 66 de ce contrat qui prévoit les conditions de révision de la rémunération du délégataire ;

Considérant que les factures émises par le délégataire s'appuieront sur les tarifs décrits ci-dessus qui intègrent déjà les surtaxes communautaires auxquelles seront ajoutées les redevances de tiers (agence de l'eau Rhône Méditerranée

Corse, Voies navigables de France) et la taxe sur la valeur ajoutée ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau sur les six communes, pour converger à l'horizon 2028 sur un prix unique et qu'il est nécessaire de répercuter également l'augmentation annuelle du coût horaire du travail, des matières premières et de l'électricité selon indices INSEE, les parts variables de la redevance eau potable ont été actualisées.

En conséquence, le prix moyen pondéré sur ACCM augmente de 1,3% sur la base d'une facture d'eau type de 120m³/an. Ce qui représente +4 cts/m³ sur Arles, +5 cts/m³ sur Saint-Pierre-de-Mézoargues, +8 cts/m³ sur Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Boulbon. Ces variations représentent une augmentation de la facture de 5 à 10€/an par abonné. Sur les Saintes-Maries-de-la-Mer c'est une baisse de -2cts/m³ qui est appliquée soit -2€/an par abonné.

A noter que Saint-Pierre-de Mézoargues ne possède pas d'assainissement collectif, seul la part eau potable de la facture d'eau a été actualisée.

La courbe de l'harmonisation actualisée est présentée en annexe.

Les parts variables incluent la part communautaire et la part délégataire contractuelle. Les redevances agence de l'Eau, VNF, autres tiers et TVA sont en sus.

Redevance délégataire et communautaire Service eau potable	Arles	Saintes-Maries-de-la-Mer	Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Boulbon	Saint-Pierre-de-Mézoargues
Période d'application : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021				
Parts fixes applicables : Compteurs	En €HT/abonné/semestre			
12,15,20 et 25 mm	12,73			
30,32,40 et 50 mm	30,56			
60 et 65 mm	112,06			
80 et 86 mm	219,02			
100 mm	338,72			
150 et 200 mm	534,82			
Parts variables de consommation :	En €HT/m ³			
0 - 30 m ³ facturé par semestre et par unité de logement desservi	0,6319	0,8619	0,4386	0,2519

Envoyé en préfecture le 05/11/2020
 Reçu en préfecture le 05/11/2020
 Affiché le 05/11/2020
 ID : 013-241300417-20201104-CC2020_150-DE

31 m ³ et plus facturé par semestre et par unité de logement desservi	1,3354	1,7524	1,1768	1,1524
--	--------	--------	--------	--------

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** les montants des redevances en eau potable définies dans le tableau ci-dessus pour les six communes prenant effet au 1er janvier 2021;
- 2 - AUTORISER** le président ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3 - PRÉCISER** que la recette correspondante est inscrite au budget annexe de l'eau.

Pour (38) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALLON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FERRAND-COCCIA, GILLES, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE, FAVIER

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**Le Président
 Patrick de CAROLIS**



Envoyé en préfecture le 06/11/2020
Reçu en préfecture le 06/11/2020
Affiché le 06/11/2020
ID : 013-241300417-20201104-CC2020_151A-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 04 NOVEMBRE 2020

CC2020_151A : Eau et assainissement / Approbation des redevances assainissement applicables au 1er janvier 2021

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle des fêtes, 2 boulevard des Lices à Arles sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 29 octobre 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BIROT-VALLON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, FERRAND-COCCIA, GILLES, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, FAVIER

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Olivier DEBICKI (pouvoir donné à Olga MARTINEZ)
- Madame Séverine DELLANEGRA (pouvoir donné à Guy BONO)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Erick SOUQUE (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Cyril GIRARD
- Monsieur Nicolas KOUKAS
- Monsieur Serge MEYSSONNIER
- Madame Françoise PAMS
- Monsieur Mohamed RAFAI

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON fonctions de secrétaire de séance.

Signé par : Patrick DE CAROLIS
DateA : 05/11/2020
QualitéA : Signataire Délibérations Arles Crau Camargue Montagnette



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

CC2020_151A : Eau et assainissement / Approbation des redevances assainissement applicables au 1er janvier 2021

Rapporteur : Christian GILLES

Nomenclature ACTES : 7.1

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau sur les six communes, pour converger à l'horizon 2028 sur un prix unique et qu'il est nécessaire de répercuter également l'augmentation annuelle du coût de la vie, les parts variables de la redevance assainissement ont été actualisées.

En conséquence, le prix moyen pondéré sur la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) augmente de 1,3% sur la base d'une facture d'eau type de 120m³/an. Ce qui représente +4 cts/m³ sur Arles, +5 cts/m³ sur Saint-Pierre-de-Mézoargues, +8 cts/m³ sur Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Boulbon. Ces variations représentent une augmentation de la facture de 5 à 10€/an par abonné. Sur les Saintes-Maries-de-la-Mer c'est une baisse de -2cts/m³ qui est appliquée.

La courbe de l'harmonisation actualisée est présentée en annexe.

Vu la délibération 2015-143 du 14 octobre 2015 relative au choix du délégataire de service public pour le service d'assainissement approuvant la convention de délégation de service public ;

Vu l'article 2 du contrat de délégation de service public définissant, dans le cadre de son objet, l'obligation faite au délégataire de percevoir pour le compte d'ACCM auprès des abonnés du service délégué, les sommes correspondant aux redevances ;

Vu l'article 33.1 de ce contrat qui précise que, dans le cadre de la facturation aux abonnés, ACCM fixe sur l'ensemble du périmètre délégué les tarifs applicables aux prestations rendues aux usagers par le délégataire ;

Vu l'article 33.1.1 de ce contrat imposant une délibération du conseil communautaire d'ACCM sur les tarifs applicables ;

Vu l'article 53 de ce contrat qui précise le montant de la part variable pour les consommations semestrielles en m³ par unité de logement desservi ;

Vu l'article 56 de ce contrat qui définit les modalités d'évolution des montants des différentes rémunérations et son avenant N°2 ;

Vu l'article 57 de ce contrat qui précise les modalités de rémunération du délégataire, et de reversement des sommes dues à celui-ci par ACCM ainsi que son actualisation et son avenant N°2 ;

Vu l'article 58 de ce contrat qui définit les conditions de révision de la rémunération du délégataire et son avenant N°2 ;

Considérant que les factures émises par le délégataire s'appuieront sur les tarifs décrits ci-dessus qui intègrent déjà les surtaxes communautaires auxquelles seront ajoutées les redevances de tiers (agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Voies Navigables de France) et la taxe sur la valeur ajoutée ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau

sur les six communes, pour converger à l'horizon 2028 sur un prix unique et qu'il est nécessaire de répercuter également l'augmentation annuelle du coût horaire du travail, des matières premières et de l'électricité selon indices INSEE, les parts variables de la redevance assainissement ont été actualisées.

En conséquence, le prix moyen pondéré sur ACCM augmente de 1,3% sur la base d'une facture d'eau type de 120m³/an. Ce qui représente +4 cts/m³ sur Arles, +5 cts/m³ sur Saint-Pierre-de-Mézoargues, +8 cts/m³ sur Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Boulbon. Ces variations représentent une augmentation de la facture de 5 à 10€/an par abonné. Sur les Saintes-Maries-de-la-Mer c'est une baisse de -2cts/m³ qui est appliquée soit -2€/an par abonné.

A noter que Saint-Pierre-de Mézoargues ne possède pas d'assainissement collectif, seul la part eau potable de la facture d'eau a été actualisée.

La courbe de l'harmonisation actualisée est présentée en annexe.

Les parts variables ci-après présentées incluent la part communautaire et la part délégataire contractuelle. Les redevances Agence de l'Eau, VNF, autres tiers et TVA sont en sus.

Redevance délégataire et communautaire	Arles	Saintes-Maries-de-la-Mer	Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Boulbon
Service assainissement			
Période d'application :			
du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021			
Parts fixes applicables :	En €HT/abonné/semestre		
Compteurs			
12,15,20 et 25 mm	0		
30,32,40 et 50 mm	0		
60 et 65 mm	0		
80 et 86 mm	0		
100 mm	0		
150 et 200 mm	0		
Parts variables de consommation :	En €HT/m ³		
0 m ³ et plus par semestre et par unité de logement desservi	1,6464	1,5584	1,4844



Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** les montants des redevances en assainissement définies dans le tableau ci-dessus pour les cinq communes prenant effet au 1^{er} janvier 2021;
- 2 - AUTORISER** le président ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3 - PRÉCISER** que la recette correspondante est inscrite au budget annexe de l'assainissement.

Pour (38) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALLON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FERRAND-COCCIA, GILLES, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE, FAVIER

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**Le Président
Patrick de CAROLIS**

Le programme Sauvons l'eau 2019 - 2024



10 Décembre 2018



**SAUVONS !
L'EAU !**



Axes stratégiques et sélectivité

Cadre budgétaire

Orientations du 11ème programme :
interventions

Orientations du 11ème programme :
redevances





Les axes stratégiques d'intervention

Poursuivre un dispositif de **rattrapage structurel** au titre de la solidarité des territoires

Contribuer, **à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins**, de manière progressive





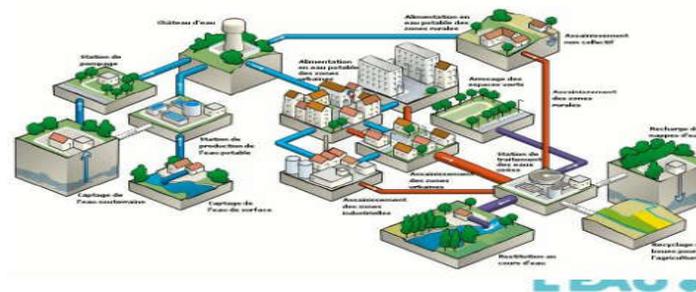
Les axes stratégiques d'intervention

Contribuer à la mise en œuvre des **SDAGE** et **PDM**



Accompagner l'**adaptation des territoires face au changement climatique**

Promouvoir et favoriser la **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supra-communale





Des conditions d'éligibilité renforcées

- **Aides prioritairement** accordées aux EPCI
- **3 critères de gestion durable** des services pour les travaux assainissement et eau potable :
 - Prix de l'eau minimum : 1 €/m³ HT et hors redevances
 - ICGP minimum (Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale) de 60
 - Remplissage de SISPEA : saisie des indicateurs de fonctionnement du service dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement
- **Respect de la charte eau potable et assainissement** pour les travaux d'un montant supérieur à 150 000 €



Sélectivité, communication

- Une **sélectivité accrue** pour l'attribution des aides, basée sur :
 - la **maturité des projets**
 - le **gain environnemental**
 - le rapport « **coût-efficacité** » des opérations
 - Des critères de gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement : **prix minimum de l'eau**, connaissance du patrimoine
 - un **montant plancher des demandes d'aide fixé à 10 000 €** pour optimiser les coûts de gestion
- Une **visibilité accrue des aides de l'agence** sur les opérations, en renforçant les obligations des bénéficiaires en matière de communication.





Axes stratégiques et sélectivité

Cadre budgétaire

Orientations du 11ème programme :
interventions

Orientations du 11ème programme :
redevances



Un budget pour 2019-2024 pour le bassin Rhône-Méditerranée

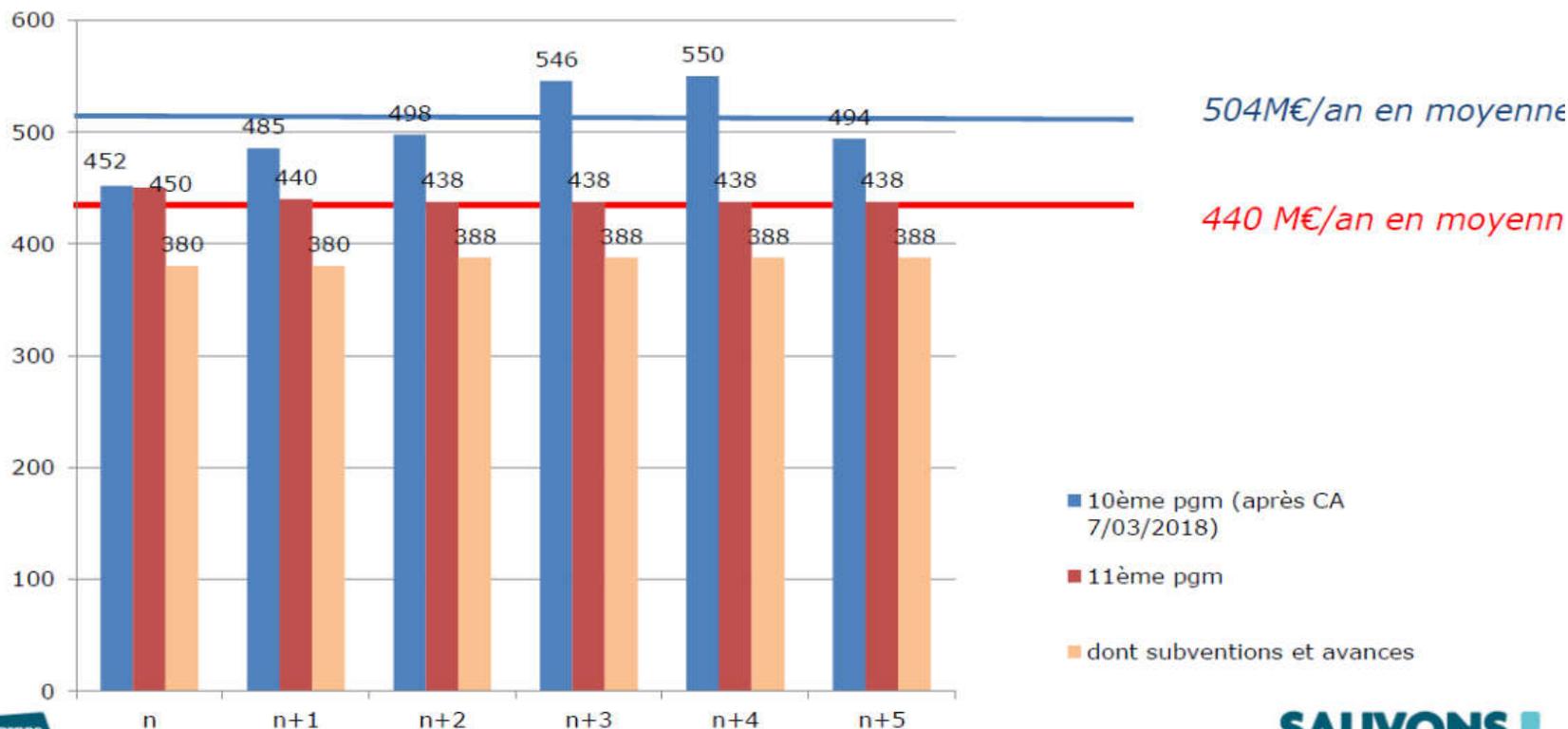
- **2,6 milliards d'euros d'aides** (440 millions € par an) sur 6 ans
- **Auprès des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**



Un budget plus contraint mais qui reste ambitieux



de 3 329 M€ dont 2,641 Md€ d'aides interventions (primes incluses)

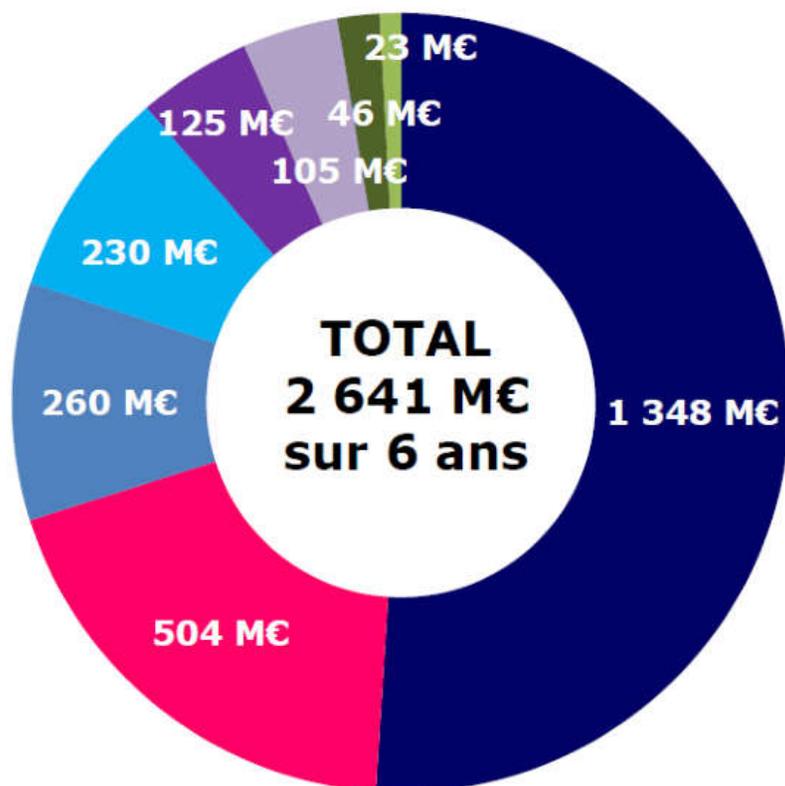


Maquette prévisionnelle (AP)

Thématique (et LP concernées)	Scénario 11 ^{ème} pg à 2,64 M€ (juin 2018)	Scénario 11 ^{ème} pg à 2,42 M€ (juin 2017)	Rappel 10 ^{ème} pg (2016)	10 ^{ème} pg « exécuté » (prévision 2018)
Assainissement Stations (LP 11)	232,5	195,5	374	349
Assainissement Réseaux (LP 12)	505,7	469,5	482	508
SATESE, SATEP (LP 15)	15	14	25	20
Primes pour épuration (LP 17)	330	330	608	588
Eau potable (LP 25)	265	193	251	258
Préservation des ressources pour l'eau potable (LP23)	50	50	74	68
Agriculture (LP18)	180	130	183	170
Industrie (LP 13)	125	125	135	128
Gestion quantitative et adaptation CC (LP 21)	260	260	346	336
Milieus, incluant biodiversité (LP 24)	504	484 dont 55 biodiv	414	413
Gouvernance-Animation (LP 29)	26	26	31	29
Etudes générales (LP 31)	40	40	50	39
Connaissance, réseaux de suivi, incluant mer (LP 32)	65	65 (60+5)	66	67
International (LP 33)	23	23	27	26
Communication-EPMA (LP 34)	20	20	23	20
TOTAL intervention (LP 11 à 34)	2 641,2	2 425	3 089	3 019



Le budget par domaine d'intervention



- **1 348 M€**
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)
- **504 M€**
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité
- **260 M€**
Economiser et partager l'eau
- **230 M€**
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)
- **125 M€**
Lutter contre les pollutions industrielles
- **105 M€**
Améliorer la connaissance et la surveillance
- **46 M€**
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication
- **23 M€**
Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€



Axes stratégiques et sélectivité

Cadre budgétaire

**Orientations du 11ème programme :
interventions**

Orientations du 11ème programme : redevances



Les objectifs stratégiques du 11^e programme

- **Améliorer la qualité des eaux**
- **Economiser et mieux partager la ressource**
- **Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques**
- **SOLIDARITE ET GESTION DURABLE : soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement**

Priorités :

- **STEP : enjeux « milieux »** (PDM)
- Bon fonctionnement des **réseaux d'assainissement, temps de pluie**
- Solidarité territoriale : **ZRR** éligibilité large et **rattrapage structurel, en appui d'un juste prix de l'eau**
- **Aide exceptionnelle hors ZRR** (contrat, montant limité) pour des travaux non financés par ailleurs : +145 M€
- **Gestion durable** des services
- **Innovation**
- Réduction des **micropolluants** dans les réseaux
- Installations de traitement des **boues** et **MESE**
- Système de **prime incitatif, enveloppe réduite de moitié** avec baisse progressive, suppression du taux dégressif lié à la taille
- engager une refonte du système de redevances : rénovation des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux

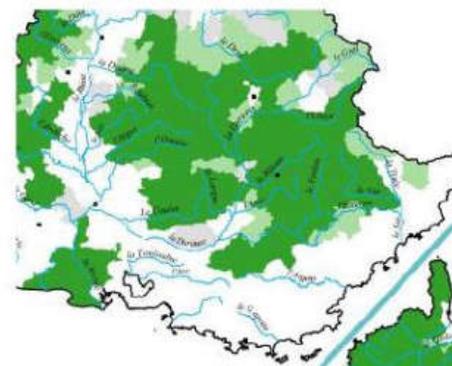


11^e PROGRAMME - LES ORIENTATIONS



Renoncements

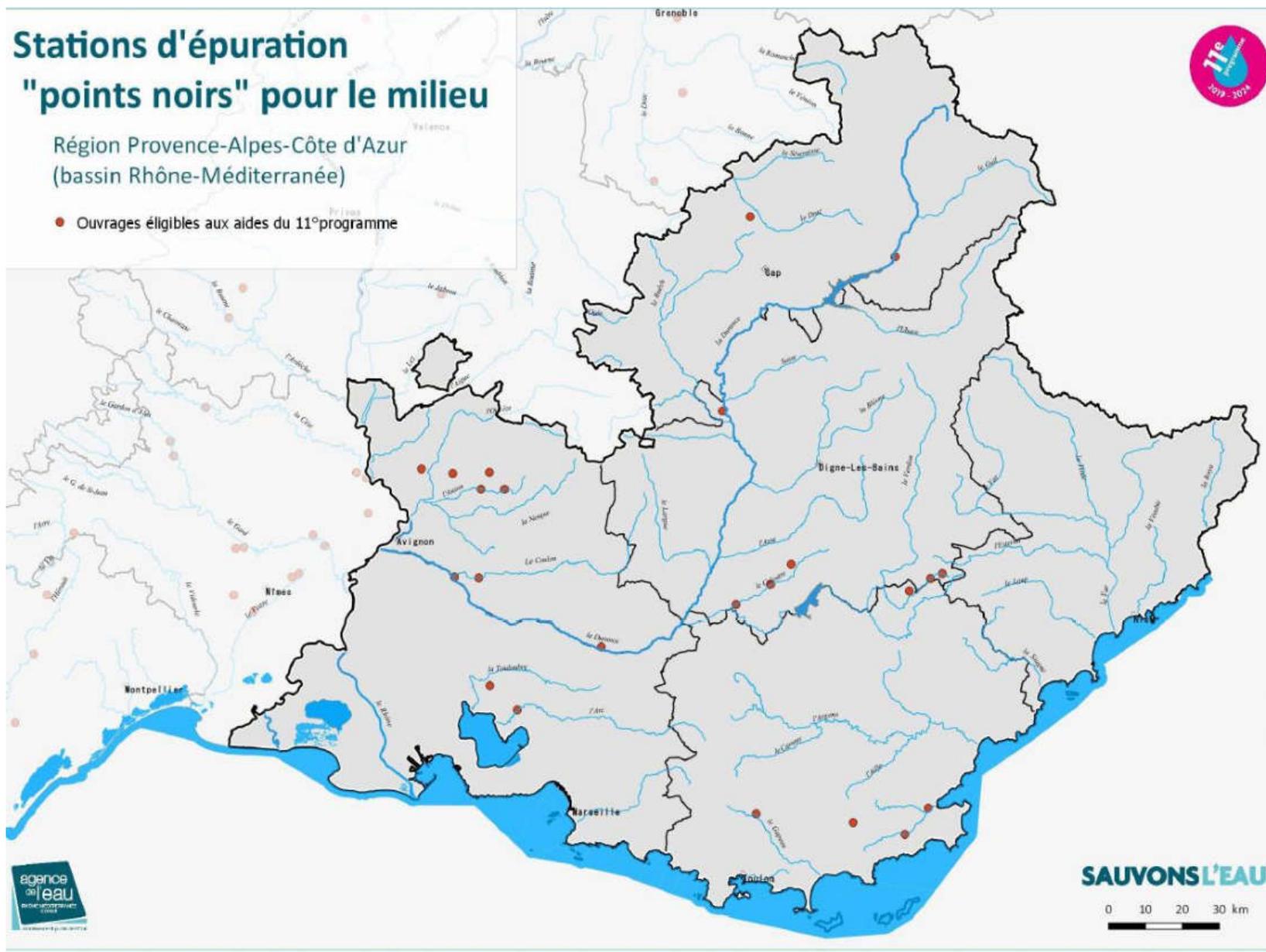
- **Assainissement non collectif**
- Financement de la **mise en conformité ERU** (équipement, performance) **des STEP** (hors ZRR et aide exceptionnelle)
- Maintien de l'absence de financement déjà en vigueur au 10^{ème} programme : extension des réseaux de collecte



Stations d'épuration "points noirs" pour le milieu

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
(bassin Rhône-Méditerranée)

● Ouvrages éligibles aux aides du 11^e programme



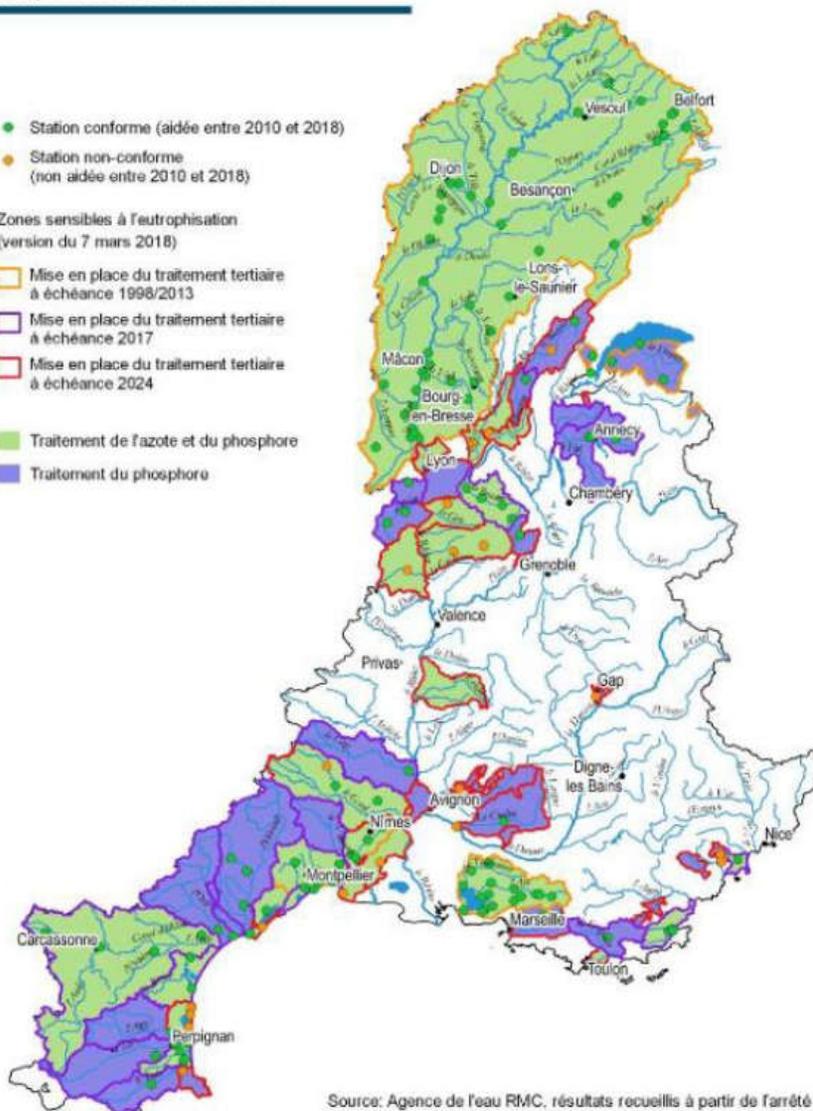


Suivi de la mise en place des traitements plus poussés en zones sensibles

- Station conforme (aidée entre 2010 et 2018)
- Station non-conforme (non aidée entre 2010 et 2018)

Zones sensibles à l'eutrophisation
(version du 7 mars 2018)

- Mise en place du traitement tertiaire à échéance 1998/2013
- Mise en place du traitement tertiaire à échéance 2017
- Mise en place du traitement tertiaire à échéance 2024
- Traitement de l'azote et du phosphore
- Traitement du phosphore



Source: Agence de l'eau RMC, résultats recueillis à partir de l'arrêté du 21 mars 2017 portant révision des zones sensibles et de l'application de gestion des aides de l'agence, 2018



prime pour performance épuratoire



- Recentrage uniquement sur l'assainissement collectif
- Suppression du coefficient d'agglomération à partir de 2020
- Nouveaux critères éligibilité (notamment <2000 EH: réalisation bilan AS, cahier de vie)
- Modalités générales de calcul identiques au dispositif actuel P10 sauf suppression bonus ETM (>10 000 EH)

$$\text{Aide à la performance épuratoire} = \sum_{\text{paramètres}} \text{Quantité de pollution d'origine domestique éliminée} \times \text{taux} \times \left(\begin{array}{l} \text{coefficient de conformité du système d'autosurveillance} \times \\ \text{coefficient de destination des boues} \times \\ \text{coefficient de conformité des performances} \times \\ \text{coefficient de conformité du système de collecte} \end{array} \right)$$

- Engager une refonte du système de redevances : rénovation des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux ...



Priorités :

- **Améliorer le partage de la ressource en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif**

Poursuivre l'appui aux **projets d'économies d'eau et de substitution (transferts et retenues)**

... en se limitant aux **secteurs déficitaires** (déséquilibre, équilibre précaire)

... en renforçant **l'encadrement et le conditionnement** aux **PGRE**

... **en privilégiant les économies d'eau en agriculture** par rapport à l'eau potable (taux préférentiel)

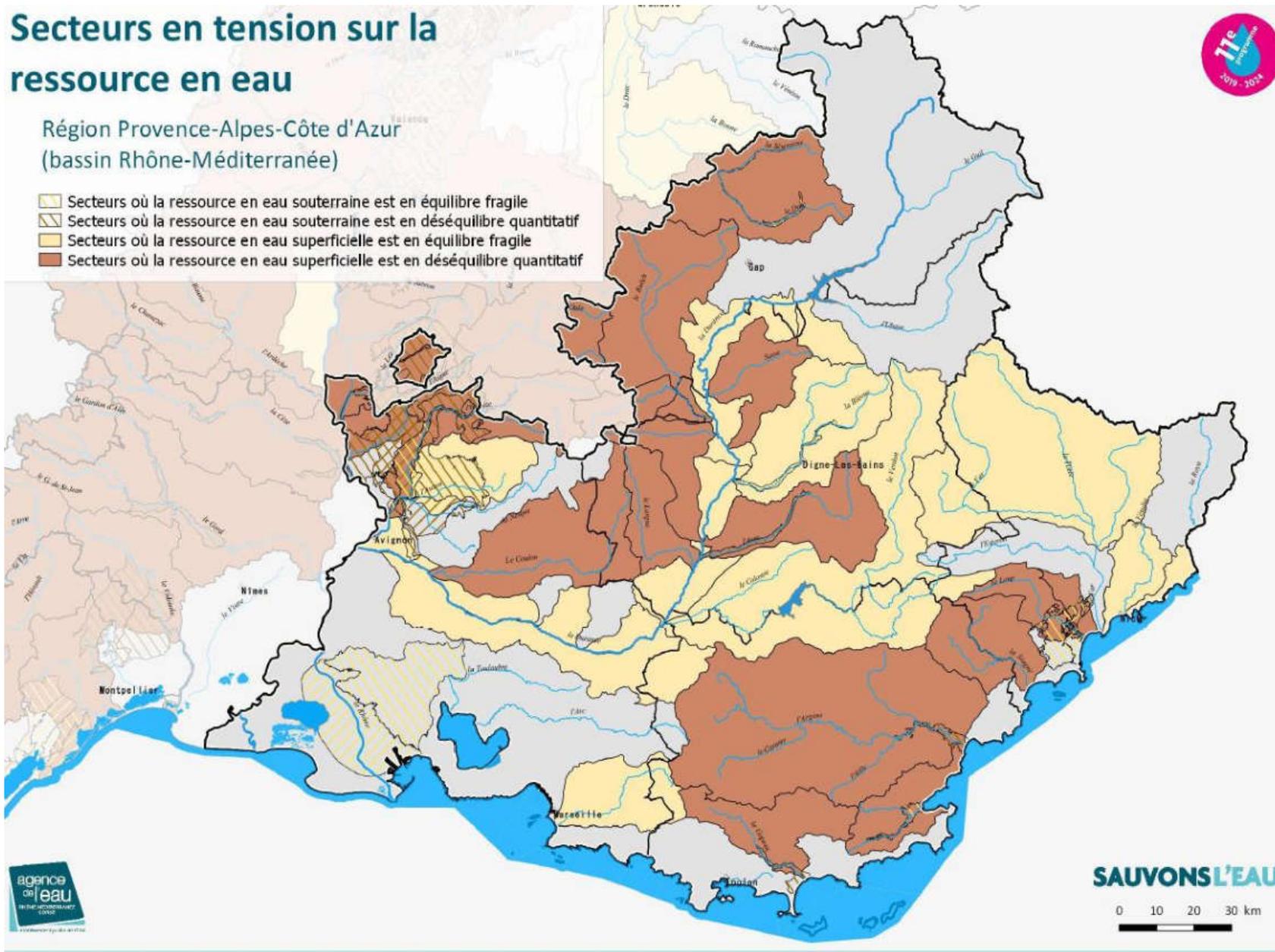
- **Un effort supplémentaire face au changement climatique :**

- **Des aides dédiées sur thématiques innovantes** au-delà de la gestion quantitative de la ressource via des appels à projets
- Conditionnement des contrats

Secteurs en tension sur la ressource en eau

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
(bassin Rhône-Méditerranée)

-  Secteurs où la ressource en eau souterraine est en équilibre fragile
-  Secteurs où la ressource en eau souterraine est en déséquilibre quantitatif
-  Secteurs où la ressource en eau superficielle est en équilibre fragile
-  Secteurs où la ressource en eau superficielle est en déséquilibre quantitatif

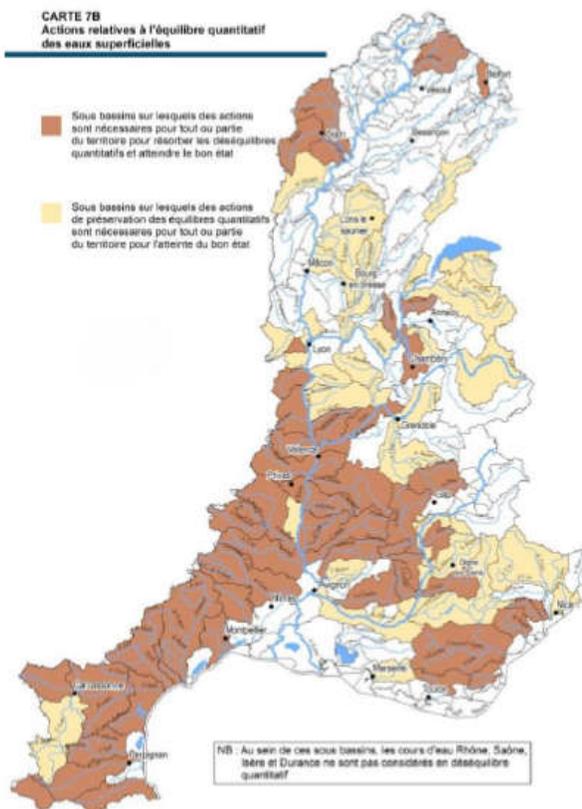




Economiser et mieux partager la ressource - volet AEP

Conditions particulières :

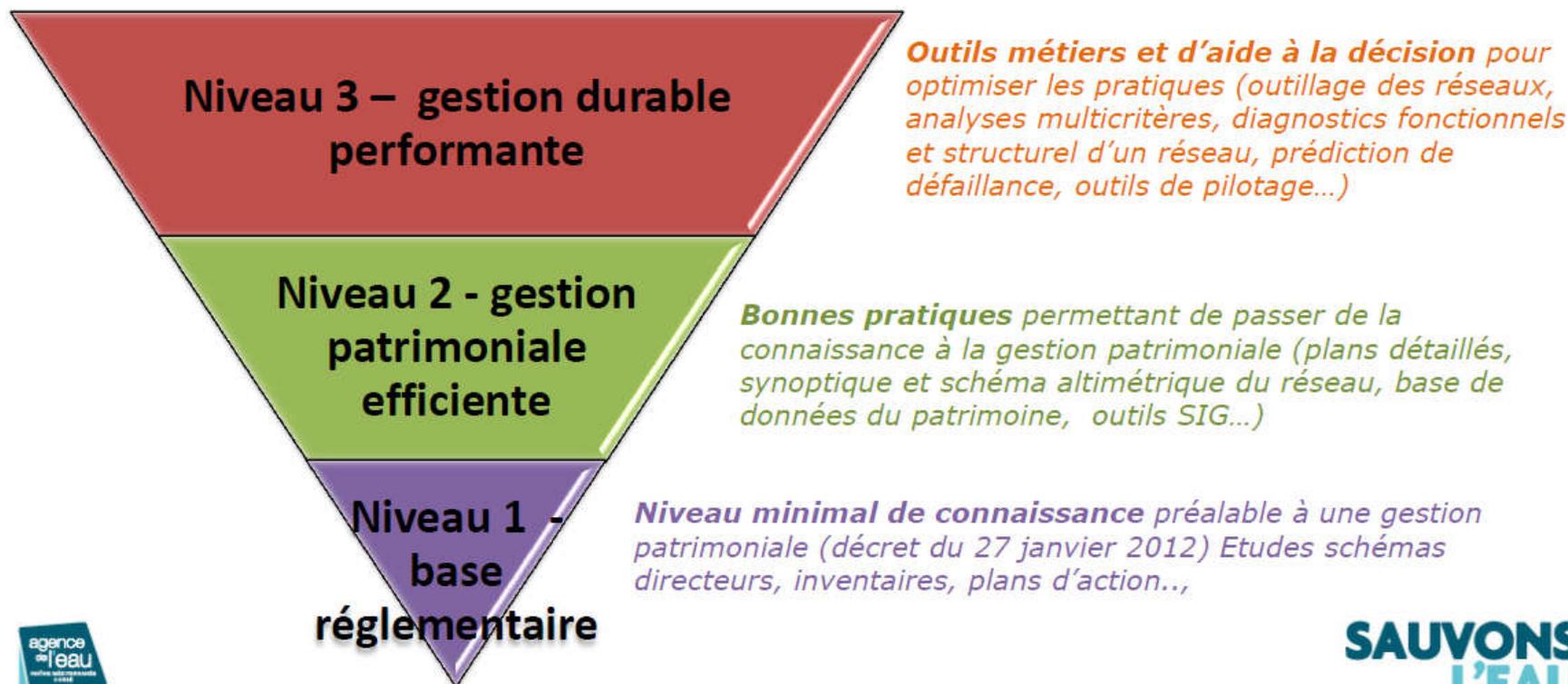
- Si pas de plan de gestion de la ressource en eau , l'Agence aide uniquement les travaux qui permettent une économie d'eau annuelle supérieure à 10 000 m³
- Les travaux aidés correspondent aux actions prioritaires des schémas directeur eau potable
- Les économies d'eau doivent se traduire par une diminution effective des prélèvements dans le milieu
- Les travaux visant un gain de performances au delà des exigences réglementaires ne sont pas éligibles hors territoires PGRE
- **Coût plafond 12€/m³ ou 50 €/m³ économisé (PGRE)**





Gestion durable des SPEA dans le cadre de la restructuration à l'échelle de gestion supra-communale

- **Optimisation des pratiques. Taux d'aide maximal : 50%**



Priorités :



- Reconquête de la qualité des eaux brutes des **269 captages prioritaires**, par l'**action préventive**, avec une palette d'outils large (y compris filière, forêt)
- Préservation des **ressources stratégiques**, avec une palette d'outils large
- **Ecophyto2**  REGULER ET AMELIORER L'UTILISATION DES PHYTOS
- **Intervention ciblée, hors aires d'alimentation de captage** : zones vulnérables, expérimentation
- **Conversion à l'agriculture biologique** sur les territoires prioritaires pesticides (non zoné pour la Corse) : +40M€
- **Paiement pour services environnementaux** : + 10M€ LP18, + 20M€ LP24

11^E PROGRAMME - LES ORIENTATIONS



Renoncements

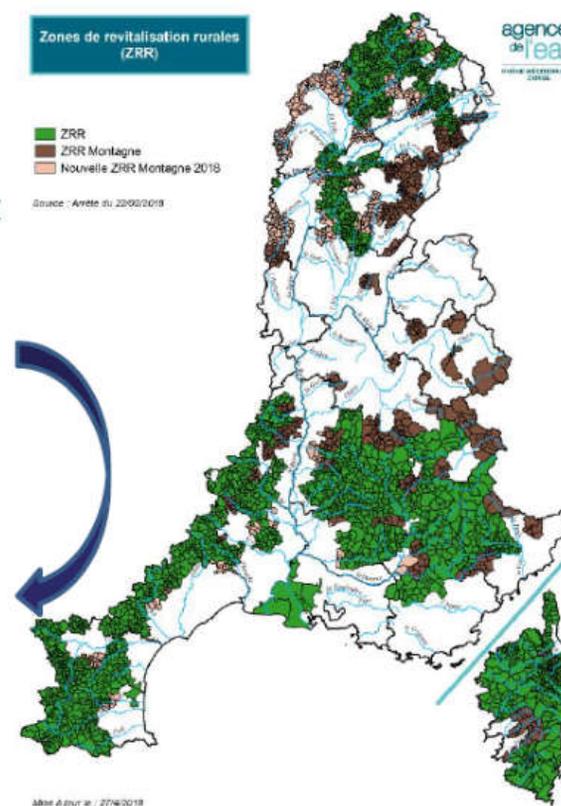
- Les aides à la **potabilisation** (maintien en ZRR)
- **Zéro phyto en zone non agricole**
- **Procédure DUP**
- **Travaux et acquisition foncière suite DUP hors captages prioritaires, hors zones de sauvegarde des ressources stratégiques et hors ZRR**



Rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

- Eligibilité large pour les réseaux d'adduction d'eau potable et systèmes d'assainissements présents en **ZRR (Zones de revitalisation rurale)** prioritairement dans un cadre contractuel.
- Taux d'aide maximal : **70% sur les opérations prioritaires**

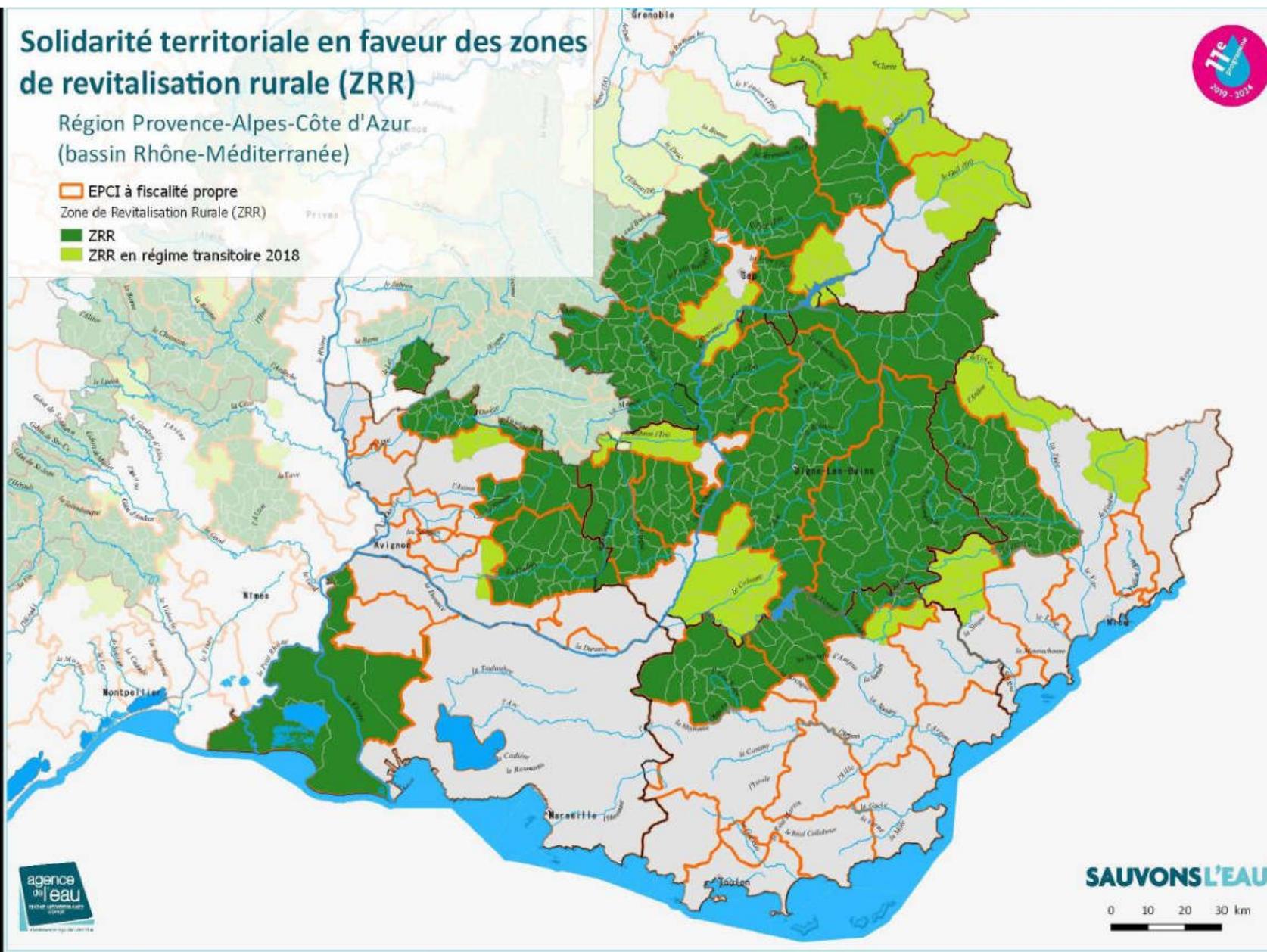
Enveloppe de 110 M€ pour l'assainissement & 140 M€ sur l'eau potable



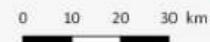
Solidarité territoriale en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
(bassin Rhône-Méditerranée)

-  EPCI à fiscalité propre
-  Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
-  ZRR en régime transitoire 2018



SAUVONS L'EAU!





Assainissement/AEP et rattrapage structurel

4.1- Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

Intitulé de l'aide	OUI	NON
Travaux sur réseaux : mise en séparatif, désimperméabilisation, réduction d'eau claire parasite, réhabilitation, renouvellement	X	
Travaux sur poste de relèvement	X	
Outil de pilotage : SIG, inventaire, études diverses de structuration	X	
Accompagnement des stations non-conformes équipement et performance y compris filière boue	X	
Accompagnement de la mise en place de l'auto surveillance	X	
Extension des réseaux y compris pour pollution historique		X
Station ou extension pour pollution nouvelle		X
Assainissement non collectif		X



Assainissement/AEP et rattrapage structurel

Intitulé de l'aide	OUI	NON
PROTECTION DE LA RESSOURCE		
Tous travaux prescrits dans la DUP sauf ANC et décharges	X	
Travaux de réfection ou d'amélioration des ouvrages de prélèvement	X	
Démarche administrative		X



Assainissement/AEP et rattrapage structurel

Intitulé de l'aide	OUI	NON
SÉCURISATION/PRODUCTION DE LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE ET REMISE À NIVEAU DES OUVRAGES VÉTUSTES		
Travaux de mise en conformité avec les normes sanitaires (hors UPEP)	X	
Simple désinfection et chloration intermédiaire	X	
Recherche et l'exploitation de nouvelle ressource	X	
Remise à niveau des ouvrages de prélèvement et l'abandon d'ouvrages improductifs	X	
UPEP		X

- La création d'usine de production **complète** d'eau potable n'est pas éligible.



Assainissement/AEP et rattrapage structurel

Intitulé de l'aide	OUI	NON
DISTRIBUTION D'AEP		
Remise à niveau des ouvrages de distribution et de stockages et les travaux de renouvellement de réseaux	X	
Sécurisation de la distribution	X	
Défense incendie, compteurs individuels et télé-relève, recherche de fuite, contrôle additionnel		X

- La pose de **compteur individuel** et leur télégestion n'est pas éligible.



Assainissement/AEP et rattrapage structurel

4.2- Post-sinistre

- Tous travaux.
- Taux d'aide maximal : 30% porté à 50% **sur décision CA** pour des évènements d'ampleur et de gravité exceptionnelles

Priorités :

- Réduction des **substances dangereuses**
- Réduction significative des **pollutions classiques pour les masses d'eau prioritaires** des SDAGE
- **Opérations collectives** pour réduire les rejets dispersés de pollutions toxiques dans les réseaux urbains
- **Sites IED** : anticipation de la parution des normes, y compris sur les paramètres classiques
- Ouverture sur le **renouvellement des ouvrages pour gain environnemental**

11^E PROGRAMME - LES ORIENTATIONS



Renoncements

- baisse des aides en contrepartie d'une baisse des redevances





La politique partenariale

Des contrats à des **échelles territoriales adaptées** à la nature des thématiques contractualisées

Une priorisation des aides **aux opérations contractualisées**

Sur le petit cycle :

Contrats de solidarité territoriale, en ZRR et visant une aide élargie sur l'eau potable et l'assainissement collectif

Utiliser les contrats pluriannuels avec les collectivités pour **attribuer certaines aides ciblées sur le type de collectivité** (grandes agglomérations notamment)

Ajout de la possibilité d'**aide exceptionnelle hors ZRR**, dans le cadre d'un contrat et d'un montant limité par rapport au contrat, pour des travaux portant sur l'eau potable et l'assainissement collectif, inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement des collectivités et non financés par ailleurs par l'agence



La politique partenariale

Sur le grand cycle : conditionnement de la contractualisation à **l'existence d'une vision à l'échelle du bassin versant**

Les **SAGE, cibles prioritaires** des contrats de BV **et conditionnement des contrats** à l'engagement de la démarche sur les territoires de SAGE nécessaire



Axes stratégiques et sélectivité

Cadre budgétaire

Orientations du 11ème programme :
interventions

Orientations du 11ème programme :
redevances



La redevance de l'eau : 3,1 milliards d'euros collectés sur 6 ans

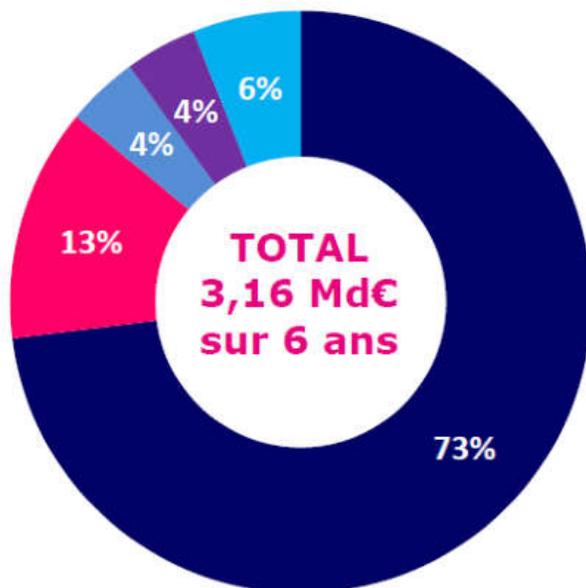
Un 11^{ème} programme dans la continuité :

- **Incite** à des comportements vertueux
- **Maintient la pression fiscale** sur les pollutions toxiques
- **Simplifie** le système des redevances
- **Diminue la pression fiscale** de plus de 50 M€ au profit des ménages (baisse des taux pollution et collecte domestique)



Les redevances par catégorie d'acteurs

**Plus de 11 000
Contribuables
mais tous les
Consommateurs
concernés**



- Usagers domestiques et assimilés
- Collectivités
- Agriculture
- Industriels
- Energie

**Baisse de plus de 50 M€
par rapport au 10^e programme**



2020 DONNEES TECHNIQUES SUR LES STATIONS d'EPURATION

	Pluie mm	Capacité hydraulique nominale m3/j	Volumes Entrants m3/j	Volumes Traités m3/j	By-pass (A1 +A2 m3/j	A5	Volume Entrant + By-pass tête STEP m3/j	Capacité hydraulique résiduelle (% du nominal)	DBO5 Nominal en kg DBO5/j	DBO5 Entrant kgDBO/an	DBO5 entrant en kg DBO5/j	Capacité organique résiduelle (% du nominal)	Rendement DBO5 en %	Rendement DCO en %	Rendement MEST en %	Rendement NTK en %	Rendement Pt en %	Nbr total bilans	Nbr bilans Conformes	P254.3	D203.0	P206.3	KWh	Ratio KWh/kg DBO5
																				Conformité performance (%)	Quantité de boues produites des ouvrages d'épuration (TMS)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation (en %)		
ARLES MONCALDE	464	14 631	2 795 572	3 042 808	18 195	28 615	2 813 767	53%	4 620	510 236	1 398	30%	97,5	91,1	96,5	79,0	76,0	104	103,0	99%	765,38	100	1 401 865	2,7
RAPHELE LES ARLES	478	913	221 557	212 334	2 566	0	224 123	67%	280	59 150	162	58%	95,7	90,0	94,2	87,0	51,6	13	11,0	85%	54,88	100	111 154	1,9
SALIN DE GRAUD	450	330	181 746	181 746	31 394	0	213 140	177%	132	28 214	77	59%	88,9	78,7	86,6	67,2	-23,4	12	9,0	75%	0,00	100	58 330	2,1
MAS THIBERT	469	255	66 487	76 950	0	426	66 487	71%	102	16 440	45	44%	98,3	92,3	95,7	85,8	53,6	12	12,0	100%	12,75	100	46 654	2,8
LE SAMBUC	488	90	35 907	35 907	0	0	35 907	109%	27	5 234	14	53%	98,2	90,6	99,0	94,8	-18,1	2	2,0	100%	0,00	100	3 484	0,7
SALIERS	490	34	22 700	22 700	45 078	0	67 778	546%	13,5	1 217	3	25%	93,9	68,9	94,9	-7,8	-60,0	1	1,0	100%	0,126	100	13 577	11,2
TOTAL ARLES	473	16 253	3 323 969	3 572 445	97 233	29 041	3 421 202	58%	5 175	620 491	1 700	33%									833,13	100	1 635 064	2,6
ST MARIE DE LA MER	396	3 055	302 571	306 553	0	0	339 114	30%	1 038	66 602	182	18%	96,9	86,9	95,4	52,9	27,5	25	25,0	100%	62,59	100	45 023	0,7
TARASCON STEP DES RADOUBS		3240	701 126	729 710	0	0	701 126	59%	1 200	278 171	762	64%	98,4	93,3	96,8	80,6	78,2	25	24,0	96%	407,63	100	864 644	3,1
DU BREUIL/VILLAGE		225	66 020	69 737	626	0	66 646	81%	90	18 747	51	57%	97,7	96,7	99,2	58,3	76,4	3	3,0	100%	7,57	100	52 944	2,8
LE COLOMBIER/ APIC		384	7 849	7 130	803	0	8 652	6%	30	803	2	7%	97,3	90,9	84,9	86,5		2	1,0	50%	0,31	100		
TOTAL BOULBON			73 869	76 867	1 429	0	75 298			19 550			98,8	93,6	98,6						7,87	100	52 944	2,7
ST MARTIN DE CRAU	358	3700	1 067 425	1 161 553	0	4 014	1 067 425	79%	900	204 266	560	62%						25	25,0	100%	275,81	100	698 708	3,4
ZI BOIS DE LEUZE	358	180	31 420	31 420	0	0	31 420	48%	60	4 008	11	18%	98,8	94,9	98,5	97,2	71,6	2	1,0	50%	2,87	100	47 789	11,9
TOTAL SAINT-MARTIN-DE-CRAU			1 246 583	1 346 707	2 858	4 014	1 249 441			208 274											279	100	746 497	3,6
TOTAL GENERAL			5 648 118	6 032 282	101 520	33 055	5 749 638			1 193 088								226	217	96%	1 590	100%	3 749 972	3,1

TRAVAUX REALISES SUR LES COLLECTEURS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN 2020									
RENOUVELLEMENT ET EXTENSION									
Situation des travaux			AEP Renouvellements		EU Renouvellements	AEP Extensions		EU Extensions	Observations
			en mètres	Nombre de branchts	en mètres	en mètres	Nombre de branchts	en mètres	
Arles	Ville	Rue Lavandis	100	12					
	Ville	Rue Bouchaga Boualem			100				
	Ville	Quai de la Roquette		1	65				Suppression de 80 m d'AEP
	Ville	Rue Eglument - Quartier Vitier Phas	620	44	600				
	Ville	Chemin de Fruster	500	8					
	Ville	Impasse des Mucadelles	100	1					
	Ville	Rue Claudius Bard	55	4					
	Ville	Rue de Godefroy (Partiel)	29	0					
	Ville	Rue des Sirenes	100	0					
	Ville	Rue Prosper Mèrimée	205	21					
	Albaron	Réservoir Albaron	40	2					
	Ville	Chemin de Compostelle	50	0					
Ville	Rue Fanton (Partiel)	18	0						
Saintes-Maries-de-la-Mer	Ville	Rue Léon Blum			80				
	Camargue								
Tarascon		Contre Allée Boulevard Gambetta	280	27	230				
		Chemin Radoubs						50	
		Rue Auguste Chabaud						140	
Saint-Martin-de-Crau	Boussard	Mas Planton - Chante Grive	40	7	40				
	Mas Planton	Mas Planton - Chante Clair	60	8	50				
		Mas Planton - Chante Perdrix	150	12	140				
		Rue Amandiers	12	4	80				
		Rue Barigoules			75				
		Avenue de la Libération	600	18	800				
		Rue des Félibres	52	1	50				
Boulbon	Mas Planton								
		Chemin de Barbentane	380	7					
		Forage Colombier	340	2					
		Roque d'Acier	250	5	50				
		Rue du Fort et Rue du Four Banal	90	2					
	Rue de l'Enclos	250	23	230					
TOTAL 2020			4 321	209	2 590	0	0	190	
Communes	Longueur réseau AEP hors branchement (en km)	Longueur réseau EU hors branchement (en km)	P107.2 AEP	Linéaire renou	P253.2 EU	Linéaire renou	Nombre années		
ARLES	559,81	228,23	0,62%	17 407	0,25%	2 854	5		
SAINTE MARIES DE LA MER	91,06	18,47	0,59%	2 700	2,47%	2 280			
TARASCON	108,75	54,07	0,44%	2 384	0,88%	2 391			
SAINT MARTIN DE CRAU	97,90	82,72	0,61%	2 963	1,07%	4 445			
BOULBON	22,33	10,95	1,79%	2 000	2,06%	1 130			
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	7,49	0,00	0,00%	0		0			
TOTAL	887,33	394,43		27 454		13 100			
P107.2 Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable			0,62%						
P253.2 Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement					0,66%				

ACCM EAU
 COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
 ANNÉE 2019
 (en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019
PRODUITS DU DELEGATAIRE		5 803,4	5 966,8
Produits d'exploitation			
Part Fixe		1 095,0	1 118,8
Part proportionnelle		3 744,0	4 031,3
Frais d'ouverture et de fermeture des branchements		182,7	185,5
Pénalités diverses appliquées aux usagers			
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'agence de l'Eau		32,2	0,8
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement		113,6	116,5
Travaux attribués à titre exclusif		544,2	445,9
Autres Produits		91,7	67,8
CHARGES totales		5 716,4	5 724,3
Charges d'exploitation		5 117,6	5 038,4
Personnel		1 924,5	2 446,9
Energie électrique		274,6	209,2
Produits de traitement		31,6	35,0
Achats d'eau		51,2	50,7
Analyses réglementaires		20,2	34,5
Analyses autocontrôles		24,6	5,1
Redevances versées à la collectivité (RODP, frais de contrôle)		7,7	7,7
Véhicules et frais de déplacements		227,0	260,6
Fournitures		500,8	506,8
Sous-traitance		1 426,4	1 054,3
Locaux		46,6	120,0
Assurances		8,4	12,3
Impôts locaux, taxes		54,4	56,7
Postes et télécommunications		36,3	40,8
Provisions pour risques		67,0	25,0
Non valeurs		297,8	196,3
Autres éléments		118,7	-23,6
Charges calculées		68,7	93,5
RUDP (amortissements)		131,6	152,2
Dotations renouvellement programmé		804,8	776,0
Reprises renouvellement programmé		-867,7	-834,7
Charges de structure		530,1	592,4
Frais de structure		530,1	592,4
RESULTAT BRUT		87,0	242,3
Résultat financier		-63,7	-45,1
Résultat exceptionnel		-17,0	-66,7
Impôt sur les Sociétés		0,0	-9,9
Participation des salariés		3,3	-4,8
RÉSULTAT NET		9,5	115,8

21/04/2021

ACCM EAU
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2020
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS DU DELEGATAIRE		5 966,6	6 159,8	3,2%
Produits d'exploitation				
Recette part fixe		1 118,8	1 167,0	
Recette part proportionnelle		4 031,3	4 267,2	
Autres produits				
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement		116,5	120,2	
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'agence de l'Eau		0,8	22,3	
Recettes accessoires				
Travaux de branchements neufs		445,9	378,6	
Frais d'ouverture et de fermeture des branchements		185,5	159,5	
Frais de relance		50,7	40,0	
Autres recettes accessoires		17,1	5,0	
CHARGES TOTALES		5 724,3	5 228,3	-8,7%
Charges d'exploitation		5 038,4	4 619,4	-8,3%
Personnel		2 446,9	1 974,3	
Energie électrique		209,2	234,6	
Achats d'eau		50,7	51,6	
Produits de traitement		35,0	27,8	
Analyses		39,6	31,5	
Véhicules et frais de déplacements		260,6	255,9	
Fournitures		506,8	525,4	
Sous-traitance		965,5	950,0	
Locaux		113,8	40,1	
Assurances		12,3	30,5	
Impôts, taxes et RODP		64,4	72,8	
Postes et télécommunications		40,8	37,9	
Informatique		88,8	90,4	
Non valeurs		196,3	177,7	
Fonds de solidarité locale		11,9	18,6	
Insertion par l'activité économique		6,2	18,3	
Provisions pour risques		25,0	1,8	
Autres éléments		-35,5	80,2	
Charges calculées		93,5	3,6	-96,1%
Amortissements des investissements		152,2	145,4	
Dotation au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques		206,5	208,8	
Branchements		181,8	183,5	
Accessoires		31,2	31,5	
Compteurs		200,3	202,2	
Dotation travaux		156,2	157,7	
Reprises au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques		-185,9	-334,7	
Branchements		-213,9	-92,8	
Accessoires		-19,3	-44,3	
Compteurs		-117,4	-288,8	
Reprises travaux		-298,2	-164,9	
Charges de structure		592,4	605,4	2,2%
Frais de structure		592,4	605,4	
RESULTAT OPERATIONNEL		242,3	931,5	284,4%
Résultat financier		-46,1	-57,9	
Résultat exceptionnel		-66,7	-33,5	
Impôt sur les Sociétés		-9,9	-236,0	
Participation des salariés		-4,8	-113,9	
RESULTAT NET		115,8	490,2	323,4%

LE CARE

ACCM ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

30/04/2020

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019
PRODUITS DU DELEGATAIRE		4 618,7	5 195,8
Produits d'exploitation			
Part Fixe			
Part proportionnelle		4 382,2	4 929,6
Frais d'ouverture et de fermeture des branchements			
Pénalités diverses appliquées aux usagers			
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'agence de l'Eau			
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement			
Travaux attribués à titre exclusif		148,2	169,8
Autres Produits		88,3	96,3
CHARGES totales		4 534,4	4 651,2
Charges d'exploitation		4 307,0	4 310,6
Personnel		1 069,5	1 209,2
Energie électrique		478,5	381,1
Achats d'eau			
Produits de traitement		136,4	150,9
Analyses réglementaires		62,5	37,6
Analyses autocontrôles		37,9	6,2
Redevances versées à la collectivité (RODP, frais de contrôle)		18,9	18,9
Véhicules et frais de déplacements		48,4	46,8
Fournitures		152,2	149,6
Sous-traitance		1 809,7	1 962,1
Locaux		20,3	81,4
Assurances		3,1	12,7
Impôts locaux, taxes		32,2	40,5
Postes et télécommunications		29,2	31,1
Provisions pour risques		148,5	32,1
Non valeurs		214,3	191,4
Autres éléments		45,5	-41,0
Charges calculées		-125,3	-75,0
RUDP (amortissements)		57,9	69,6
Dotations renouvellement programmé		157,2	196,0
Reprises renouvellement programmé		-340,5	-340,7
Charges de structure		352,7	415,7
Frais de structure		352,7	415,7
RESULTAT BRUT		84,3	544,5
Résultat financier		-42,5	-17,5
Résultat exceptionnel		0,0	0,0
Impôt sur les Sociétés		0,0	-130,2
Participation des salariés		0,0	-62,9
RÉSULTAT NET		41,8	333,9

ACCM ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2020
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS DU DELEGATAIRE		5 195,8	5 133,3	-1,2%
Produits d'exploitation				
Recette part proportionnelle		4 884,0	4 818,8	
Recettes accessoires				
Travaux de branchements neufs		169,8	118,8	
Contrôle de branchement pour cession immobilière		68,8	57,9	
Recettes traitement matières de vidange, graisses et produits de curage		46,2	90,6	
Autres recettes accessoires		27,0	47,2	
CHARGES TOTALES		4 651,2	4 821,1	3,7%
Charges d'exploitation		4 310,6	4 488,4	4,1%
Personnel		1 140,6	1 231,3	
Energie électrique		381,1	322,9	
Produits de traitement		150,9	147,9	
Eau potable		70,6	58,2	
Analyses		43,8	54,4	
Véhicules et frais de déplacements		46,8	41,6	
Evacuation des sous-produits		804,8	799,7	
Fournitures		149,6	151,6	
Sous-traitance		1 136,2	1 111,6	
Locaux		1,8	95,1	
Assurances		12,7	14,2	
Impôts et taxes		40,5	38,6	
Postes et télécommunications		31,1	19,8	
Informatique		93,7	89,6	
Redevance utilisation domaine privé (RODP, frais de contrôle)		18,9	18,9	
Non valeurs		191,4	220,2	
Fonds de solidarité locale		5,2	11,6	
Insertion par l'activité économique		5,0	12,7	
Provisions pour risques		32,1	4,8	
Autres éléments		-46,2	43,7	
Charges calculées		-75,0	-61,3	-18,3%
Amortissements des investissements		69,6	78,8	
Dotations au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques STEP		121,4	122,7	
Equipements électromécaniques PR		74,6	75,4	
Reprises au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques STEP		-310,2	-236,5	
Equipements électromécaniques PR		-30,5	-101,7	
Charges de structure		415,7	394,0	-5,2%
Frais de structure		415,7	394,0	
RESULTAT OPERATIONNEL		544,5	312,2	-42,7%
Résultat financier		-17,5	-19,4	
Résultat exceptionnel		0,0	-63,7	
Impôt sur les Sociétés		-130,2	-50,5	
Participation des salariés		-62,9	-20,3	
RESULTAT NET		333,9	158,3	-52,6%

LA FACTURE 120 M³

Globale ACCM 01/01/2020

Vos Contacts :

Accueil : 8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h-
Le samedi de 9h à 12h

Téléphone : 04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 90 99 50 89

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

68

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau facturée et encaissée pour le compte de :
COMM. AGGLO. ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	27,00 €	
Consommation TTC	189,36 €	soit 0,0016 €/Litre
Total facture TTC	216,36 €	
	216,36 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
ARLES	225617	015 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
	172,68 € HT	182,18 € TTC						
Distribution de l'eau			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part ACCM		Année 2020					25,59	5,50
Consommation part ACCM		Année 2020	1 à 30	30	0,5924	17,77		5,50
			31 à 120	90	1,3217	118,95		5,50
Consommation Part Voies Navigables de France		Année 2020		120	0,0178	2,14		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranéen, Corse, 131700/01 COMMUNALITE D		Année 2020		120	0,0686	8,23		5,50

Organismes publics	32,40 € HT	34,18 € TTC	Tranche	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranéen		Année 2020		120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	216,36 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 205,08 €
TVA sur les débits : 11,28 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Commune d'Arles 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** ARLES	120 m ³	144798	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable								
						159,89		168,68
Abonnement								
Part ACCM						12,80	5,50	13,50
Consommation								
Part ACCM						147,09		155,18
Part Voies Navigables de France								
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)								
► Organismes publics								
Consommation						32,40		34,18
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)						32,40	5,50	34,18
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,58 € / m ³ soit 0,00158 € / litre			HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 10,57 €		Total facture TTC : 202,86 €	
			HT soumis à TVA : 192,29 €		TVA sur les débits : 10,57 €			

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	120 m ³	256481	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable								
						208,07		219,51
Abonnement								
Part ACCM						12,80	5,50	13,50
Consommation								
Part ACCM						195,27		206,01
Part Voies Navigables de France								
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)								
► Organismes publics								
Consommation						32,40		34,18
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)						32,40	5,50	34,18
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,00 € / m ³ soit 0,00200 € / litre			HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 13,22 €		Total facture TTC : 253,69 €	
			HT soumis à TVA : 240,47 €		TVA sur les débits : 13,22 €			

Commune de Boulbon 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** BOULBON	120 m ³	531465	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Distribution de l'eau potable					136,96		144,49	
Abonnement								
Part ACCM	1er semestre 2020				12,80	5,50	13,50	
Consommation					124,16		130,99	
Part ACCM	1er semestre 2020	1 à 30	30	0,3880	11,64	5,50		
		31 à 120	90	1,1350	102,15	5,50		
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2020		120	0,0178	2,14	5,50		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	1er semestre 2020		120	0,0686	8,23	5,50		
► Organismes publics					32,40		34,18	
Consommation								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2020		120	0,2700	32,40	5,50	34,18	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,38 € / m ³ soit 0,00138 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,31 €	Total facture TTC : 178,67 €		
				HT soumis à TVA : 169,36 €	TVA sur les débits : 9,31 €			

Commune de Tarascon 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** TARASCON	120 m ³	125535	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Distribution de l'eau potable					136,96		144,49	
Abonnement								
Part ACCM	1er semestre 2020				12,80	5,50	13,50	
Consommation					124,16		130,99	
Part ACCM	1er semestre 2020	1 à 30	30	0,3880	11,64	5,50		
		31 à 120	90	1,1350	102,15	5,50		
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2020		120	0,0178	2,14	5,50		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	1er semestre 2020		120	0,0686	8,23	5,50		
► Organismes publics					32,40		34,18	
Consommation								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2020		120	0,2700	32,40	5,50	34,18	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,38 € / m ³ soit 0,00138 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,31 €	Total facture TTC : 178,67 €		
				HT soumis à TVA : 169,36 €	TVA sur les débits : 9,31 €			

Commune de Saint-Martin-de-Crau 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information						
***** SAINT-MARTIN-DE-CRAU	120 m ³	207200	015 mm			Conso. simulée						
Votre facture en détail												
						Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable										134,82		142,23
Abonnement									12,80		13,50	
Part ACCM		1er semestre 2020							12,80	5,50		
Consommation									122,02		128,73	
Part ACCM		1er semestre 2020		1 à 30	30	0,3880			11,64	5,50		
				31 à 120	90	1,1350			102,15	5,50		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2020			120	0,0686			8,23	5,50		
► Organismes publics									32,40		34,18	
Consommation									32,40		34,18	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2020			120	0,2700			32,40	5,50		
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,36 € / m ³ soit 0,00136 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 9,19 €		Total facture TTC : 176,41 €				
				HT soumis à TVA : 167,22 €		TVA sur les débits : 9,19 €						

Commune de Saint-Pierre de Mézoargues 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information						
***** TARASCON	120 m ³	579078	015 mm			Conso. simulée						
Votre facture en détail												
						Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable										136,96		144,49
Abonnement									12,80		13,50	
Part ACCM		1er semestre 2020							12,80	5,50		
Consommation									124,16		130,99	
Part ACCM		1er semestre 2020		1 à 30	30	0,3880			11,64	5,50		
				31 à 120	90	1,1350			102,15	5,50		
Part Voies Navigables de France		1er semestre 2020			120	0,0178			2,14	5,50		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2020			120	0,0686			8,23	5,50		
► Organismes publics									32,40		34,18	
Consommation									32,40		34,18	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2020			120	0,2700			32,40	5,50		
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,36 € / m ³ soit 0,00136 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 9,31 €		Total facture TTC : 178,67 €				
				HT soumis à TVA : 169,36 €		TVA sur les débits : 9,31 €						

LA FACTURE 120 M³

Globale ACCM 01/01/2021

Vos Contacts :

Accueil : 8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Telephone : 04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 90 99 50 89

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

68

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau facturée et encaissée pour le compte de :

COMM. AGGLO. ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	26,86 €	
Consommation TTC	193,19 €	soit 0,0016 €/Litre
Total facture TTC	220,05 €	
	220,05 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
ARLES	225617	015 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	174,96 € HT / 184,60 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part ACCM	Année 2021					25,45	5,50
Consommation part ACCM	Année 2021	1 à 30	30	0,6319	18,96		5,50
		31 à 120	90	1,3354	120,19		5,50
Consommation Part Voies Navigables de France	Année 2021		120	0,0178	2,14		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranéen, Corse, 134700/01 COMMUNALITE D	Année 2021		120	0,0686	8,23		5,50

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
33,60 € HT / 36,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée	Année 2021	120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	220,05 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 208,58 €
TVA sur les débits : 11,47 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Commune d'Arles 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** ARLES	120 m ³	356768	D15 mm			Conso. simulée		
Vous facture en détail								
		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						162,25		171,17
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM		1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation						149,52		157,74
Part ACCM		1er semestre 2021	1 à 30	30	0,6319	18,96	5,50	
			31 à 120	90	1,3354	120,19	5,50	
Part Voies Navigables de France		1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50	
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,61 € / m ³ soit 0,00161 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 10,77 €		Total facture TTC : 206,62 €		
		HT soumis à TVA : 195,85 €		TVA sur les débits : 10,77 €				

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	120 m ³	097510	D15 mm			Conso. simulée		
Vous facture en détail								
		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						206,68		218,05
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM		1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation						193,95		204,62
Part ACCM		1er semestre 2021	1 à 30	30	0,8619	25,86	5,50	
			31 à 120	90	1,7624	167,72	5,50	
Part Voies Navigables de France		1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50	
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,00 € / m ³ soit 0,00200 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 13,22 €		Total facture TTC : 253,50 €		
		HT soumis à TVA : 240,28 €		TVA sur les débits : 13,22 €				

Commune de Boulbon 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** BOULBON	120 m ³	338778	Ø15 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
						Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						142,17		149,99
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM						1er semestre 2021	12,73	5,50
Consommation						129,44		136,56
Part ACCM						1er semestre 2021	13,16	5,50
Part Voies Navigables de France						1er semestre 2021	2,14	5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)						1er semestre 2021	8,23	5,50
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)						1er semestre 2021	33,60	5,50
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,43 € / m ³ soit 0,00143 € / litre						HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,67 €	Total facture TTC : 185,44 €
						HT soumis à TVA : 175,77 €	TVA sur les débits : 9,67 €	

Commune de Tarascon 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** TARASCON	120 m ³	125535	Ø15 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
						Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						142,17		149,99
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM						1er semestre 2021	12,73	5,50
Consommation						129,44		136,56
Part ACCM						1er semestre 2021	13,16	5,50
Part Voies Navigables de France						1er semestre 2021	2,14	5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)						1er semestre 2021	8,23	5,50
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)						1er semestre 2021	33,60	5,50
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,43 € / m ³ soit 0,00143 € / litre						HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,67 €	Total facture TTC : 185,44 €
						HT soumis à TVA : 175,77 €	TVA sur les débits : 9,67 €	

Commune de Saint-Martin-de-Crau 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** SAINT-MARTIN-DE-CRAU	120 m ³	325514	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
		Periodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						140,03		147,73
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM		1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation						127,30		134,30
Part ACCM		1er semestre 2021	1 à 30	30	0,4366	13,16	5,50	
			31 à 120	90	1,1768	105,91	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,0586	8,23	5,50	
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,41 € / m ³ soit 0,00141 € / litre						HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,55 €	Total facture TTC : 183,18 €
						HT soumis à TVA : 173,63 €	TVA sur les débits : 9,55 €	

Commune de Saint-Pierre de Mézoargues 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** TARASCON	120 m ³	125535	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
		Periodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						142,17		149,99
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM		1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation						129,44		136,56
Part ACCM		1er semestre 2021	1 à 30	30	0,4366	13,16	5,50	
			31 à 120	90	1,1768	105,91	5,50	
Part Voies Navigables de France		1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,0586	8,23	5,50	
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,43 € / m ³ soit 0,00143 € / litre						HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,67 €	Total facture TTC : 185,44 €
						HT soumis à TVA : 175,77 €	TVA sur les débits : 9,67 €	

LA FACTURE 120 M³

Global ACCM 01/01/2021

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARLES						120	Conso simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	197,57 € HT	217,33 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part ACCM	Année 2021			120	1,6454	197,57		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	19,80 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhône Méditerranée Corse ARLES	Année 2021			120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	237,13 € TTC	HT soumis à TVA : 215,57 € TVA sur les débits : 21,56 €
----------------------	---------------------	--

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Global ACCM 01/01/2020

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARLES						120	Conso simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	195,60 € HT	215,16 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part ACCM	Année 2020			120	1,6300	195,60		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	19,80 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhône Méditerranée Corse ARLES	Année 2020			120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	234,96 € TTC	HT soumis à TVA : 213,60 € TVA sur les débits : 21,36 €
----------------------	---------------------	--

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Commune d'Arles 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** ARLES	m ³	356758	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées					197,57		217,33
Consommation					197,57		217,33
Part ACCM	1er semestre 2021		120	1,6484	197,57	10,00	
► Organismes publics					18,00		19,80
Consommation					18,00		19,80
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,1500	18,00	10,00	
HT exonéré de TVA : 0,00 €					TVA 10,00 % : 21,56 €		Total facture TTC : 237,13 €
HT soumis à TVA : 215,57 €					TVA sur les débits : 21,56 €		

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	m ³	097510	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées					187,01		205,71
Consommation					187,01		205,71
Part ACCM	1er semestre 2021		120	1,5584	187,01	10,00	
► Organismes publics					18,00		19,80
Consommation					18,00		19,80
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,1500	18,00	10,00	
HT exonéré de TVA : 0,00 €					TVA 10,00 % : 20,50 €		Total facture TTC : 225,51 €
HT soumis à TVA : 205,01 €					TVA sur les débits : 20,50 €		

Commune de Tarascon 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** TARASCON	m ³	125535	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées					178,13		195,94
Consommation					178,13		195,94
Part ACCM	1er semestre 2021		120	1,4844	178,13	10,00	
► Organismes publics					18,00		19,80
Consommation					18,00		19,80
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,1500	18,00	10,00	
HT exonéré de TVA : 0,00 €					TVA 10,00 % : 19,61 €		Total facture TTC : 215,74 €
HT soumis à TVA : 196,13 €					TVA sur les débits : 19,61 €		

Commune de Saint-Martin-de-Crau 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** SAINT-MARTIN-DE-CRAU	m ³	325514	015 mm			Conso. simulée		
Vous facture en détail								
		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Collecte et traitement des eaux usées						178,13		195,94
Consommation						178,13		195,94
Part ACCM		1er semestre 2021		120	1,4844	178,13	10,00	
▶ Organismes publics						18,00		19,80
Consommation						18,00		19,80
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,1500	18,00	10,00	
						HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 10,00 % : 19,61 €	Total facture TTC : 215,74 €
						HT soumis à TVA : 196,13 €	TVA sur les débits : 19,61 €	

Commune de Boulbon 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** BOULBON	m ³	336778	015 mm			Conso. simulée		
Vous facture en détail								
		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Collecte et traitement des eaux usées						178,13		195,94
Consommation						178,13		195,94
Part ACCM		1er semestre 2021		120	1,4844	178,13	10,00	
▶ Organismes publics						18,00		19,80
Consommation						18,00		19,80
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,1500	18,00	10,00	
						HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 10,00 % : 19,61 €	Total facture TTC : 215,74 €
						HT soumis à TVA : 196,13 €	TVA sur les débits : 19,61 €	